

Les alliés préparent un plan de neutralisation de l'Afghanistan

KABOUL (d'après AFP) — Les autorités afghanes ont mis en oeuvre une répression sur une vaste échelle à Kaboul à la suite des émeutes de vendredi dernier, alors que de nombreux combats étaient signalés en province entre troupes soviétiques et rebelles musulmans.

Pendant ce temps, sur le plan diplomatique, divers signes laissent croire à une «désescalade» prochaine entre l'Est et l'Ouest.

Ainsi, les alliés occidentaux vont très prochainement soumettre à l'URSS un plan commun de règlement de l'affaire d'Afghanistan qui sera fondé essentielle-

ment sur le projet d'une «neutralisation» de ce pays tel que l'avait proposé la Grande-Bretagne lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de la CEE à Rome le 19 février dernier.

L'annonce en a été faite hier à Londres au Foreign Office où le chef de la diplomatie britannique, lord Carrington, travaille activement à la mise au point avec ses partenaires européens d'un processus de règlement susceptible de recevoir l'aval du Kremlin.

Il ne fait pas de doute que les observateurs diplomatiques à Londres qu'en dépit de la réserve observée à ce sujet dans

les milieux officiels, l'amorce d'une désescalade apparaît dans l'affaire d'Afghanistan.

Londres étant appelé à jouer à ce sujet un rôle principal dans une éventuelle négociation directe avec les dirigeants soviétiques, on s'est jusqu'à présent refusé au Foreign Office à commenter publiquement les dernières déclarations du président Leonide Brejnev selon lesquelles l'URSS était prête à retirer ses troupes d'Afghanistan «dès que l'ingérence extérieure» dans ce pays aura cessé sous toutes ses formes.

Le fait que la diplomatie britannique se

soit vigoureusement engagée à établir en concertation avec les alliés les grandes lignes d'un éventuel «plan de paix» sur l'Afghanistan prouve, selon les observateurs à Londres, que le Foreign Office rejoint l'analyse de ses partenaires européens et américains selon laquelle la «petite phrase» de M. Brejnev constitue indéniablement un signe en vue de débâcher la crise entre l'Ouest et l'Est à la suite du «coup de Kaboul».

Dans les milieux compétents britanniques, on est convaincu que la récente suggestion des Neuf de tenir l'Afghanistan à

Voir page 12: Alliés

Tito est dans un état désespéré

BELGRADE (AP) — Tito est dans le coma. La nouvelle, apprise hier de bonne source à Belgrade peu avant 18 heures GMT, n'avait pas reçu en fin de soirée de confirmation officielle, mais il ne fait plus de doute que le président est dans un état désespéré.

Souffrant depuis plusieurs jours de troubles rénaux, pulmonaires et cardiaques, le maréchal, qui est âgé de près de 88 ans, a en outre été frappé, a-t-on appris, d'hémorragie interne.

Dans l'après-midi, l'état du malade a encore empiré. Toute la Yougoslavie, suspendue à l'écoute des radios et de la télévision, s'attend maintenant à une issue fatale imminente. Pourtant,

l'organisme du chef de l'Etat, amputé d'une jambe il y a cinq semaines, a fait preuve jusqu'à présent d'une telle robustesse que ces pronostics dramatiques paraissent encore être déjoués.

Déjà atteint de défaillances du coeur, des reins et des poumons, l'organisme du patient se détériore inexorablement d'heure en heure. Placé en milieu stérile pour enrayer la pneumonie, branché sur un rein artificiel et assisté pour faire fonctionner son coeur qui flanche, le patient ne survit plus que grâce au miracle de la médecine moderne.

Néanmoins, malgré ces nouvelles

Voir page 12: Tito



Des passagers en proie à une grande émotion se sont échappés hier matin d'un avion des lignes aériennes chinoises qui s'est écrasé à l'aéroport international de Manille. 75 passagers s'en sont tirés indemnes et une trentaine ont été hospitalisés, souffrant de blessures. (Photolaser AP)

132 survivants à l'aéroport de Manille Un Boeing explose à l'atterrissage

MANILLE (D'après AP et AFP) — Un Boeing-707 taiwanais des China Airlines qui transportait 124 passagers et 11 membres d'équipage a explosé et a pris feu, hier, après la chute d'un réacteur à l'atterrissage à l'aéroport international de Manille.

Il y a selon les China Airlines trois disparus et 132 survivants dont plusieurs souffrent cependant de graves

brûlures. La majorité des passagers étaient de nationalité formosane.

M. Richard Yu, directeur de la compagnie sur l'aéroport philippin, a précisé que 74 des 135 personnes à bord n'avaient pas été blessées. Trente-sept passagers et quatre membres de l'équipage ont été hospitalisés dans un état grave. Les pompiers ont circonscrit l'incendie au bout d'une

heure et demie de lutte.

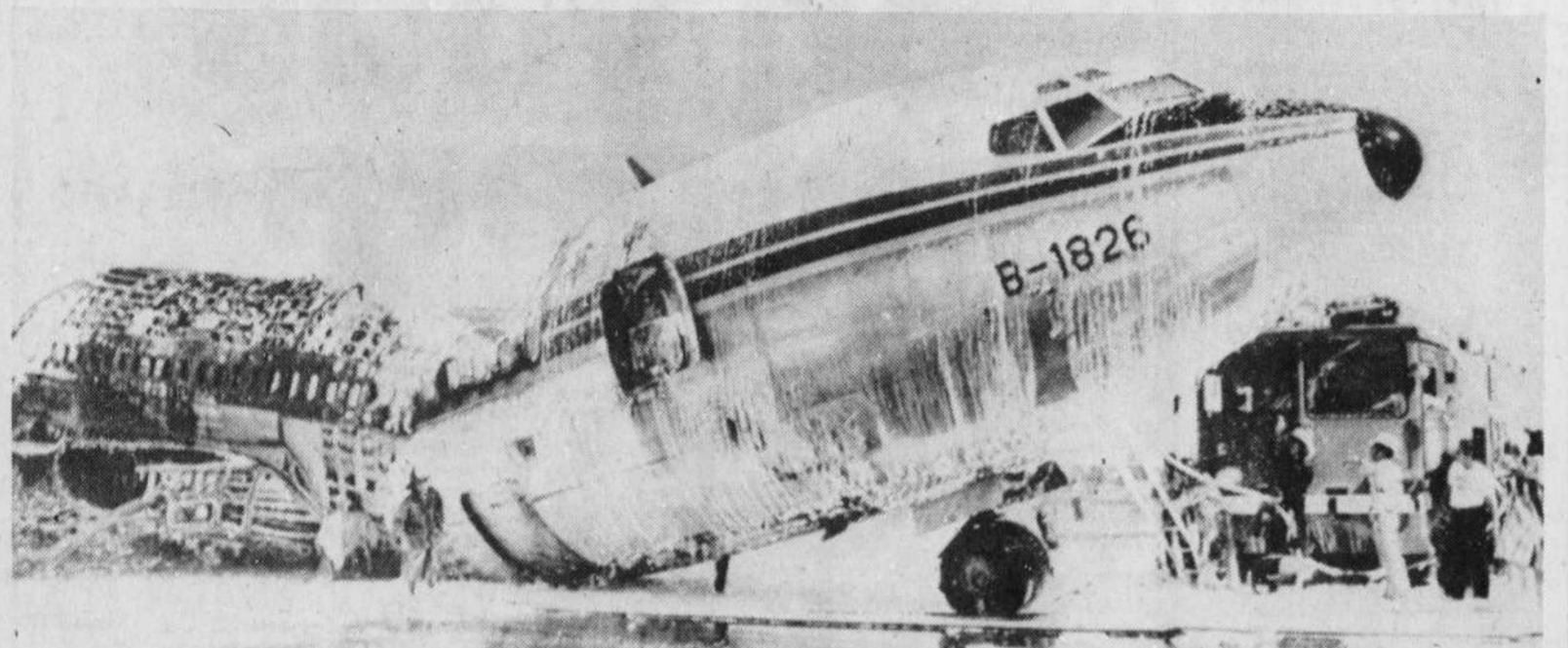
L'avion, qui venait de Taïpeh, «a commencé à perdre rapidement de l'altitude», a raconté une rescapée britannique, Mme Veronica Jatzewski, 26 ans. Après avoir survolé une route, il s'est redressé légèrement. Mais il a touché le sol avec une telle force que les masques à oxygène se sont décrochés et que des éléments de la

cabine nous sont tombés dessus».

Elle a ajouté que l'alerte avait été donnée par un passager qui cria qu'il y avait le feu à bord. «Nous avons vu le feu, mais l'équipage nous a demandé de rester calmes. Ils ont ouvert une issue de secours et tout le monde est sorti par les toboggans».

Selon un technicien de la compagnie

Voir page 12: Boeing



Les pompiers tentent de maîtriser les flammes qui s'échappent du fuselage du 707 des lignes aériennes chinoises à l'aéroport international de Manille. L'avion qui avait à son bord 135 personnes a piqué du nez, a rebondi à au moins deux reprises, puis a dérapé sur une longueur de plus de 100 verges avant de s'immobiliser devant le terminus de l'aéroport. (Photolaser AP)

L'Assemblée nationale entreprend mardi le débat sur la question référendaire

QUÉBEC — C'est maintenant définitif: le débat parlementaire sur la question référendaire débutera mardi après-midi à l'Assemblée nationale.

Le leader du gouvernement, M. Claude Charbon, en a fait l'annonce officielle hier après avoir expliqué que l'opposition libérale s'était catégoriquement opposée à ce que ce débat commence dans la soirée de mardi, ainsi que l'avait proposé le gouvernement.

Cette proposition gouvernementale, faite il y a une dizaine de jours par le premier ministre, M. René Lévesque, visait à permettre une diffusion en direct sur les ondes de Radio-Québec du début du débat, c'est-à-dire de son propre discours ainsi que de ceux de MM. Claude Ryan et Rodrigue Biron.

Puisque les libéraux ont rejeté cette proposition, le débat débutera donc en après-midi, tout de suite après la période de questions et les discours des trois chefs seront transmis le soir même à Radio-Québec.

Selon l'échéancier établi par M. Charbon, ce débat s'étendra sur une période de trois semaines, pour se terminer le jeudi 20 mars, après 35 heures de discus-

sions. Au cours de cette période, l'Assemblée nationale, n'abordera aucun autre sujet.

Pour l'instant, le PLQ n'a pas encore donné son consentement à ce qu'on déroge aux règles parlementaires qui auraient normalement voulu que le débat référendaire ne débute que le mercredi, soit le lendemain de la reprise des travaux sessionnels. M. Charbon a toutefois indiqué hier qu'en cas de refus, l'Assemblée sera convoquée le 3 mars afin de se conformer à ces règles de procédure.

Les règlements de l'Assemblée nationale, qui font régulièrement les délices de tous les fins procéduriers, veulent en effet qu'une motion — et la question référendaire en est une — soit inscrite au feuilleton 24 heures avant que l'Assemblée ne puisse en débattre.

Or, le 21 décembre, M. René Lévesque a rendu public le libellé de la question mais le gouvernement ne l'a pas inscrit au feuilleton, ne sachant pas à l'époque à quel moment on en commencerait l'étude.

Voilà pourquoi on doit aujourd'hui déroger aux règles si on veut que le débat sur cette question débute le jour même

de la reprise des travaux. Interrogé hier à ce sujet, le leader parlementaire des libéraux, M. Gérard-D. Lévesque, a indiqué qu'il appartenait au caucus de ses députés, qui se réunissent hier soir en banlieue de Québec, de trancher cette affaire. Il a cependant laissé entendre que l'accord libéral pourrait être obtenu puisque le gouvernement a maintenant abandonné son idée de commencer le débat en soirée.

Il faut de plus noter que les libéraux tiennent un important congrès au cours du week-end et que personne ne doit être très enchanté par la possibilité de reprendre les travaux sessionnels dès lundi.

D'autre part, une autre question reste toujours en suspens, soit le partage du temps alloué à chaque parti pour défendre son option référendaire.

À cet égard, le président de l'Assemblée, M. Clément Richard, a soumis hier une proposition de compromis aux leaders des trois partis.

Selon les renseignements du DEVOIR, cette proposition serait la suivante: chaque chef de parti aurait droit à un discours d'une durée d'une heure. Les 32 autres seraient par la suite divisés en

trois périodes d'une durée inégale mais suffisamment importantes pour permettre à chaque député de s'exprimer.

Ainsi, les péquistes obtiendraient 58% de ces 32 heures, les libéraux 32%, les unionistes 8% et les indépendants, MM. Bill Shaw et Camil Samson, 1% chacun.

Tout en refusant de livrer les détails du compromis, M. Charbon l'a qualifié d'acceptable. Pour sa part, M. Gérard-D. Lévesque semblait, lui aussi, trouver la proposition intéressante mais ajoutait que, en outre, ce sera son caucus qui devra décider. Quant à l'Union nationale, on s'est dit hier d'accord avec le compromis du président de l'Assemblée nationale.

Au départ, les péquistes désiraient une stricte observance du règlement, c'est-à-dire une heure par chef de parti et environ 38 minutes par député. Quant aux libéraux, ils favorisaient une répartition 50-50 du temps de débat, faisant valoir que les partisans du OUI et du NON devaient obtenir un temps de parole égal.

Les péquistes rétorqueraient pour leur part que ce débat doit d'abord permettre aux députés de s'exprimer, de dire pourquoi ils voteront oui ou non et que, dans

Voir page 12: Assemblée

Clark lance son parti dans la campagne référendaire

OTTAWA — Le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, a annoncé hier qu'il rangerait ses troupes québécoises sous la bannière de M. Claude Ryan.

Le député de Joliette, M. Roch LaSalle, a révélé aux journalistes hier soir, à l'issue du caucus des députés conservateurs que M. Joe Clark allait nommer trois représentants de son parti, pour siéger sur le comité du NON. Il s'agirait du président du parti, M. Marcel Danis, de l'ancien président, M. Marcel Dupras, et de l'un des conseillers de M. Clark, M. Michel Cogger.

Ce qui est sûr, c'est que M. LaSalle lui-même n'y participera pas. Le député de Joliette a déclaré que son chef lui a demandé de rester disponible aux Communes, pour se faire l'unique porte-parole de l'opposition du Québec. Toutefois, M. Roch LaSalle a précisé qu'il aura à se prononcer de façon négative vis-à-vis de l'option de M. Lévesque. M. LaSalle ajoute aussitôt qu'il nourrit également des «doutes sérieux» face à l'option de M. Trudeau mais il semble satisfait que M. Clark se range derrière un NON comme celui de M. Ryan.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre défait avait déclaré au DEVOIR qu'il «accepte les grandes lignes, les objectifs et le ton du rapport Ryan. C'est sûrement une base de discussion», a ajouté M. Clark qui semble prêt aujourd'hui à en faire une base de campagne électorale.

La réunion du caucus conservateur — la plupart des 136 députés membres du précédent Parlement — semble s'être passée sans histoire. Résumant assez bien la situation, l'ancien ministre d'Etat aux Sports, M. Steve Paprowski, a déclaré aux journalistes: «si vous cherchez du sang ici, vous n'en trouverez pas».

Mot d'ordre ou pas, aucun député n'a émis une seule critique contre le chef, M. Joe Clark. Au contraire, M. Clark a eu droit «à des applaudissements nourris», selon M. Roch LaSalle. Pas question, a ajouté le seul député conservateur du Québec, de discuter de leadership, ni à court ni à moyen terme. Le congrès du Parti conservateur, probablement en octobre ou novembre, ne sera donc pas une réunion organisée pour discuter de direction du parti, mais plutôt pour revoir son orientation politique.

Toutefois, M. Clark a littéralement fui la meute des journalistes qui l'attendaient à la sortie de la salle du caucus. C'est la première fois, depuis quatre ans qu'il dirige son parti, que M. Clark refuse de dire un seul mot à la presse parlementaire.

Plus bavards que leur chef, certains députés conservateurs ont quand même précisé à la presse que M. Clark «a eu droit à un vote unanime d'encouragement et d'appui».

Au lendemain de l'élection, certains députés avaient fait preuve d'amertume et laissé échapper quelques critiques. C'est notamment le cas du président du parti, le député de Nouvelle-Écosse, M. Robert Coates. Le président du parti a rencontré M. Clark mardi après-midi à Ottawa et il semble que les deux hommes ont décidé d'enterrer, pour un temps, la hache de guerre. M. Coates avait notamment souhaité que M. Clark lui-même pose la question de confiance à son parti à l'occasion du congrès de l'automne. Même si M. Clark décide de se plier à cette exigence, il semble qu'il sera facilement reconduit dans ses fonctions pour au moins deux autres années. Les conservateurs veulent notamment attendre de voir ce que feront M. Trudeau et les libéraux pour décider de l'avenir de leur propre chef.

Les députés conservateurs, même les membres de la vieille garde, ont une fois de plus été unanimes à souligner «le courage et la franchise» de M. Clark pendant la campagne électorale. Ils sont cependant plus amers lorsqu'ils pensent à cette défaite stupide du 13 décembre, défaite qui, jugent-ils maintenant, aurait pu facilement être évitée. Se remémorant ces jours malheureux, les plus vieux députés conservateurs deviennent alors très critiques pour «les gamins en costumes trop-pièces» — une allusion aux conseillers de M. Clark comme son secrétaire principal, M. Bill Neville, et son conseiller économique, M. James Gillies. D'autres responsables de la défaite du 13 décembre, notamment le leader des conservateurs en chambre, M. Walter Baker, et le ministre des Finances lui-même, M. John Crosbie, n'ont de toute évidence pas que des amis dans le caucus.

C'est ce même ministre des Finances qui déclarait à la sortie du caucus que «tout le monde est bien amer mais uni derrière le chef».

Son ancien collègue au Trésor, M. Sinclair Stevens, a prétendu que «tout le monde a apprécié ce que Joe Clark a fait pendant la campagne électorale», tandis que le ministre défait des Communications, M. David MacDonald, ajoutait que «le parti est remarquablement uni, particulièrement dans de telles circonstances, au lendemain d'une défaite. M. MacDo-

Voir page 12: Clark

AU SOMMAIRE

- La validité de la session dans les cégeps n'est pas encore compromise — page 2
- Entente de principe à la raffinerie Pétofinia — page 3
- Mugabe quitte subitement Salisbury pour les «pays du Front» — page 8
- Après les primaires du N.-H., Reagan respire, Kennedy s'accroche. — page 9
- Langue maternelle, critère inapplicable: un éditorial de Lise Bissonnette — page 10
- Chrysler emprunte \$400 millions de ses concessionnaires — page 15

L'Ouest aura des sénateurs au cabinet

OTTAWA — Les libéraux des provinces de l'Ouest veulent avoir «un accès direct» au cabinet du premier ministre Trudeau par l'intermédiaire d'un personnage politique qui pourrait fort bien être un sénateur; mais ils manifestent la plus grande répugnance à la solution des transfuges à la Jack Horner, ce qui, disent-ils, rend ridicule le système politique.

C'est ce que les deux seuls élus libéraux de l'Ouest, MM. Lloyd Axworthy et Robert Bockstael, ont rapporté hier matin à leur chef et premier ministre élu, M. Pierre Elliott Trudeau.

Le leader libéral a fait peu de commentaires en prenant connaissance du rapport, si ce n'est pour dire que les gens qui ont considéré cette tournée comme une simple opération de maquillage et de fausses consultations ont fait erreur. Il a dit avoir attendu ce rapport avant de se mettre sérieusement à la tâche de choisir les membres de son gouvernement, ce qu'il fera au cours des trois prochains jours.

En somme si M. Trudeau tient compte du rapport que lui ont transmis les deux députés de l'Ouest hier, il nommera dans son cabinet un sénateur par province où son parti n'a fait élire aucun candidat, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. MM. Axworthy et Bockstael représentent des comtés du Manitoba.

Les libéraux de l'Ouest n'auraient pas d'objection de principe à ce que le premier ministre nomme quelqu'un de l'extérieur au Sénat pour exercer cette fonction de ministre, mais ils ont indiqué qu'il

Voir page 12: Ouest



Au rythme où se déroulent les négociations entre les cols bleus et la ville de Montréal, les chaussées glissantes risquent encore de perturber pour un bon moment, la circulation en ville. (Photo Le DEVOIR)

Devant la grève de ses 5,600 cols bleus

Montréal est résolue à attendre

La ville de Montréal est résolue à attendre encore longtemps un règlement du conflit de travail avec ses 5,600 employés manuels, en grève depuis le 12 février.

«Nous sommes prêts», affirme le directeur adjoint au Service du personnel de la ville, M. Pierre Girard. «Nous pouvons nous présenter devant les contribuables et démontrer que nos conditions de travail sont satisfaisantes.»

Depuis le début de l'arrêt de travail, l'employeur et le syndicat se sont retranchés sur leurs positions et n'ont pas voulu les modifier malgré les tentatives des conciliateurs du ministère du Travail en ce sens. L'une et l'autre partie, s'accusant mutuellement d'intransigeance, attend que l'autre prenne l'initiative d'une contre-proposition.

Pour la ville de Montréal, le renouvellement de la convention collective des employés manuels, groupés dans la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), s'inscrit dans la perspective de son programme rationalisation des services municipaux entrepris depuis l'année dernière. Le programme a pour but de comprimer la croissance des dépenses de la ville de Montréal par une réduction du personnel auxiliaire, un usage optimal des équipements, une simplification des procédures administratives et une révision systématique de tous ses tarifs.

A ce jour, ce programme a donné lieu à des mu-

tations du personnel permanent, à des fusions de services, à des modifications dans la perception des comptes auprès des villes clientes de Montréal pour certains services (l'eau, par exemple), au relèvement de la plupart des tarifs de la ville, à la hausse des coûts pour les permis, licences et taxes personnelles, etc.

L'administration municipale s'est engagée à conserver à son emploi tous ses employés permanents et à maintenir leur traitement et leurs avantages sociaux. Aux yeux de l'employeur, le syndicat tente de revenir sur des accords intervenus depuis plusieurs années ou sur des pratiques courantes, inspirées de la convention collective ou de situations particulières, admises de part et d'autre.

Pour obtenir la permanence d'emploi, un employé auxiliaire doit avoir accumulé un nombre déterminé d'heures de travail. Il y parvient généralement en effectuant plusieurs emplois. L'employeur voudrait que la même polyvalence puisse s'exercer une fois l'employé devenu permanent. Dans le cas d'emplois dont l'intensité varie selon la saison, l'employeur souhaiterait réaffecter le personnel de manière à éviter le recours à des employés auxiliaires pour des tâches que des employés permanents pourraient accomplir. M. Girard cite le cas des émondeurs dont le rythme de travail ralentit en hiver; la ville voudrait les affecter aux patinoires.

Le syndicat reproche à l'employeur le recours aux contrats de service dans l'entreprise privée. «Depuis plusieurs années, la ville peut donner des travaux à contrat. Les proportions sont définies dans la convention collective et elles ont été respectées», affirme M. Girard. Le déneigement s'effectue dans une proportion de 50 pour cent par des entrepreneurs privés, la cueillette des ordures s'effectue dans une proportion de 90% par des entrepreneurs privés.

L'entretien des véhicules de la ville s'effectue toujours aux ateliers municipaux. Toutefois, la ville n'a plus à sa charge l'entretien des véhicules de la police et dans le cas de certaines pièces, le contrat d'achat comprend aussi l'installation. «On ne peut démontrer que le contrat à forfait a conduit à des renvois. Ce sont des situations que le syndicat connaît bien et que nous ne modifions pas. Nous n'avons pas changé nos pratiques.»

En attendant le règlement du conflit de travail, les Montréalais se débrouillent tant bien que mal. Piétons et automobilistes doivent circuler sur des trottoirs et dans des rues glacées. Quelques milliers d'entre eux portent les sacs d'ordures en des endroits déterminés par l'administration municipale. Les îles de Terre des hommes, les casse-croûte et restaurants municipaux, les patinoires extérieures et intérieures, les centres de sports et les centres culturels demeurent tous fermés.

La validité de la session n'est pas encore mise en cause par la grève des employés de soutien des cégeps

QUÉBEC — La grève des employés de soutien du secteur collégial a eu pour effet jusqu'ici de réduire du tiers la session d'hiver dans 22 cégeps, mais elle ne met pas en cause, du moins pas encore, la validité de cette session.

C'est l'avis qu'a exprimé hier un porte-parole du ministre de l'Éducation, précisant toutefois qu'une autre semaine de grève pourrait entraîner des amendements au calendrier pour assurer la validité de cette session.

La grève des 2,300 employés

de soutien de cégep a débuté le 25 janvier et en sera aujourd'hui à son 35e jour, réduisant déjà le nombre moyen de jours de classe dans une session de 75 à 50 jours. Et selon un porte-parole syndical, aucune reprise des cours ne semble possible avant le début de la semaine prochaine.

Au cabinet du ministre de l'Éducation, on rappelait hier que ce sont les autorités de chacun des 22 collèges qui auront à évaluer les effets de cette grève et à décider des mesures à prendre, si néces-

saire, pour compenser pour les cours perdus et à organiser de la récupération.

Il y a deux ans, plusieurs cégeps avaient été perturbés par le conflit des prêts-bourses qui avait opposé alors les étudiants au ministère de l'Éducation pour l'obtention d'un accroissement de l'aide financière aux étudiants. Des occupations avaient empêché la tenue des cours dans plusieurs collèges pendant plusieurs semaines, et dans quelques cas au-delà de deux mois. Le ministère de l'Éducation avait

validé la session qui avait été raccourcie par ces occupations tandis que les collègues les plus affectés voyaient à réaménager les calendriers scolaires et, dans certains cas, à ajouter deux semaines supplémentaires de cours.

C'est le même scénario qui normalement sera suivi dans les 22 collèges actuellement fermés, a-t-on affirmé hier au cabinet du ministre précisant toutefois que pour l'instant la session ne semblait pas aux yeux des autorités du ministère menacée sur le plan pédagogique. Si la grève durait une

autre semaine, la situation pourrait alors devenir différente et nécessiter alors des amendements de calendrier et éventuellement de la récupération.

Du côté syndical, on n'avait pas toutefois de position précise à cet égard. Un porte-parole des enseignants de cégep affiliés à la CSN rappelait que dans les conflits précédents les professeurs avaient toujours fait valoir que la récupération des cours était en principe nécessaire. Dans ce cas-ci, les instances syndicales des professeurs seront appelées à préciser toutefois leurs positions demain.

Normalement il devrait y avoir concertation entre les employés de soutien en grève et les professeurs de cégep qui, pour la majorité, sont affiliés à la même centrale syndicale, soit la CSN.

Quant aux négociations, el-

les se poursuivaient toujours, de façon presque continue, avec les employés de soutien hier. Une grande partie de la nuit de mardi à mercredi fut consacrée à des rencontres qui, après une pause de quelques heures reprirent hier après-midi.

Du côté syndical, on indiquait que les discussions se faisaient sur la base des contre-propositions syndicales soumises la semaine dernière. Les efforts étaient concentrés sur la question de la sécurité d'emploi et l'adoption d'un plan d'effectifs, qui constitue l'un des principaux points en litige.

À chaque année les institutions d'enseignement sont en effet aux prises avec des surplus de personnel, et les mises à pied en découlant furent l'une des principales causes d'affrontement et de revendications des syndiqués de

ce secteur. Une formule fut trouvée avec les employés de soutien du secteur scolaire, consistant à adopter à chaque année, après consultation avec les syndiqués, un plan d'effectifs prévoyant de façon restrictive les mises à pied qui seraient effectuées en cours d'année. Toutefois les employés de soutien du secteur scolaire en acceptant cette formule ont abandonné leur droit au grief sur toute abolition de poste prévue au plan d'effectif.

De leur côté, les employés de soutien du secteur scolaire se sont vu offrir une formule semblable, mais ils refusent d'abandonner en contrepartie leur droit au grief sur ces mises à pied, ce qui crée un point d'accrochage majeur.

Un porte-parole du syndicat des employés de soutien précisait hier que compte-tenu de la nature des échanges qui se

poursuivaient, il ne saurait être question de règlement avant aujourd'hui ou demain, ce qui signifierait qu'il ne saurait y avoir réouverture des cégeps fermés avant le début de la semaine prochaine.

Soulignons que des négociations se poursuivaient aussi hier avec d'autres groupes de syndiqués. Il y avait des échanges à la table de l'éducation avec les enseignants de cégep où il n'y a toujours pas d'entente, et à la table des Affaires sociales. De ce côté des pourparlers se poursuivaient avec un groupe de quelque 1200 professionnels de certaines institutions en grève depuis deux semaines environ, et avec les négociateurs de la Fédération nationale des affaires sociales afin de transcrire en textes de convention l'entente de principe intervenue en novembre dernier.

Des cégépiens demandent à Québec d'accélérer les négociations

Les cégépiens privés de cours depuis le 25 janvier ont amorcé un mouvement de mobilisation visant à faire comprendre au gouvernement qu'il doit accélérer le processus de négociation avec les employés de soutien en grève.

Deux des 21 cégeps touchés par le débrayage des 3.000 employés de soutien sont situés dans la région de Montréal: Rosemont et André Laurendeau.

Les étudiants du premier établissement se sont réunis récemment et ont décidé que leur session d'hiver — qui n'a pas encore débuté — ne devrait pas comporter plus de 65 jours et ne devrait pas se poursuivre au-delà du 5 juin. En temps normal, une session comporte entre 80 et 85 jours de cours et dans la plupart des cégeps les étudiants sont prêts à commencer le travail d'été vers la mi-mai, au plus tard à la fin de mai.

Parce que «l'éducation ça vaut le coût», les étudiants de Rosemont ont obtenu de l'Association nationale des étudiants québécois (ANEQ) qu'elle coordonne la mobilisation provinciale et les étudiants n'écartent pas une manifestation devant l'Assemblée nationale vendredi prochain, si les collèges sont toujours fermés.

Bien que leur préoccupation première soit la reprise des cours, les étudiants du Cégep de Rosemont se sont également prononcés en assemblée générale contre une loi-décret

et, après un long débat, pour les revendications des employés de soutien. Ils concluent que c'est au gouvernement de se montrer un peu plus pressé.

Par ailleurs, du côté des enseignants des commissions scolaires, qui ont pour leur

part convenu d'un règlement avec leur employeur, le retour au travail n'est pas toujours harmonieux.

Hier, c'était au tour des enseignants du South Shore Protestant School Board de menacer de refaire la grève si leur commission mettait à execu-

tion son intention d'enlever d'un seul coup les salaires des 11 jours de grève des enseignants.

En plus du mode de coupe des salaires, la récupération des jours perdus soulève également des problèmes ici et là.

Les ex-employés de Minibus Forest veulent la sécurité d'emploi à la CTCUM

Les quelque 35 travailleurs syndiqués de Minibus Forest dont les 29 chauffeurs spécialisés dans le transport des handicapés sollicitent l'appui du public afin que leurs droits acquis soient conservés et qu'ils soient assurés de leur sécurité d'emploi. Cet appui prend la forme d'une pétition que le syndicat invite le public à signer.

On sait que le gouvernement du Québec procède actuellement à un vaste plan d'aménagement et d'intégration des transports en commun à l'échelle de la province. Selon ce plan, les transports

en commun, y compris le transport adapté pour les handicapés physiques, sera pris en charge, développé par les municipalités et, en grande partie, subventionné par le gouvernement.

Les compagnies privées engagées actuellement dans les transports en commun ou du transport adapté font face à la faillite ou à l'intégration forcée, n'étant plus subventionnées par le gouvernement. Métropolitain-Sud, sur la Rive-Sud, Minibus Forest, à Montréal sont les premières entreprises à faire face à ces intégrations et leurs employés en subissent amèrement les conséquences, semble-t-il. Ce fut le cas notamment à Métropolitain Sud où les travailleurs ont dû lutter pour protéger leur ancienneté à l'intérieur de la CTRSM.

A Minibus Forest, les chauffeurs seront officiellement mis à pied en avril, personne ne leur a garanti d'emplois mais tout juste la permission d'aller soumettre leur candidature à la CTCUM et de voir leur demande d'emploi étudiée.

La CTCUM assure d'autre part aux employés de bureau leur emploi, mais non leurs droits acquis. Les travailleurs syndiqués (CSN) de Minibus Forest ont donc décidé de s'organiser afin de porter leur lutte devant l'opinion publique. Ils invitent la population à appuyer leurs revendications en faisant pression sur

le gouvernement, le ministère des Transports par lettre ou appel téléphonique, message dans les journaux, et surtout en signant ou en faisant signer leur pétition. On peut se procurer ces pétitions ou des informations aux locaux de Minibus Forest, 2275 est, rue Laurier, téléphone: 527-9631.

Des «bordels flottants» à Rotterdam

ROTTERDAM (AFP) — La municipalité de Rotterdam va louer les prostituées dans des «bordels flottants» (sic) qui seront amarrés à trois endroits de la ville, a déclaré hier le bourgmestre de Rotterdam, M. Andre Van Der Louw.

Il s'agira de plusieurs petits bateaux qui pourront, en cas de besoin, être déplacés par la police, a précisé le bourgmestre.

M. Van Der Louw, dont les propositions seront discutées le 6 mars par le conseil municipal, espère avoir trouvé ainsi une solution à l'un des plus épineux problèmes que connaît la ville depuis quelques années. Les habitants du quartier de Katendrecht se sont, en effet, plaints de ce que leurs rues sont envahies par les prostituées et les établissements destinés aux voyeurs.

Les autorités de la ville caressaient depuis deux ans le projet d'ériger un «bordel municipal» dans un bâtiment désaffecté du port. Mais elles se sont heurtées à l'opposition des voisins de cet immeuble et des promoteurs qui voulaient construire des logements à cet endroit.

on vous aidera

au Centre d'emploi du Canada

Trois nouveaux Centres d'emploi du Canada ouvrent leurs portes le 3 mars prochain pour mieux servir les Montréalais.

Chaque Centre offrira à la population de son territoire tous les services d'emploi et d'assurance-chômage jusqu'ici dispensés séparément par les Centres de main-d'œuvre du Canada et par les Bureaux d'assurance-chômage.

Voici les noms et adresses de ces nouveaux centres:

Centre d'emploi du Canada Montréal Centre-Est
5800, rue St-Denis
Montréal H2S 3L5
Tél.: services d'emploi: 276-3657 employeurs
274-2491 travailleurs
services d'assurance-chômage: 283-3801

Centre d'emploi du Canada Montréal Centre-Ouest
4205, rue St-Denis, 3^e étage
Montréal H2J 2K9
Tél.: services d'emploi: 283-4525
services d'assurance-chômage: 283-2839

Centre d'emploi du Canada Montréal Centre-Sud
2085, rue Union, 2^e étage
Montréal H3A 2C5
Tél.: services d'emploi: 283-4444
services d'assurance-chômage: 283-3464

A noter: que les bureaux de main-d'œuvre et d'assurance-chômage situés aux 4205 et 5800 St-Denis, de même que ceux du 2085 Union et 5250 Ferrier seront fermés les jeudi 28 février des midi et vendredi 29 février afin de permettre le réaménagement des bureaux.

Le Centre d'emploi du Canada, pour mieux vous servir

Emploi et Immigration Canada Employment and Immigration Canada

Canada

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:
Swissca Incorporée
866-9237

COURS DE MATHÉMATIQUES

Enseignement par correspondance

Quelque soit le genre d'études dans lesquelles vous êtes engagés, nous pouvons vous offrir une garantie absolue de réussite.

- I.A.E.P. (École Polytechnique)
- P.A.E.C.U.H.E.C. (Hautes Études Commerciales)
- Collège Jean-de-Bréboeuf

Les résultats obtenus par nos étudiants témoignent de la qualité nettement supérieure de notre mode d'enseignement.

Pour renseignements: Les Éditions Campus Inc. tél.: 271-2141

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliants gratuits ou consultation gratuite.

282-0058 ou 933-3673
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine
suite 108, Montréal

Négociation d'un protocole de retour au travail aujourd'hui

Pétrofina accepte le rapport des médiateurs

La compagnie Pétrofina, se désolidarisant des compagnies Shell et Texaco, a officiellement accepté hier le rapport des médiateurs provinciaux dans le conflit qui l'oppose à ses employés. Ces derniers ont également accepté le rapport, et les deux parties doivent négocier à compter d'aujourd'hui le protocole de retour au travail.

par les autres raffineries. Jusqu'ici, les propositions des trois raffineries étaient à peu près semblables. Un certain nombre d'imbroglis ont toutefois failli compromettre l'entente de principe intervenue hier au ministère du Travail. D'abord, Pétrofina avait fait savoir à ses employés en grève qu'elle était prête à accepter le rapport de médiation si ces derniers acceptaient de revenir au travail sans attendre un règlement chez ses

concurrents. Les grévistes, après consultation avec leurs collègues de Shell et de Texaco, ont préféré créer un «modèle» de règlement que les autres raffineries ne pourront plus moralement éviter, quitte à ce que le front commun syndical perde momentanément un de ses membres. Les négociateurs syndicaux ont toutefois littéralement «sauté au plafond» lorsqu'après avoir transmis leur accord à la compagnie par le truchement des médiateurs,

ils ont appris que Pétrofina haussait la mise avec deux nouvelles demandes. La compagnie voulait en effet, outre le retour au travail immédiat de ses employés, que ceux-ci cèdent ce qu'ils ont gagné dans un récent arbitrage, qui risque de lui coûter plusieurs dizaines de milliers de dollars. Elle voulait en outre obtenir un avis de grève ou de journée d'étude de 24 heures pour les prochaines négociations.

Les syndiqués, devant cette hausse des demandes patronales, se sont rendus en force hier au ministère du Travail dont ils ont occupé les premiers, sixième et onzième étages, soit celui des médiateurs et celui du ministre lui-même. Il s'ensuit un «sprint» avec Pétrofina et cette compagnie a finalement accepté l'entente de principe qu'elle avait agréée initialement en présence des médiateurs, c'est-à-dire sur la simple con-

dition d'un retour au travail. Il semble évident par contre que la deuxième condition de Pétrofina, soit l'abandon de la juridiction gagnée par voie d'arbitrage sur la section Nord-Est de la raffinerie, soit discutée au niveau du protocole de retour au travail. Le syndicat de son côté fait l'objet d'une poursuite de près d'un demi-million de dollars à cause d'une grève illégale déclenchée en 1975 aux dépens de l'employeur.

«Il se pourrait que les deux parties décident d'en arriver à une entente qui respecte les intérêts de chacun», a déclaré hier un porte-parole syndical. Par contre, il semblait exclu de concéder à Pétrofina l'avis de grève de 24 heures pour les prochaines négociations. Si l'entente de principe est réalisée rapidement, Pétrofina détiendra un avantage sur ses concurrents Shell et Texaco, qui ne pourront plus obtenir de concessions importantes par rapport au modèle établi. Ces deux compagnies risquent de se voir d'autre part confrontées avec une longue et dure guerre judiciaire sur la question des briseurs-de-grève en plus de souffrir d'importantes pertes de production si la Cour supérieure se décide à faire appliquer chez eux la loi anti-scabs avec la célérité qu'elle apporte lorsqu'elle est saisie par une requête patronale destinée à limiter ou à interdire le piquetage.

Simulation d'une explosion dans un édifice public

15 blessés transportés en...autobus!



Une violente explosion survenue tôt hier matin dans un édifice public au 455, rue Cherrier, a fait quarante blessés dont quelques-uns fort sérieusement. Les victimes ont été transportées aux hôpitaux Royal Victoria et Montreal General où ils ont reçu les traitements requis par leur état. Disons tout de suite que cette nouvelle est absolument fautive et que les «victimes» ont regagné saines et sauvées le 455 rue Cherrier pour participer avec les responsables des différents services impliqués en cas de catastrophe à une discussion sur l'efficacité des ressources disponibles et bien sûr en identifier les lacunes. Cette simulation d'explosion (sans flamme) qui s'est transformée en cataclysme était une initiative du Département de santé communautaire de l'hôpital Montreal General, un des organismes responsables de la coordination des ressources en cas de sinistre, avec la collaboration de l'Institut conjoint hospitalier de Montréal, M. René Boisvert en tête. Le temps inclement et les problèmes de circulation que l'on connaît présentement dans la métropole ont incité les organisateurs de cet accident simulé à lancer l'alerte à la police et aux pompiers en spécifiant bien qu'il s'agissait d'une «simulation», de façon à éviter tout risque... d'accident réel! Cette précaution explique sans doute le retard des intervenants, une critique qui a été formulée au cours de la réunion d'évaluation qui s'est déroulée en présence des journalistes, quelques heures après l'événement. Mais la mise en scène, elle, fut une réussite, les «victimes» étant superbement maquillées en véritables blessés, éclopés et brûlés. Elles ont été «sauvées» par des pompiers accourus sur place et quelques-unes ont reçu de l'oxygène pendant que l'on s'empessait de les évacuer de

la salle où le prétexte était un rassemblement religieux au moment où l'incendie (sans flamme) a éclaté. Cependant, des personnes ont dû attendre dehors avant d'être recueillies par des ambulances qui n'étaient pas assez nombreuses, selon des observateurs. Ce scénario a été ponctué d'une note originale lorsqu'un pompier a intercepté un autobus de la CTCUM pour l'inviter à conduire une quinzaine de blessés au Royal Victoria! Ce qui fut fait de bonne grâce, sous l'escorte des pompiers, les passagers de l'autobus ayant consenti à laisser leur place aux... présumés malheureux. Normalement les blessés auraient dû être transportés dans des hôpitaux beaucoup plus près du lieu de l'accident mais les organisateurs avaient dû changer d'endroit à la dernière minute l'exercice devant avoir lieu dans un édifice de l'ouest de la ville où le transport aux hôpitaux mentionnés aurait été beaucoup plus rapide et facile. Mais il s'agissait bien d'une répétition organisée par les centres hospitaliers Royal Vic et Montreal General pour vérifier les plans d'action mis de l'avant en cas de sinistre. Cette situation a causé un imbroglio, à savoir le transport de 35 blessés au Royal Vic et de cinq seulement au Montreal General pourtant équipé jusqu'aux dents pour faire face à ce genre de désastre. Les ambulanciers et les policiers ont évidemment achevé les blessés vers l'hôpital le plus proche, ce qui était normal dans les circonstances. À ce propos, on a remarqué un manque de communications entre les hôpitaux et l'utilisation de l'électronique pour ces communications aurait sans doute obvié à cet inconvénient. Les observateurs de l'accident simulé, notamment des médecins, ont également mentionné des problèmes dans le «triage» des blessés sur le lieu de l'accident, la priorité n'ayant pas été néces-

sairement donnée aux plus mal en point. Cependant, les faux blessés, tous des étudiants en médecine et en nursing à l'université McGill, n'ont eu que des éloges à faire sur l'accueil dans les hôpitaux et la qualité des soins reçus. Précisons toutefois qu'il s'agit d'une toute première évaluation de cet exercice et elle doit être suivie dans les prochains jours d'une analyse en profondeur et de recommandations précises quant à la mise en branle des ressources et des améliorations à apporter advenant un accident réel. Tous les participants ont travaillé bénévolement et deux représentants du ministère des Affaires sociales étaient présents à titre d'observateurs.

Deux conseillers du Parti civique mis à l'amende

Deux membres du Parti civique du maire Jean Drapeau viennent d'être condamnés à \$300 d'amende chacun par le juge Cyrille Morand, de la Cour des sessions, pour violation de la loi électorale, lors des élections municipales montréalaises de novembre 1978. Il s'agit du vice-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Pierre Lorange, et du conseiller André Roy, qui représente le district numéro 8. Tous deux se sont reconnus coupables hier d'avoir fait publier dans des journaux, dans les semaines précédant l'élection, des annonces électorales sans être passés par leur agent officiel autorisé, comme l'exige la loi. Par ailleurs, le quotidien La Presse et l'hebdo Nouvelles de l'Est, de même que son propriétaire, M. Denis Blanchard, ont également été condamnés par le même magistrat à des amendes respectives de \$100 et \$300, pour avoir publié, dans les semaines précédant l'élection de novembre 1978, des annonces électorales non officiellement autorisées (c'est-à-dire venant d'agents de candidats), comme l'exige également la loi dans ce cas.

Le Québec fait une entrée en scène remarquée au Mexique

Les Mexicains sont en train de découvrir le Québec avec intérêt, et dans certains cas avec enthousiasme, grâce à une série de «semaines du Québec» qui se déroulent actuellement dans leur pays. Inaugurée à Mexico le 18 février, cet ensemble de manifestations portant sur toutes les facettes du Québec — économie, politique, culture, etc. — constitue une «première» pour le gouvernement québécois en Amérique latine. «La réaction jusqu'ici a été vraiment extraordinaire», a affirmé au DEVOIR M. Jacques Gélinas, principal responsable de cet événement à titre de directeur de la nouvelle Direction de l'Amérique latine au ministère québécois des Affaires intergouvernementales. «Le téléphone de nos représentants à Mexico n'arrête pas de sonner, a-t-il ajouté. Pour nous, c'est la porte d'entrée en Amérique latine.» Les deux premières «semaines du Québec» se déroulent à Mexico et une troisième est prévue, jusqu'au 9 mars, à San Luis Potosi, une ville industrielle de 400.000 âmes située à quelque 500 kilomètres de Mexico. Le programme comprend des conférences, des expositions d'artisanat et de photos, des projections de films québécois ainsi qu'une série de spectacles de chansonnier Claude Gauthier. Celui-ci remporte d'ailleurs un «grand succès», nous a déclaré M. Luc Vachon, conseiller au ministère des Affaires intergouvernementales et coordonnateur sur place des «semaines du Québec». Claude Gauthier a déjà sus-

cité l'intérêt de plusieurs médias mexicains, à-t-il ajouté, et s'il était venu avec des disques, il en aurait sûrement vendu des centaines. Parmi les conférenciers qui participent aux semaines du Québec au Mexique figurent MM. Jean-Louis Tremblay, professeur de français à l'Université Laval, Bernard Lévy, rédacteur en chef de la revue *Vie des arts*, Reynald Bernier, conseiller au cabinet du ministre d'État au Développement économique, et Henri Dorion, président de la Commission de toponymie du Québec. Ce dernier donne des conférences sur les réalités socio-politiques du Québec. Selon M. Vachon, les Mexicains qui ont participé à ces diverses manifestations se sont particulièrement intéressés aux réalités politiques du Québec. Les divers éléments des semaines du Québec au Mexique, qui coûteront au total environ \$65.000, ont été répartis dans une vingtaine d'institutions publiques, surtout des établissements d'enseignement supérieur. Dans le domaine de l'enseignement, du reste, les échanges entre le Québec et le Mexique sont déjà amorcés depuis plus d'un an. À l'Université de Guanajuato, a précisé M. Gélinas, 15 étudiants de l'Université Laval suivent actuellement un trimestre de cours en architecture. Des étudiants de l'Université de Guanajuato avaient déjà fait de même à l'Université Laval. De nombreux autres échanges sont prévus entre ces deux universités, ainsi qu'entre l'Université de Montréal et l'Université nationale autonome de Mexico, et plusieurs autres organismes des domaines de l'enseignement et de la formation.

Tout le monde a collaboré hier au transport des blessés vers les hôpitaux Royal Vic et Montreal General lors d'un accident simulé survenu dans la matinée. Même un autobus de la CTCUM a été prêt pour le transport des victimes, ce qui n'était pas prévu dans le scénario. Un pompier avait eu l'idée originale d'intercepter le véhicule. (Photo LE DEVOIR)

Le doigt du marsouin dans l'oeil de l'hippopotame

BANGUI (AFP) — Un jeune engagé du 8ème RPIMA (Régiment parachutiste d'infanterie de marine) qui avait été happé par un hippopotame sur le fleuve Oubangui, près de la capitale centrafricaine, est passé, c'est le cas de le dire, à «un doigt» de la mort. La semaine dernière, apprend-on à Bangui de source militaire française, 5 «marsouins» (surnom donné le siècle dernier aux soldats des troupes de marine) effectuaient une mission d'entraînement sur l'Oubangui à bord d'un canot pneumatique.

Au moment d'aborder un banc de sable, l'un d'entre eux, âgé de 20 ans, sauta à l'eau pour tirer le bateau au sec, mais tomba dans un trou d'eau profond de plusieurs mètres. Un hippopotame, furieux d'être dérangé, lui happa la jambe. Bon nageur, le «marsouin» se laissa entraîner vers le fond. Il enfonça alors son doigt dans l'oeil du pachyderme qui lâcha immédiatement prise, et put rejoindre ses camarades sur le bateau. Soigné à Bangui, puis rapatrié sanitaire en France, le soldat ne souffre que de blessures légères. Aucun détail n'a été donné sur l'état de santé de l'hippopotame.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a décidé de combler la vacance créée au sein de son Conseil d'administration par la désaffiliation récente de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ).

Le CPQ a en effet fait savoir hier que l'AHPQ avait été remplacée par l'Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privé du Québec. La direction du CPQ a précisé que M. André Bisailon, directeur général des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec représentera cet organisme au sein du conseil d'administration.

Le Conseil du patronat remplace l'Association des hôpitaux

LA DÉVOTION AUX SAINTS

Les catholiques l'ont-ils exagérée? Les protestants l'ont-ils minimisée?

Un membre du célèbre groupe des Bollandistes en Belgique, le DR FLOR van OMMESLAEGHE, S.J. abordera cette question dans une conférence publique.

Date: jeudi, 28 février 1980, à 20h.

Endroit: Grand Séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke

Entrée: un dollar

Stationnement gratuit au 2105 ouest, rue Sherbrooke

Renseignements: (514) 937-9176

Bienvenue à tous!

L'Association des hôpitaux de la province de Québec s'est retirée du CPQ à cause des prises de position politiques de cet organisme et à cause de désaccords d'ordre idéologique dans la façon d'envisager les relations de travail. Pour des raisons assez similaires, l'Hydro-Québec s'est aussi retiré du CPQ et le mouvement Desjardins a fait savoir qu'il en retirerait deux de ses institutions.

Injonction requise contre Shell: le juge délibère

Le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure, a pris en délibéré une requête en injonction permanente, présentée par le Local 1 du Syndicat des travailleurs unis du pétrole, contre la raffinerie Shell, de Montréal-Est, qu'on accuse de violer la loi anti-briseurs de grève, en embauchant des travailleurs de l'extérieur et des cadres pour des tâches normalement dévolues à des syndiqués, qui sont en grève légale depuis le 11 décembre dernier.

D'autre part, le tribunal a rejeté une requête en injonction provisoire dans le même

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a décidé de combler la vacance créée au sein de son Conseil d'administration par la désaffiliation récente de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ).

Q L'eau potable c'est important.

AGTE

Fiducie du Québec

Le Plan d'épargne-retraite

Dépôts garantis...

12³/₄
12¹/₂

2 ans intérêts payés annuellement

5 ans intérêts payés annuellement

aucuns frais

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, vous offre un grand choix de Plans enregistrés d'épargne-retraite parmi lesquels figure le Plan Dépôts garantis.

Le capital et les intérêts sont entièrement garantis. Il n'y a aucuns frais d'adhésion, d'administration ni de fermeture. Le dépôt minimum n'est que de \$500.

Nos bureaux seront ouverts: Du 25 février au 29 février jusqu'à 21 heures. Les samedis 16 et 23 février de 9:30 heures jusqu'à 15 heures.

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne

desjardins

Selon une étude du département de sexologie de l'UQAM

D'ici 15 ans, 95% des jeunes auront des relations sexuelles prémaritales

On prévoit qu'en 1994, 95% des jeunes auront des relations sexuelles prémaritales. L'incidence estimée, en 1976, du coït prémarital pour les jeunes femmes de 19 à 22 ans était de 50% et l'incidence réelle, en 1971, de 45%.

Ces prospectives concernant les relations prémaritales au Québec s'appuient sur des recherches faites par deux professeurs du département de sexologie de l'Université de Montréal et dont les résultats apparaissent dans le deuxième numéro de la *Revue québécoise de sexologie*, lancé plus tôt cette semaine.

Si cette croissance dans le taux de coït prémarital pour les jeunes filles peut sembler trop optimiste (ou trop pessimiste, selon le point de vue), les auteurs, Robert Gemme et Claude Crépaud, rappellent qu'il a fallu moins de 10 ans pour que, au Québec, la pratique religieuse passe de 75 à 35%, qu'il n'a fallu que six ans, de 1965 à 1971, pour que le taux d'augmentation du coït prémarital atteigne 89%, qu'il a fallu à peine 15 ans pour que la très grande majorité des Québécois deviennent favorable à la contraception orale et qu'il a fallu moins de 15 ans

pour que 37 pays rendent le contraceptif oral accessible sans prescription médicale et, dans certains cas, accessibles dans les marchés d'alimentation comme à Antigua.

Les auteurs estiment, en renvoi à la fin de l'article, que «95% est un maximum, compte tenu des homosexuels exclusives, des handicapés, des malchanceuses, etc.»

Ces deux professeurs précisent toutefois que la grande majorité des jeunes femmes exercera sa sexualité en contexte amoureux: «En 1971, notent-ils, seulement 7% des jeunes femmes de notre recherche avaient eu des relations sexuelles en contexte non amoureux. Nous n'avons aucune raison de croire qu'une importante sous-culture de plaisir se développera à côté de la sous-culture de romantisme.»

Les auteurs, dans leurs prévisions, s'appuient sur une enquête qu'ils ont faite en 1977-1978 par questionnaire auprès d'un échantillon probabiliste de 780 jeunes célibataires francophones de 19 à 22 ans et auprès d'un échantillon probabiliste de 417 hommes et femmes francophones de 35 à 55 ans. Le taux de refus de participation à l'enquête a été de 12,4% chez les jeunes et de 31,4% chez les adultes. Le questionnaire portait sur les comportements et les attitudes concernant la sexualité prémaritale. Les résultats publiés dans ce numéro de la *Revue québécoise de sexologie*, seul périodique scientifique de langue française consacré à la publication d'articles traitant de sexualité en Amérique du Nord, ne portent que sur les relations prémaritales.

La grande majorité des jeunes adultes ayant pratiqué le coït prémarital (les déviants en langage scientifique) ne considère plus la virginité comme une valeur, un idéal à atteindre: la virginité a perdu de son caractère d'obligation. Selon cette étude, deux des arguments traditionnels invoqués pour favoriser la virginité semblent avoir disparu devant le développement d'une culture permissive: la crainte de commettre un péché et la crainte d'effets psychologiques ou sociaux négatifs (maîtrise de soi insuffisante, chances moindres de se marier pour la jeune fille, difficultés maritales, mauvaise qualité des fréquentations).

Les résultats montrent en effet que la grande majorité des jeunes déviants ne considère plus le coït prémarital comme un péché (96,7%) dans un contexte amoureux et 84,3% dans un contexte non amoureux. En ce qui concerne les conséquences sociales et psychologiques négatives du coït prémarital, la majorité des jeunes déviants n'y croit plus. Leur taux varie de 73,3% à 97,6% selon les questions.

«Ces jeunes déviants, en majorité maintenant, seront permissifs et contribueront, en tant que parents, à l'affaiblissement du mouvement traditionnel de répression du coït prémarital, commentent les auteurs de cet article. Ils seront aussi plus favorables à une éducation sexuelle permissive. Dans un tel contexte, il faut prévoir que de moins en moins de jeunes atteindront la puberté avec une perception négative de la sexualité, et en considérant la virginité comme une valeur, c'est-à-dire un idéal à atteindre. Puisque les parents de demain (nos jeunes déviants d'aujourd'hui) véhiculeront moins de stéréotypes négatifs, les jeunes d'après-demain auront moins d'obstacles psychologiques à franchir pour commencer une vie sexuelle active.»

Robert Gemme et Claude Crépaud font même l'hypothèse qu'un bon nombre de jeunes sont conformes aujourd'hui par manque d'opportunités: «Ils n'ont peut-être tout simplement pas encore rencontré le partenaire idéal, sexuellement attirant et duquel ils seraient amoureux. La gêne, la crainte, une apparence physique défavorable, sont d'autres explications d'une conformité circonstancielle qui ne refléterait pas une adhésion à la valeur virginité. Tout changement dans ces circonstances contribuera à accroître le taux de coït prémarital.»

Il ne semble pas, selon ces spécialistes, que nous assisterons dans les prochaines années à l'émergence d'une éducation sexuelle permissive par rapport à la sexualité prémaritale. Les structures scolaires et politiques de la plupart des pays industriels avancés sont encore influencées par les pressions des groupes conservateurs. «Les structures répondent généralement trop tard aux aspirations des individus.»

Selon les auteurs, il ne resterait donc que 16 ans environ au Québec et aux autres pays pour s'adapter à la vague de permissivité prémaritale. «Il faudrait donc le plus tôt possible, concluent-ils, prévoir des cours d'éducation sexuelle sur la physiologie et la psychologie de la réponse sexuelle et sur la contraception. Il serait illogique de maintenir la grande majorité des jeunes dans l'ignorance alors que ceux-ci sont presque tous sexuellement actifs. Il faudrait aussi réformer l'institution familiale qui, généralement, exclut le coït prémarital de ses cadres. Actuellement, cette institution force la sexualité prémaritale à s'exercer soit dans la voiture, dans les hôtels ou les motels, soit dans les parcs, soit en camping, etc. Il faudrait sans doute que les parents acceptent que la sexualité prémaritale s'exerce dans la maison familiale même lorsqu'ils sont présents.»

Ce deuxième numéro de la *Revue québécoise de sexologie* — qui s'adresse aussi bien aux intervenants en sexualité (travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues) qu'à toute personne intéressée au phénomène sexuel dans ses manifestations tant individuelles que sociales — présente un bilan de la sexologie au Québec: planification des naissances, sondage national sur l'avortement, état des ressources en sexothérapie, etc.

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a annoncé hier qu'il était à préparer une législation générale visant à fixer la rémunération des élus municipaux dans toutes les municipalités du Québec. M. Tardif a dit qu'il espérait être en mesure de déposer un projet de loi en ce sens au cours de la prochaine session.

Le ministre intervenait devant la commission parlementaire des Affaires municipales qui étudiait des amendements aux chartes des villes de Montréal et de Québec.

Cette question du traitement du maire et des conseillers municipaux a soulevé beaucoup de passion hier chez les groupements de citoyens de la ville de Québec qui sont venus protester contre la hausse de salaire demandée pour le maire Jean Pelletier.

Le Rassemblement populaire, formation d'opposition qui n'a cependant aucun représentant à la table du conseil municipal, s'oppose fermement à ce que le traitement du maire passe de \$30,000 à \$45,000.

Selon le président du groupe, M. Pierre Racicot, ce traitement, en considérant que les parents acceptent que la sexualité prémaritale s'exerce dans la maison familiale même lorsqu'ils sont présents.

M. Racicot estime que la revalorisation du rôle des élus municipaux devrait plutôt se faire en réduisant l'écart qui existe entre le revenu du maire et celui des conseillers.

De son côté, la Ligue des citoyens de Saint-Sacrement suggère que les élus municipaux, soient traités comme les députés provinciaux au chapitre de l'indexation de leurs traitements.

La ville de Québec demande que les allocations et indemnités annuelles soient ajustées d'un pourcentage égal à l'augmentation du coût de la vie. La rémunération des députés de l'Assemblée nationale est augmentée en fonction de la hausse moyenne des salaires de l'ensemble des travailleurs canadiens.

Malgré une injonction de la Cour, une femme de 78 ans reste hors de son logis

Malgré une injonction de la Cour supérieure du Québec, une dame âgée de la métropole, ne peut toujours pas réintégrer son logement parce que le propriétaire ne daigne pas acheter l'huile qui permettrait de remettre le système de chauffage en marche.

Mme Alexina Bélisle, âgée de 78, devait en effet quitter son logement du 1340 Sherbrooke est, le 18 février dernier, à cause d'une absence de chauffage. Sa fille et son petit-fils, qui habitaient avec elle, ont également dû trouver un refuge temporaire en attendant que leur logement ne redevenne habitable.

S'étant adressée à la Cour supérieure, Mme Bélisle obtient, par l'entremise de ses procureurs, une injonction provisoire jeudi dernier, laquelle ne peut finalement être signifiée que lundi devant l'absence du propriétaire, le Dr Denis Charette, ou de ses représentants de la société Jy-dex Inc.

Le juge Kenneth MacKay a en effet accordé l'injonction jusqu'à aujourd'hui, la cause pour une injonction interlocutoire devant être entendue vendredi.

Seule occupante de l'édifice de trois étages, Mme Bélisle ne peut même pas entreprendre de sortir ses meubles qui risquent d'être endommagés par le froid, l'escalier arrière, seul capable de laisser passage aux déménageurs, ayant été démolit l'an dernier par le propriétaire et n'ayant jamais été reconstruit.

Selon l'un de ses procureurs, il semble y avoir un véritable trou dans la loi qui permet à un propriétaire de ne pas respecter une injonction portant sur des services essentiels, sans qu'un locataire puisse avoir quelque recours que ce soit devant les autorités compétentes.

Un propriétaire peut en effet obtenir, devant la Régie des loyers du Québec, l'éviction d'un locataire en prouvant qu'un logement menace de tomber en ruines et constitue une menace pour ses habitants.

C'est d'ailleurs l'argument invoqué par le Dr Charette, en mars 1979, pour demander une résiliation du bail de Mme Bélisle, qui habite au même endroit depuis 40 ans et y a élevé sa famille. La Régie devait toutefois refuser cet argument, ajoutant cependant que des réparations urgentes et nécessaires s'imposaient au 1340 Sherbrooke est.

L'édifice a d'ailleurs été jugé digne du patrimoine de l'habitation par les autorités municipales, devenant ainsi éligible pour une subvention de restauration. Le Dr Charette a d'ailleurs déposé une demande à cet effet, et la subvention lui sera accordée lorsqu'il aura produit ses plans de rénovation.

Dans sa requête, Mme Bélisle a précisé notamment que le chauffage avait été interrompu à deux reprises l'automne dernier, pour un total de cinq jours, et qu'une réduction substantielle de son loyer lui a été accordée, le 14 février dernier, par la Régie des loyers, suite à une série de déboires dont elle a dû faire les frais.

Quatre des huit pièces du logement n'ont pas été plus habitables en raison d'un manque de chauffage adéquat. De plus, le mur de briques le long de la rue Panet a été démolit l'an dernier et n'a pas été remplacé, des fissures sont apparues aux plafonds du couloir, de la cuisine et de deux chambres à coucher, et le toit du garage attenant coule.

L'élection d'André Desjardins au sein du 144 ne serait pas valide

«L'élection» d'André Desjardins comme négociateur du Local 144 des plombiers du Conseil provincial des métiers de la construction «n'a aucune valeur, ni au plan syndical, ni au plan juridique».

C'est ce qu'a déclaré hier le gérant d'affaires du Local 144, M. Robert Roy, qui a émis d'autre part l'avis qu'une telle «élection», si elle était valide, serait contraire aux dispositions de la loi 30. Cette loi, adoptée à la suite du rapport de la commission Cliche, interdit aux détenteurs de certains dossiers judiciaires d'occuper des fonctions syndicales.

Cette réunion avait été convoquée pour informer les plombiers du déroulement de leurs négociations et les amener à se prononcer par scrutin secret sur les récentes propositions patronales.

Le rapport de négociation du gérant d'affaires Roy fut constamment perturbé par le clan Desjardins et la période de question subséquente fut aussi particulièrement houleuse. Au moment de passer au vote par scrutin secret, Desjardins et ses fidèles sont montés sur la scène pendant que d'autres personnes ont démolit les isolements. C'est alors que le gérant d'affaires en titre du 144 a levé l'assemblée et les trois quarts des 1,200 personnes venues s'informer ont quitté la salle avec lui, débâchées par ce chahut.

La tutelle gouvernementale responsable du 144 n'a pu empêcher jusqu'à présent le même groupe de briser chacune des quatre dernières assemblées de ce syndicat. La tutelle a donc choisi jusqu'à présent de diminuer au strict minimum le nombre des assemblées syndicales, ce qui prive la majorité des membres d'information. Quant au groupe des fauteurs de

trouble, que la tutelle a publiquement assimilé à un «pouvoir parallèle» au sein du 144, il a réussi cette fois à empêcher la direction syndicale d'obtenir un mandat clair dans la négociation en cours.

Selon la direction du 144, «Desjardins et son groupe devaient empêcher la direction syndicale d'avoir un mandat de négociation parce que cela aurait confirmé sa crédibilité et lui aurait permis de négocier efficacement dans l'intérêt des plombiers».

Le gérant d'affaires du 144 a émis l'avis «qu'il était peut-être temps» de songer à certaines mesures qui élimineraient des assemblées du 144 de nombreuses personnes qui n'ont pas posé un tuyau depuis de nombreuses années et qui empêchent les vrais plombiers de se pencher sur leurs problèmes de relations de travail.

M. Bennett a annoncé la tenue d'une manifestation contre l'uranium, qui devait coïncider avec l'ouverture de la session de la législature.

A cause de la décision gouvernementale, a expliqué M. Bennett, l'enquête menée par la Commission Bates sur la prospection et l'extraction de l'uranium a immédiatement mis fin à ses travaux.

M. Bennett a annoncé la tenue d'une manifestation contre l'uranium, qui devait coïncider avec l'ouverture de la session de la législature.

Extraction et prospection de l'uranium

Moratoire de sept ans en C.-B.

VICTORIA (PC) — Le gouvernement de la Colombie-Britannique a imposé un moratoire de sept ans sur l'extraction et la prospection de l'uranium sur le territoire de la province après avoir subi des pressions du public et des organismes de protection de l'environnement.

Le premier ministre, M. Bill Bennett, a affirmé que les

craintes exprimées par les citoyens de la Colombie-Britannique et les dangers posés par ce genre d'activité étaient trop réels pour être ignorés.

On craint parmi la population que la prospection et l'extraction de ce métal n'endommagent l'environnement de façon irréversible et on demande que les déchets radioactifs soient contrôlés de façon à satisfaire une partie importante de la population.

Le chef du gouvernement a expliqué que la Colombie-Britannique n'avait pas besoin de développer ses ressources d'uranium et que le nucléaire ne jouait pas de rôle majeur dans la politique énergétique du gouvernement.

A cause de la décision gouvernementale, a expliqué M. Bennett, l'enquête menée par la Commission Bates sur la prospection et l'extraction de l'uranium a immédiatement mis fin à ses travaux.

M. Bennett a annoncé la tenue d'une manifestation contre l'uranium, qui devait coïncider avec l'ouverture de la session de la législature.

Dans les parcs et réserves du Québec

Le gilet de sauvetage obligatoire

QUÉBEC (PC) — Le port du gilet de sauvetage ou d'un coussin de flottaison sera dorénavant obligatoire dans les parcs et réserves du Québec, dans les embarcations bien évidemment.

Un communiqué émanant du ministère québécois des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche précise que ce règlement s'appliquera aussi bien aux pêcheurs qu'aux adeptes

du canot-camping et de la pêche-camping.

Les contrevenants se verraient refuser l'accès aux lacs et rivières et seront passibles de poursuites en vertu de la loi sur la conservation de la faune ou de la loi sur les parcs du Québec.

Selon le MLCP, cette directive est conforme à un décret fédéral qui stipule que «tout

bâtiment d'au plus 5,5 mètres de longueur doit avoir, pour chaque personne à bord, un gilet de sauvetage approuvé pour petits bâtiments, un vêtement de flottaison individuel approuvé ou un coussin de sauvetage approuvé».

Ce décret n'avait pas été appliqué jusqu'à maintenant dans les parcs provinciaux et les réserves gouvernementales du Québec.

A compter de l'été prochain, les adeptes de la pêche et du canot-camping devront donc être en possession d'un vêtement de sauvetage pour pratiquer ces activités.

Dans le cas des utilisateurs des chalets, auberges et pavillons du MLCP dans les parcs et réserves, ces vêtements seront prêtés par le ministère.

AMERICAN A UNE FOULE DE RAISONS DE SE RENDRE À CHICAGO.

MONTREAL

ST. PAUL/MINNEAPOLIS
CHICAGO
INDIANAPOLIS
SALT LAKE CITY
SAN FRANCISCO
LAS VEGAS
LOS ANGELES
SAN DIEGO
PHOENIX
TUCSON
EL PASO
SAN ANTONIO
DALLAS/FT. WORTH
TULSA
ACAPULCO

Seule American Airlines peut assurer votre transport vers ces seize grands centres sans que vous ayez à changer de compagnie aérienne. Nous offrons en plus deux vols sans escale de Montréal à Chicago, à des heures pratiques, soit à 9h40 et à 19h.

Et bien sûr, vous bénéficierez des services exclusifs d'American avant et pendant le vol.

Vous passez la douane à Dorval, vous obtenez d'avance toutes les cartes d'embarquement dont vous aurez besoin pour le voyage, ce qui vous évitera de faire la queue, et nous présentons des courts métrages* sur certains vols vers la Californie et l'Arizona.

Pour obtenir des renseignements complets, appelez votre agent de voyages ou American Airlines. De Chicago, American possède un réseau de correspondances par excellence.

*\$2,50 pour les écouteurs.

American Airlines, américaine par excellence.



Une explosion de gaz naturel s'est produite mardi soir près de la localité de Brooks, dans le sud-est de l'Alberta, occasionnant des dégâts estimés à plusieurs millions de dollars et entraînant l'évacuation d'une quinzaine de familles. La station de pompage principale de l'Alberta Gaz Trunk Line Co. Ltd a été détruite, réduisant de deux tiers le flot de gaz naturel destiné à l'Est du Canada. Près de trois milliards de pieds cubes de gaz naturel sont normalement acheminés vers l'Est chaque jour, et les autorités estiment que tout sera rentré dans l'ordre aujourd'hui. (Photolaser CP)

Ottawa privilégie l'Ontario par ses dépenses en recherche industrielle

■ D'une part, les dépenses directes du gouvernement fédéral dans l'activité scientifique de l'industrie canadienne ont connu une perte de vitesse spectaculaire depuis trois ans. ■ D'autre part, l'industrie de l'Ontario a conservé sa position privilégiée pendant cette période, accaparant 60% des dépenses fédérales destinées à la recherche industrielle alors que cette province n'abrite que le tiers de la population du pays.

Tels sont les deux grandes constatations qui se dégagent d'un récent rapport de Statistique Canada consacré à la distribution régionale des dépenses scientifiques «extra-muros» du gouvernement canadien.

La première de ces deux constatations est particulièrement étonnante puisque tous les hommes politiques du pays s'accordent depuis au moins dix ans sur l'urgence d'augmenter le rôle mineur dévolu jusqu'à maintenant à l'industrie dans l'effort scientifique national. Le gouvernement canadien a même pris en vigueur une politique «d'impartition» en vertu de laquelle il confie à l'industrie tout tra-

vail scientifique nouveau que l'industrie peut accomplir.

Et pourtant, le tableau six des dernières «statistiques des Sciences» (février 1980) révèle que la part des dépenses scientifiques fédérales dévolue à l'industrie est passée de 51% en 1976 à 45% l'année suivante et à seulement 41% en 1978-79.

Cette perte d'importance est tellement prononcée qu'elle n'a pas pu être compensée par l'augmentation du budget des sciences: même en chiffres absolus, il y a une baisse de \$20 millions en trois ans, sans tenir compte des ravages de l'inflation.

Cette constatation n'est qu'un hors-d'oeuvre dans le document consacré tout entier à l'analyse de la répartition des dépenses scientifiques fédérales entre les grandes régions du Canada.

De façon générale, l'Ontario reçoit une part supérieure à ce que sa population devrait normalement justifier et on constate le phénomène inverse pour les autres régions. Ces chiffres sont d'autant plus étonnants qu'il ne s'agit là que des dépenses «extra-muros», qui ne sont pas touchées par la

forte concentration des laboratoires fédéraux autour d'Ottawa.

Le décalage est particulièrement marqué dans le secteur industriel puisque l'industrie ontarienne reçoit 58% des dépenses du gouvernement pour la recherche et le développement industriel. Le Québec, au deuxième rang, n'en reçoit que 22% et toutes les Maritimes réunies, au troisième rang, doivent se contenter de 7%.

Il y a par contre un effort de justice régionale beaucoup plus marqué dans les dépenses scientifiques dont ont bénéficié les universités, les institutions à but non lucratif et les organismes provinciaux, si bien que le bilan total est un peu mieux équilibré.

Si on regarde toutes les activités scientifiques défrayées par Ottawa, on découvre que la part de l'Ontario «tombe» autour de 45%. Celle du Québec reste à 23% mais l'Alberta et la Colombie-Britannique voient leur part respective grimper à 8% et à 11%.

Les autres tableaux de cette publication de Statistique-Canada révèle que certaines

agences étaient, en 1978-79, beaucoup moins sensibles que d'autres à l'opportunité de répartir équitablement leurs dépenses entre les diverses régions du pays.

À côté du Conseil de recherches médicales qui semble suivre d'assez près l'importance démographique des diverses régions, il y a par exemple le Conseil national de recherches qui accorde à l'Ontario plus des deux-tiers de ses dépenses «extra-muros» de recherche et de développement.

En cela, le CNRC n'est battu que par l'Énergie atomique du Canada (72%) et il est suivi de près par le ministère de la Défense nationale (63%). Même le Conseil de recherches en sciences humaines, dont la tâche est de distribuer des subventions de recherche, accorde la moitié de ses faveurs à la seule province de l'Ontario.

Fait à noter, les chiffres fournis dans ce rapport de Statistique Canada sont très différents de ceux que fournit annuellement le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. En 1978-79, par

exemple, on constate un décalage de \$76 millions dans les montants accordés aux activités scientifiques industrielles. Le responsable du projet à Statistique Canada, M. Bert Plaus, a reconnu que ce décalage est «pas mal important» si on considère que les deux documents sont théoriquement rédigés à partir des informations fournies par les mêmes agences et ministères du gouvernement.

M. Plaus a souligné à cet égard que le rapport de Statistique Canada est plus récent que l'autre et qu'il donne «sans doute» une image fidèle de la répartition régionale des montants dépensés. Il a cependant admis que certains ministères ont pu fournir des données incomplètes. Enfin, Statistique Canada ne considère que les sommes réellement dépensées et non pas les projets ou les contrats déjà accordés pour les années prochaines.

Cela peut expliquer certaines différences et les intentions plus «politiques» du ministère des Sciences peuvent en expliquer d'autres, a-t-il conclu.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ La chasse est ouverte

Les phoques ont commencé à mettre bas cette semaine dans le golfe de Saint-Laurent, et la chasse aux blanchons devrait débuter dans les jours prochains. Les agents du ministère de la pêche estiment que de 100,000 à 200,000 blanchons sont nés au cours du week-end dernier sur les glaces du golfe. La chasse, prédict-on dans les milieux spécialisés, pourrait être plus dangereuse cette année parce que les glaces n'ont que de 10 à 12 centimètres d'épaisseur, en comparaison de 25 à 30 centimètres par les années passées. Cette année, les chasseurs pourront abattre jusqu'à 178,000 blanchons, alors que le contingentement avait été établi à 180,000 l'an dernier. Si les prises doivent être moins nombreuses, on prévoit que les protestations seront tout aussi virulentes que jamais et plusieurs mouvements ont déjà indiqué leur intention de dépêcher des volontaires sur les banquises. Aux États-Unis, un important mouvement de boycottage du Canada a été mis sur pied par les adversaires de cette chasse.

■ D'une mer à l'autre

Tandis que les députés à l'Assemblée législative de Halifax se réunissent aujourd'hui pour donner le coup d'envoi à une session qui sera plus tranquille que la dernière, les députés créditistes de la Colombie-Britannique voudraient bien passer l'éponge et faire oublier leurs frasques à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle session vendredi. Le discours du Trône mettra l'accent, croit-on savoir, sur des choses aussi terre à terre que le développement des ressources naturelles, la création d'emplois et les transports. En Nouvelle-Ecosse, le programme législatif comprend un projet de loi devant donner la préférence aux résidents de la province sur les chantiers d'exploration minière et pétrolière. Ce projet de loi sera modelé sur un pareil projet déjà adopté à Terre-Neuve. Les législateurs se pencheront également sur un projet devant aider les personnes âgées à rester propriétaires de leur maison.

■ Une session électrique

Le gouvernement de Terre-Neuve entreprend aujourd'hui une nouvelle session au cours de laquelle, croit-on savoir, les députés seront appelés à faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il revise le contrat intervenu avec la société Churchill Falls et par lequel la quasi totalité de la production hydroélectrique de ces énormes installations doit être livrée au Québec pour les

65 prochaines années. Terre-Neuve cherche sans succès depuis plusieurs années à renégocier ce contrat pour obtenir de meilleurs prix de vente et pour obtenir pour la province au moins 800 mégawatts supplémentaires. Le gouvernement de Saint-Jean en a appelé devant les tribunaux il y a quatre ans, mais rien n'a encore été réglé devant les tribunaux.

■ Vous dites?

Les députés à l'Assemblée législative du Manitoba ont prêté attentivement l'oreille hier, pendant quelques instants du moins, aux propos que leur a tenus pendant 20 minutes un des leurs, M. Larry Desjardins, en réponse au discours du Trône. M. Desjardins, député néo-démocrate de Saint-Boniface, est l'un des quatre députés à Winnipeg à prendre la parole en français devant ses collègues depuis que la Cour suprême du Canada a donné au français le statut de langue officielle. M. Desjardins, dont les interventions se font habituellement en anglais, a expliqué à ses collègues et confrères qu'il parlait français pour illustrer les difficultés inhérentes à l'usage de cette langue à l'Assemblée législative.

■ Bon retour

Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, est rentré aujourd'hui chez lui après avoir subi une intervention chirurgicale à l'intestin. Un porte-parole a déclaré hier que M. Schreyer était à son poste et qu'il pourrait présider à l'assermentation du gouvernement libéral lundi. M. Schreyer ne pourra toutefois voyager pour quelque temps encore.

■ Traduire en justice

Trois légistes du Québec se rendront à Winnipeg pour aider le gouvernement manitobain à mettre sur pied les services nécessaires à la traduction des lois et règlements de cette province, à la suite d'un jugement de la Cour suprême du Canada faisant du français une langue officielle de la province. Ces fonctionnaires du ministère québécois de la Justice auront à s'acquiescer également à certains projets urgents reliés aux travaux de la présente session de l'Assemblée législative du Manitoba. Deux de ces fonctionnaires quitteront le Québec le premier mars, le troisième se rendra à Winnipeg au mois d'avril. Ils y séjourneront chacun trois mois. Cette initiative fait suite à une rencontre tenue à Québec il y a quelques jours entre le procureur général du Manitoba, M. Gerry Mercier, et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Repentant, le cambrioleur voulait mourir en paix

PHOENIX (AP) — Pour se mettre en règle avec Dieu, un homme qui a fait fortune dans la construction vient de confesser avoir commis 14 cambriolages dans des quartiers résidentiels, récoltant \$400,000 en bijoux. Il avait volé par souci pieux.

Leroy Malouf, 58 ans, a commencé par envoyer son

avocat aux autorités judiciaires pour obtenir l'impunité en échange d'informations permettant de récupérer les bijoux.

Ceci fait, il s'est présenté en déclarant: «Je me mets en règle afin de pouvoir mourir en paix». Et comme il y a eu, en plus, prescription sur les crimes commis en 1972 et 1973, il ne fera l'objet d'aucune poursuite.

Sur la base de ses aveux, la police a retrouvé entre

\$150,000 et \$200,000 en bijoux déposés à la banque dans deux coffres au nom de l'ex-femme du millionnaire. Celle-ci reste introuvable.

«Il y avait trois jeunes qui faisaient quelque chose de mal, a-t-il expliqué. La seule façon dont je pouvais les convaincre était de leur montrer qu'ils ne connaissent pas leur boulot. Je leur ai montré qu'ils n'avaient pas le bon équipement ni l'expérience — et ils ont arrêté».

La France pourrait adopter des lois plus strictes pour réduire le nombre d'étrangers

PARIS (PC) — Les Français, aux prises avec de sérieux problèmes économiques et de non moins sérieuses tensions raciales — un mélange explosif dans l'importer quel pays mais particulièrement dans les quartiers des grandes villes où habitent un grand nombre d'immigrants — semblent vouloir lancer une offensive pour réduire le nombre de travailleurs étrangers dans leur pays.

Au début de février, un Algérien de 16 ans a été tué d'un coup de revolver dans le sous-sol d'un immeuble résidentiel, dans un quartier ouvrier de Paris. L'agent de police impliqué dans l'affaire a déclaré que le jeune homme était armé d'un couteau, mais que lui-même avait tiré accidentellement.

Le rapport officiel indiquait que le policier — non identifié — avait tiré un coup de feu alors qu'il avait trébuché dans un corridor non éclairé. La balle s'était logée dans la tempe droite du jeune homme.

En décembre dernier, un autre jeune Algérien fut tué d'un coup de revolver, lui aussi, à Strasbourg près de la frontière allemande. Selon le

rapport médical, le coup avait été tiré à bout portant. Le policier impliqué a déclaré que le jeune Algérien de 22 ans avait tiré son couteau.

Au cours d'un autre incident, un immigrant sénégalais, qui dormait sur la berge du canal, dans une petite ville industrielle au nord de Paris, s'est noyé après qu'un gang de jeunes Blancs l'eut fait rouler dans l'eau glacée. Dans le sud de la France, un groupe d'immigrants mauritaniens sont menacés d'être déportés dans leur pays, après avoir déclenché une grève dans une usine de textiles.

On lit de plus en plus souvent dans les journaux le récit d'actes de violence perpétrés contre les étrangers, ou celui des efforts légitimes effectués pour expulser d'autres immigrants qui ont violé les lois françaises compliquées et les règlements gouvernant les immigrants.

En dépit des affirmations officielles selon lesquelles les travailleurs étrangers et leurs dépendants sont traités ici avec impartialité, les travailleurs sociaux et les politiciens de l'opposition craignent que la situation ne s'aggrave, si les problèmes économiques de-

viennent plus sérieux.

Le chômage en France, atteint actuellement environ 11%, et le premier ministre M. Raymond Barre, a déclaré que le renouvellement des permis de travail pour les étrangers dépendra de la situation économique et d'autres facteurs.

Depuis 1973, le taux d'immigration en provenance des pays africains a été officiellement gelé, les statistiques du gouvernement indiquent que la population totale des travailleurs étrangers et de leurs dépendants est demeurée stationnaire, à 4,2 millions, depuis les deux dernières années.

Cependant, on prévoit qu'une loi sera déposée à l'Assemblée nationale au printemps, dans le but de réduire cette population par 250,000 par année, jusqu'en 1985.

M. Barre a nié les rapports voulant que le projet de loi serve à camoufler un quota annuel d'expulsions ainsi que le retrait d'un certain nombre de permis de travail. Il a dit que le nombre des permis de travail et de séjour non renouvelés chaque année en vertu du projet de loi dépendrait du nombre de permis expirés, ainsi que du taux national de chômage et du statut «personnel et familial» de l'intéressé.

Le projet de loi initial avait été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en 1979, après avoir été sévèrement critiqué lors d'audiences et dans les médias, mais on ne s'attend pas à ce qu'il comporte d'importants changements lorsqu'il réapparaîtra à l'ordre du jour.

La dernière initiative prise par le gouvernement pour établir un contrôle plus strict

sur les travailleurs étrangers a été la mise au point d'une banque d'ordinateurs qui fournit les renseignements voulus sur les immigrants. Le système, qui sera utilisé bientôt dans une banlieue de Paris et qui pourrait éventuellement être utilisé dans les pays tout entier, a pour but de faciliter l'émission des permis de travail et de séjour.

Le quotidien français influent, *Le Monde*, a déclaré que ce genre de renseignements — qui incluent le nom, l'adresse, l'employeur et autres détails — «est sans précédent en France, sauf peut-être pour les Juifs pendant l'Occupation».

Par ailleurs, les critiques soutiennent que les administrateurs et la police anticipent déjà l'adoption d'une loi plus sévère et agissent comme si elle était déjà en vigueur.

Les porte-parole de la police disent que les activités plus grandes dans les quartiers où les immigrants sont en majorité sont destinées à enrayer la délinquance. Néanmoins, en vertu des règlements actuels,

les adolescents et les jeunes adultes reconnus coupables de délits criminels peuvent se voir refuser le renouvellement de leur permis de séjour ou de travail, et être immédiatement expulsés du pays.

M. Kamel Ighobriqen, un citoyen algérien de 22 ans, né en France, a déclaré au cours d'une interview, récemment, que la police a exigé de vérifier ses papiers d'identité au moins cinq fois en une seule journée, alors qu'il circulait dans Paris.

M. André Llenas, un conseiller municipal socialiste qui représente à Paris un quartier à prédominance d'immigrants, a déclaré que «les blancs à l'air respectable sont rarement harassés par la police». Les policiers, apparemment, concentrent leur attention sur «les jeunes blancs aux cheveux longs et sur tous les Nord-Africains et les Africains noirs».

«La chasse est basée sur la couleur de la peau et la longueur des cheveux».

Le ratisage par la police de certains quartiers, la menace

de lois plus strictes pour les travailleurs étrangers et leurs familles, de même que les conditions matérielles et sociales touchant les étrangers coïncident avec le redéveloppement des quartiers d'immigrants, comme par exemple Belleville, dans le nord-est de Paris.

La rénovation urbaine, dit M. Llenas, a laissé de vastes parties de Belleville en ruines et a forcé des familles d'immigrants à se diriger vers les banlieues qui entourent la capitale. Les immeubles vétustes qui n'ont pas été démolis pour faire place à des immeubles d'appartements à loyers élevés abritent souvent des familles nombreuses ou des groupes d'ouvriers étrangers, célibataires, qui y vivent dans des conditions sordides.

Les travailleurs sociaux du quartier disent qu'il n'est pas rare de voir des familles de sept et même plus qui habitent des appartements d'une seule pièce, sans bain ni douche, où la seule salle de bain est commune aux occupants de deux étages.

Et comme les immigrants africains occupent les emplois les plus humbles et les moins bien payés, ceux que les Français eux-mêmes ne veulent plus accepter, ils ont peu de chance d'avancer socialement et financièrement.

L'autoroute 440 refait surface

QUÉBEC (PC) — Le dossier de l'autoroute 440 sur les bords de Beauport, près de Québec, vient de refaire surface. Le conseil d'administration de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) a en effet rejeté le nouveau tracé proposé par le ministère québécois des Transports.

Dans un mémoire adressé au titulaire de ce ministère, M. Denis de Belleval, la CUQ suggère au gouvernement de décréter un moratoire d'un an

sur les travaux de prolongement de l'autoroute ou de revenir au tracé initialement prévu sur les bords de Beauport, quitte à y apporter des modifications destinées à protéger l'habitat faunique.

Selon la CUQ, le nouveau tracé comporte «une courbe principale supplémentaire» qui risque de déconcerter les automobilistes, de créer des problèmes de ralentissement de la circulation et de baisser dangereusement le seuil de vitesse critique.

UNIVERSITÉ CONCORDIA



COURS D'ANGLAIS COURS DE RÉDACTION ET DE CONVERSATION (SOIÉES)

28 avril - 16 juillet

lundi et mercredi

18h - 21h

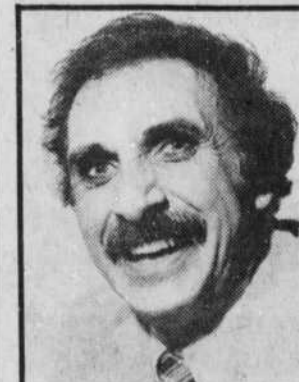
12 semaines - 72 heures - \$200.

Les candidats devront subir un test avant d'être admis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le:

CENTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
ÉCOLE DE LANGUES

bureau 101, 1822 ouest, boulevard de Maisonneuve
Montréal, Québec H3H 1J8
ou appeler au 879-8436



ALEX TANOUS

Le 28 février à 20 h 00, en la salle du Gesù (1200 rue Bleury Montréal) se tiendra la conférence du Dr. Alex Tanous intitulée: "L'ÉVOLUTION DE LA CONSCIENCE SPIRITUELLE". L'admission est de: \$5.00 adulte et \$4.00 étudiant. Billet en vente à l'entrée. (Salle 800 sièges)

Le livre du Dr. Tanous intitulé "Au-delà du hasard" sera en vente sur place. Il y aura une séance de signature avec le Dr. Tanous.

Le 29 février, à 20 h 00, jusqu'au 2 mars 12 h 00 le Dr. Alex Tanous dispensera de son cours "INTRODUCTION À LA PARAPSYCHOLOGIE 1". Les participants s'initieront à divers tests d'application, tels la psychométrie et le voyage astral. Chacun reçoit l'analyse de sa photographie "KIRLIAN". On y apprend l'interprétation des rêves, les auras, la guérison et la méditation, compréhension du domaine psychique, fonction des côtés droit et gauche du cerveau. Seulement 40 personnes sont admises pour le cours de fin de semaine.

INFORMATIONS: 688-6884, 739-9302

Boston sans escale? Seulement avec Delta!

Nous avons six vols sans escale vers Boston, de 7h30 à 20h30. En seulement 56 minutes, vous êtes à destination. Donc, aucune perte de temps. Pour vos réservations, communiquez avec Delta au 337-5520, ou avec votre agent de voyage. Delta est toujours là.

DELTA



Détenteur d'un permis du Québec. Horaires sujets à changement sans préavis.

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention...

Le souci de la perfection

Toujours et encore comme par le passé

L'enjeu: Prix et qualité

une seule adresse:

807 est, rue Laurier

(métro station Laurier) 272-4065/86

Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques

Merci!

Cette semaine...

CERVELLES DE VEAU et

RIS DE VEAU

qualité - Anjou Québec -

Sachez l'appréier!

Obtenez une recette appropriée...



«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

le débat référendaire

Une «clause indépendantiste» dans la constitution

par **Kimon Valaskakis**

M. Valaskakis est professeur au département de sciences économiques de l'Université de Montréal et directeur du groupe de prospective GAMMA.

L'INSERTION d'une «clause indépendantiste» dans une nouvelle constitution canadienne donnant au Québec et aux autres provinces le droit permanent à l'indépendance serait une alternative tout à fait valable au projet de souveraineté-association et rendrait l'option du Parti québécois inutile. Pour apprécier l'intéressant potentiel de cette «clause indépendantiste» il faut aller au fond de la question dite «nationale» et en déceler ses éléments structurants. Disons tout de suite que le référendum du printemps 1980 n'ap-

portera certainement pas de solution définitive au problème québéco-canadien. Une victoire marginale dans l'un ou l'autre sens reportera à plus tard les décisions. Une victoire décisive du OUI n'ouvrira d'ailleurs qu'une série de négociations qui se prolongeront sur de nombreux mois ou années. Un NON écrasant (qui est très peu probable) ralentirait le mouvement indépendantiste mais, à notre avis, ne l'éliminerait pas d'une façon définitive, car celui-ci répond à des aspirations très légitimes du peuple québécois.

plus ou moins stérilisée par une série de compromis implicites de la part de tous les protagonistes. Depuis 1976, les souverainistes ont mis beaucoup d'eau dans leur vin et les fédéralistes beaucoup de vin dans leur eau. L'option péquististe est désormais beaucoup plus axée sur «l'association» que la «souveraineté». Le Parti libéral de Claude Ryan préconise un fédéralisme décentralisé, semblable à celui que propose le rapport Pépin-Robarts et les partis fédéraux, conservateur, libéral et NP, avancent lentement dans la même direction. Tout le monde recherche une option intermédiaire. L'ex-ministre Rodrigue Tremblay s'étant déclaré propriétaire de la «troisième option» (fédéralisme à la suisse), on ne peut plus utiliser ce terme au sens général. Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'il existe non pas

une mais cinquante troisièmes options qui toutes, présentent une version légèrement différente du «juste milieu». (La course aux troisièmes options fait un peu penser, d'ailleurs, aux mécanismes de décision dans les entreprises gouvernementales et privées. Si on présente à un décideur deux options A et C et une option intermédiaire B, quelle que soit le contenu réel de B, il y a de fortes chances qu'elle soit choisie. Du moins, c'est ce que prétendent les manuels des écoles de gestion.) Puisque l'option péquististe ne demande pas de monnaie séparée, de défense ou de politique étrangère indépendante, elle n'est pas, à strictement parler, souverainiste. Il s'agit d'une réforme qui n'est pas tellement éloignée du fédéralisme décentralisé en ce qui concerne son contenu réel. Reste l'important problème

psychologique. Pour plusieurs indépendantistes, qui s'ennuient à mort dans les débats sur le partage de la fiscalité et n'ont que faire des formules de péquation, l'option péquististe offre un avantage psychologique immense: la souveraineté-association force le Canada anglais à reconnaître la nation québécoise; elle consacre le principe d'égalité entre les deux nations et elle efface les séquelles de la conquête de 1763 et la Confédération de 1867. Dorénavant, l'entente Québec-Canada sera un acte volontaire et libre sans contraintes ou servitudes. Enfin, le Québec armé d'un OUI au Référendum peut négocier avec le Canada anglais à partir d'une position de force. Arrivant à la table de négociation avec un NON, il sera dit-on, perçu comme faible — une quantité négligeable, une province qu'on ne peut pas

prendre au sérieux. Une clause indépendantiste dans une nouvelle constitution canadienne répondrait à notre avis, à ces préoccupations d'ordre psychologique. Il s'agirait d'une clause constitutionnelle qui préciserait que toute province qui le désire peut signifier son intention de quitter la confédération canadienne. Cette signification ne se ferait qu'après la tenue d'un référendum provincial dont les règles du jeu seraient établies d'avance et insérées dans la constitution. On prévoirait également des critères pour diviser les avoirs fédéraux, etc. et on établirait un échéancier pour la réalisation de cette indépendance après la tenue du référendum.

Cette clause serait aussi satisfaisante que l'option péquististe, car qui peut se déclarer souverain l'est déjà. La clause garantirait au Québec l'option de se séparer sans qu'il soit nécessairement obligé de l'exercer tout de suite. La constitution canadienne consacrerait donc «l'égalité du Québec» (et des autres provinces) et annulerait les séquelles psychologiques du passé.

Mais le plus grand avantage pour le Québec serait au niveau de sa force de négociation. Si l'on examine, à partir de la théorie des jeux, les forces et les faiblesses du Québec vis-à-vis du Canada, on voit que sa plus grande force est non l'indépendance mais la menace de l'indépendance. Cette menace peut permettre au Québec d'obtenir d'énormes concessions des autres provinces. Mais une fois que cette menace est exercée, elle est perdue. Comme le rapport géopolitique des forces en Amérique du Nord n'est pas particulièrement favorable au Québec, l'effet du « bluff » référendaire est plus puissant que la menace exécutée.

La clause indépendantiste donne au Québec l'équivalent d'un référendum permanent. Il peut exercer son option aujourd'hui demain ou dans quinze ans. Il conserve sa liberté d'action mais n'est pas forcé à détruire tout de suite la confédération canadienne.

Mais, demandera-t-on, si la clause est tellement favorable au Québec pourquoi serait-elle acceptée par le Canada anglais? La réponse est claire: il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle où les uns gagnent ce que perdent les autres, mais d'un jeu où tout le monde veut gagner. En premier lieu, l'intérêt individuel de chacune des provinces va dans la direction de la clause indépendantiste. Il est fort probable que l'Alberta et la Colombie Britannique y verraient leur bien tout de suite. Terre-Neuve avec sa nouvelle richesse pétrolière serait également tentée. L'Ontario émettrait probablement des réserves mais peut être pas définitives. En dernière analyse, peu de provinces s'y objecteraient car elle augmente le pouvoir provincial.

La clause indépendantiste ne renforcerait pas seulement les provinces, mais donnerait un nouveau sens à la confédération canadienne. Le Canada pourrait être le premier pays du monde à inaugurer un nouveau contrat social, volontaire, égalitaire et réversible. Au même sens que le mariage «pour toujours» cède la place dans les moeurs contemporai-

nes à l'union librement consentie et réversible, une nation peut s'arroger les mêmes droits. D'où une société ouverte, polyvalente et innovatrice qui ne force personne à rester membre contre son gré.

L'inconvénient majeur de la clause indépendantiste, dira-t-on, est qu'elle pourrait déstabiliser l'Etat. Une menace de sécession réduirait le niveau de confiance dans le pays, découragerait les investissements étrangers, mènerait à la fuite des capitaux, etc. Ceci nous répondons de la façon suivante. En premier lieu, même sans clause indépendantiste, une menace sécessionniste peut avoir des effets au Québec depuis 1976. Certains iront jusqu'à dire que le Québec a déjà «payé» pour l'indépendance, qu'il l'a réalisée ou non. Ce qui empêche un climat économique est, en réalité, l'incertitude. Le plus il y a d'incertitude le moins il y a de désir d'investir. Or, au contraire, la clause indépendantiste est censée structurer et ordonner l'option sécessionniste en réduisant l'incertitude au minimum. Certes, il faudra éviter les abus. La procédure de réalisation de l'indépendance éventuelle devra inclure des précautions. On pourra par exemple, exiger que le OUI soit choisi par au moins deux tiers des électeurs, qu'il y ait une période de pause, etc.

En second lieu, il est probable que l'insertion d'une clause indépendantiste réduise le désir d'indépendance. Le fait qu'on puisse l'exercer à tout moment et que les autres partenaires aient le même pouvoir pourrait avoir un effet de dissuasion. Tout le monde s'efforcerait d'être plus conciliant et compréhensif. La menace de rupture, enterrée et institutionnalisée par la Constitution pourrait créer paradoxalement... l'harmonie.

La clause indépendantiste pourrait être la planche de salut qui permettrait à toutes les parties en cause de sauver la face et de déclarer victoire. Si on accepte le diagnostic présenté ici, à savoir qu'il y a deux questions nationales, une juridictionnelle et l'autre psychologique et que la première est déjà en voie de solution (avec ou sans indépendance), il faut s'attaquer à la seconde. L'importance des symboles n'est pas à sous-estimer. La victoire du OUI donnerait au Québec, prétend-on, un avantage psychologique temporaire. La clause indépendantiste au contraire donnerait au Québec et à chacune des autres provinces un atout permanent. En reconstituant la confédération canadienne sur les bases du volontarisme, de la liberté non-aliénable et du respect mutuel, on créerait à la fois un modèle innovateur pour le monde et une formule viable pour le Canada. A la place du divorce-à-l'italienne (assassiner le conjoint) ou le divorce-avec-amertume et procès, aujourd'hui il existe, pour les individus qui veulent se séparer, le divorce-sans-faute. Il est logique de penser qu'une libéralisation du pacte canadien serait conforme à l'esprit du temps. Une union volontaire, librement consentie et réversible pourrait bien faire des rapports Québec-Canada un mariage réussi!

Le livre beige Des droits linguistiques confus

par **Louis Le Borgne**

M. Le Borgne travaille au Centre de documentation en sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal.

À la suite de la divulgation de ce qu'on appelle maintenant le livre beige du PLQ, il semble que de nombreux amendements seront présentés dans le cadre du prochain congrès de ce parti notamment au chapitre des droits linguistiques garantis par une nouvelle constitution canadienne. Pourquoi de tels amendements paraissent-ils nécessaires même aux yeux des militants libéraux québécois, anglophones et francophones? La lettre même de ces propositions, particulièrement dans le domaine linguistique, ne semble pas aussi claire qu'on l'eût espéré.

Au chapitre III du livre beige concernant la charte constitutionnelle des droits et libertés, on est frappé par l'ambiguïté et l'imprécision du texte — les conséquences juridiques pourraient être immenses — et d'autre part par la facilité avec laquelle on écarte les difficultés administratives, politiques et sociales qu'il implique. Ce chapitre met beaucoup d'accent sur les droits individuels, mais pour le problème linguistique, beaucoup de ces droits individuels sont en fait limités à des collectivités désignées par un «nombre suffisant» ou même par le concept de «collectivité» justement.

On reconnaît «le droit de tout individu de langue française, anglaise et de tout autochtone d'exiger que son enfant reçoive dans la province où il habite, l'enseignement primaire ou secondaire dans sa langue maternelle». Ainsi c'est un droit qui est reconnu à un individu et non pas à un enfant comme tel. De plus on ne sait pas si cette proposition se réfère à la langue maternelle de l'enfant ou à celle de l'individu qui en a la charge. Or il est bien évident qu'il y a une différence très importante entre la notion de langue maternelle et celle de langue d'usage. Si l'on prend ce texte à la lettre, cela pose immédiatement plusieurs difficultés. Par exemple on pour-

rait comprendre qu'un individu de langue maternelle portugaise, mais de langue d'usage française, serait en droit d'exiger que son enfant reçoive une éducation en langue portugaise. Ou alors c'est le contraire! Un francophone ayant épousé une allemande qui a donné sa langue maternelle à son enfant né au Canada ou ailleurs pourrait exiger que celui-ci reçoive un enseignement dans sa langue maternelle, c'est-à-dire, l'allemand... Ce même alinéa ne précise pas si un autochtone qui n'a pas une langue maternelle autochtone aura le droit d'exiger un enseignement dans cette langue pour lui-même ou son enfant. Il est aussi possible bien sûr qu'un immigré de langue d'usage anglaise ou française puisse réclamer une langue d'enseignement en fonction de la langue maternelle qu'il aura donné à son enfant. Par conséquent l'immigrant a un libre choix absolu, dont on ne sait même pas s'il est ou non limité à l'anglais, le français et aux autres langues autochtones, ou si le choix est aussi ouvert à toutes les langues maternelles du monde. Enfin ce droit est individuel et accumulé, ce qui signifie que l'individu peut avoir un droit de langue maternelle, de plus cela pose le problème complexe de l'embauche du personnel bilingue pour tous les services accessibles au public dans ces institutions provinciales.

On donne aussi à l'individu droit à des services sociaux et de santé accessibles dans sa langue, française ou anglaise partout où le nombre le justifie. D'abord on ne précise pas s'il s'agit du nombre de la collectivité ou du nombre d'individus demandeurs de service. Ce détail a son importance puisqu'il obligera ou non une institution à fournir par exemple un service bilingue selon les saisons pour un lieu de villégiature ou pour toutes les institutions d'une ville s'il y a une importante minorité linguistique. De plus cela pose le problème complexe de l'embauche du personnel bilingue pour tous les services accessibles au public dans ces institutions provinciales.

On donne aussi à l'individu droit à des services sociaux et de santé accessibles dans sa langue, française ou anglaise partout où le nombre le justifie. D'abord on ne précise pas s'il s'agit du nombre de la collectivité ou du nombre d'individus demandeurs de service. Ce détail a son importance puisqu'il obligera ou non une institution à fournir par exemple un service bilingue selon les saisons pour un lieu de villégiature ou pour toutes les institutions d'une ville s'il y a une importante minorité linguistique. De plus cela pose le problème complexe de l'embauche du personnel bilingue pour tous les services accessibles au public dans ces institutions provinciales.

française, anglaise ou autochtone le droit de gérer les institutions publiques donnant l'enseignement dans leurs langues maternelles. Ce droit est évidemment lié au précédent. Mais ces collectivités doivent être en nombre suffisant. La comptabilité du nombre suffisant est-elle faite en fonction de la langue maternelle ou d'usage des membres de la collectivité? Et même, dans le cas des autochtones, y aura-t-il une comptabilité sur une base «raciale» ou uniquement linguistique? De plus le minimum suffisant sera-t-il le même pour tout le Canada et pour tous les groupes linguistiques ou ethniques ou sera-t-il différent selon les régions et les groupes? Ce droit pose le problème de la définition même du groupe ou de la collectivité ethnique, surtout pour les autochtones, qui ne vivent pas tous dans des réserves.

On donne aussi à l'individu droit à des services sociaux et de santé accessibles dans sa langue, française ou anglaise partout où le nombre le justifie. D'abord on ne précise pas s'il s'agit du nombre de la collectivité ou du nombre d'individus demandeurs de service. Ce détail a son importance puisqu'il obligera ou non une institution à fournir par exemple un service bilingue selon les saisons pour un lieu de villégiature ou pour toutes les institutions d'une ville s'il y a une importante minorité linguistique. De plus cela pose le problème complexe de l'embauche du personnel bilingue pour tous les services accessibles au public dans ces institutions provinciales.

On donne le droit à tout individu de langue anglaise, française et à tout autochtone (on ne dit pas de langue autochtone) de demander un procès criminel ou pénal dans sa langue maternelle. Cette fois-ci le problème se pose de la même manière que pour la langue d'enseignement. Voilà bel et bien un droit individuel sans restriction de lieu ou de nombre. Il faudra prévoir éventuellement des procès en langue ganienk (mohawks) à mille lieues de la plantation de la tribu ou de la réserve de l'inculpé. Mais uniquement si cela est bel et bien sa langue maternelle. Car s'il ne possède cette langue que comme langue d'usage, il n'aura pas droit à un procès tenu dans sa langue d'usage. Peut-être l'exemple est-il à la limite du possible, mais avec la reviscidence des langues amérindiennes qui ne se font pas nécessairement par un apprentissage «maternel» (mariage mixte), tout reste possible.

Enfin on accorde des droits individuels à l'accès dans la langue anglaise ou française à la radio et à la télévision, excluant toute autre forme de communication de masse ancienne ou nouvelle, comme les journaux (par un service de distribution pan-canadien) et les informations téléinformatiques. Ce droit est cependant encore une fois dépendant de l'établissement d'un nombre limite minimum. De plus on semble encore une fois établir une correspondance entre la langue (d'usage) d'un individu et sa langue maternelle, alors qu'au Canada c'est loin d'être le cas.

Le 5 février dernier, M. Ryan, chef du PLQ, a affirmé qu'il s'en tiendrait aux «principes qui guident le processus de recensement» pour déterminer la langue maternelle. Or justement le recensement, depuis 1971, fait une différence entre langue d'usage (la plus souvent parlée à la mai-

son) et la langue maternelle (la première apprise et encore connue). Cette différence est primordiale au regard des propositions précédentes. Il y a plus de 12,5% d'individus au Canada, soit plus de 2,200,000 personnes, qui ont une langue maternelle autre que l'anglais, le français ou une langue autochtone. Les autochtones pour leur part sont près de 200,000, soit près de 1% de la population, et ils parlent plusieurs langues. Personnellement je n'ai aucune objection à ce qu'on donne un enseignement dans la langue maternelle et non seulement de la langue maternelle pour ces 12,5% d'individus, mais avant d'inscrire une telle proposition dans la constitution canadienne on devrait y réfléchir quelque peu. Si le PLQ change son fusil d'épaule et choisit la langue d'usage, sur la base des critères du recensement, il subsiste malgré tout plus de 6% d'individus au Canada dont la langue d'usage est autre que le français, l'anglais ou une langue autochtone. Le problème est autre que le français, l'anglais ou une langue autochtone. Le problème de l'application effective de la proposition constitutionnelle du PLQ reste posé.

Le livre beige abandonne aux provinces toutes autres législations concernant la langue, c'est-à-dire par exemple la langue du travail. La constitution s'arrête aux portes des usines et des bureaux lorsqu'il s'agit des droits linguistiques. En principe les provinces auront le champ libre dans ce domaine, sauf paradoxalement dans le seul domaine où elle peuvent avoir un contrôle réel, à savoir la fonction publique provinciale. En effet dans le domaine de l'enseignement, de la justice, de la santé et des affaires sociales, de compétence provinciale en principe, le bilinguisme ou le multilinguisme sera exigé des employés.

Ce projet constitutionnel, en ce qui touche les droits linguistiques, paraît si libéral et si généreux qu'il ne permet pratiquement aucune législation rationnelle et effective des provinces concernant la langue d'enseignement des enfants des immigrants récents. Rien dans ces propositions ne permet de déterminer les critères d'accès à ces droits sauf ceux du recensement qui se fondent sur des informations subjectives d'une part et confidentielles d'autre part. En fait la seule façon de régler le problème sera la nécessaire mise en fiche linguistique des citoyens canadiens ou l'obligation de posséder une carte d'identité linguistique afin que chacun soit en mesure de présenter la preuve qu'il est en droit d'exiger les avantages que la constitution lui donne ou pour l'empêcher d'abuser de droits linguistiques auxquels la constitution ne lui permet pas d'avoir accès.

Bien sûr, le PLQ ne prétend pas soumettre un texte définitif à la population canadienne. Mais quels que soient les amendements, cette situation est le produit typique d'une confusion, voulue ou non, entre des droits individuels et des droits linguistiques. Les faits linguistiques sont des phénomènes sociaux très complexes. Dans de nombreux autres pays on a tenté de recourir à ce type de solution sur la base des droits individuels, sans faire référence au principe de territorialité. Ainsi les propositions du PLQ dans ce domaine ressemblent beaucoup aux grands principes de «l'autonomie culturelle individuelle» qui avaient cours à l'époque des conflits des nationalités à l'intérieur de l'empire autro-hongrois avant 1914. La connaissance de l'expérience historique des autres pays dans ce domaine aurait pu inciter à une certaine prudence les juristes qui ont préparé cette partie du livre beige du PLQ.

Les deux recettes

par **Guy Marchessault**

minimiser les frais de pension, les deux maisons conviendraient de partager une chambre dans d'autres maisons ailleurs dans le monde pour représenter leurs intérêts, déterminant ensemble le choix des ambassadeurs dans ces quelques cas de cohabitation. Cependant, chaque maison aurait son propre siège, en tant que peuple, dans l'amphithéâtre des Nations unies.

Le livre beige du Parti libéral provincial nous offre, de son côté, de demeurer localitaires d'un collège, occupant une des dix chambres à coucher, mais il nous offre aussi de choisir 75 des 282 cuisiniers de la bâtisse. Nous serions pleinement propriétaires des richesses naturelles de notre chambre à coucher dans laquelle nous aurions le pouvoir

de faire des transformations. Lorsque, certains jours, le menu à la grande cuisine ne nous plairait pas, nous manifesterions notre désaccord au Conseil des 80 diététiciens dont 25% seraient Québécois. Cette élite de délégués des provinces se prononcerait démocratiquement sur la décision à prendre sur les plats du jour. Dans de nombreux cas, à l'instar des délégués québécois, d'autres membres du Conseil voterait contre le boeuf bouilli mais, dans plusieurs cas, seul le Québec voterait en bloc contre la fricassee proposée, les autres délégués trouvant la préparation à point. Ces jours-là, le Québec se passerait de diner tout simplement et recevrait une compensation financière, sachant fort bien que ce ne serait pas 25% de l'ensemble du Conseil des diététiciens qui renverserait la vapeur des légumes mijotés. Les Québécois mangeraient généralement à leur faim à condition d'apprécier et de bien assimiler les

condiments anglo-saxons du plat de résistance. Si M. Ryan accédait au pouvoir à Québec et ne se sentait pas lié à un mandat de négocier la souveraineté-association, il pourrait rediscuter d'une nouvelle entente avec le reste du Canada, non pas d'égal à égal mais au mieux de 25% vis-à-vis de 75%. Comme toute réforme «en profondeur» du système actuel a toujours été historiquement déclinée par l'establishment anglophone, dans le cas (très probable) où les négociations achopperaient sur des points cruciaux ou traîneraient lamentablement en longueur, il n'aurait pas à brandir aux yeux des anglophones le spectre de l'indépendance mais simplement à user de moyens de pression comme la persuasion (!), la séduction (!) ou à agiter le gros épouvantail à moineaux que constituerait la très «sécurisante» menace (pour les anglophones) du maintien du statu quo actuel!

COLLÈGE DU CONSERVATOIRE LASSALLE
Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) obtenu en 2 ans



Concentration: Communication Théâtre
histoire — français — philosophie
JOUR ou SOIR
Test d'admission: 8 mars

Pour renseignements, prospectus ou admission
288-4140
3505, rue Durocher
Montréal H2X 2E7

Collège privé reconnu d'intérêt public
Permis no 749569

Possibilité de prêts et bourses

Comme les Québécois et les autres Canadiens sont des connaissances de longue date, des services pourraient être mis en commun. Lorsque la famille canadienne aurait besoin de la corde à linge du Québec, une fois par semaine, pour étendre une partie de sa grosse lessive — en autant que cela ne tomberait pas justement le même jour que la corvée de la famille québécoise —, des vêtements canadiens sécheraient sur la corde québécoise. En contrepartie, quand le Québec aurait besoin de couper sa pelouse, il irait chercher la tondeuse à gazon rangée dans la remise construite à cheval sur les deux terrains.

Chaque occupant paierait son loyer au fonds administratif de sa maison. Pour faciliter les échanges entre les deux maisons, tout le monde continuerait d'employer le même papier-monnaie. Dans certains cas, afin de

Nairobi
IBERIA vous y mène. Une certaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Prolongez votre escalade pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.



LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

UNIVERSITÉ CONCORDIA

COURS DE - ANGLAIS LANGUES - FRANCAIS
AVRIL 1980

ANGLAIS
28 avril - 18 juillet
du lundi au jeudi
9h - 15h
vendredi
9h - 13h
12 semaines - 288 heures - \$800.
28 avril - 18 juillet
lundi, mercredi et vendredi
9h - 12h
12 semaines - 108 heures - \$300.
28 avril - 16 juillet
lundi et mercredi
18h - 21h
12 semaines - 72 heures - \$200.

FRANÇAIS COMMERCIAL OU COURS DE TRADUCTION
29 avril - 17 juillet
mardi et jeudi
18h - 21h
12 semaines - 72 heures
\$225.

FRANÇAIS
29 avril - 17 juillet
mardi et jeudi
9h - 12h
OU
18h - 21h
12 semaines - \$200.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le:

**BUREAU DU REGISTRAIRE
CENTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
ÉCOLE DE LANGUES**
bureau 101, 1822 ouest, boulevard de Maisonneuve
Montréal, Québec H3H 1J8
ou appeler au 879-8436

Les libéraux doivent mettre au rancart le livre beige (Léon Dion)

QUÉBEC (PC) — Les délégués au prochain congrès libéral ne devraient pas endosser le contenu du livre beige mais bien demander qu'il soit mis au rancart telle que cette proposition constitutionnelle est mal orientée.

C'est l'avis qu'exprimait hier à Québec le politologue Léon Dion qualifiant même d'«idiot» la position du Parti libéral sur la question de la langue d'enseignement. Les délégués libéraux devraient, selon lui, demander que des études supplémentaires soient entreprises sur le sens de la position prise par la commission constitutionnelle du parti.

Sur cette question de la langue d'enseignement, la proposition du livre beige n'a absolument aucun sens si on tente de l'étendre à tout le Canada, selon le professeur Dion.

«Le livre beige, malgré ses

prétentions, est un document québécois et sur de nombreux aspects, il ne reflète que le point de vue du Québec», d'où l'incohérence de plusieurs résolutions des délégués, souligne-t-il. M. Dion faisait allusion au «Cahier des résolutions» rendu public par le Parti libéral la semaine dernière et qui servira de document de base au congrès du week-end.

Selon M. Dion, le livre beige ignore tout ce qui s'est fait au Québec depuis une vingtaine d'années, tout ce qui a été proposé par ceux qui se sont penchés sur la question nationale.

Rappelant qu'il avait collaboré au rapport de la Commission Pepin-Robarts, l'universitaire s'est dit particulièrement «piqué» par l'affirmation de trois députés libéraux qui tendait à faire croire que le livre beige n'entraînait pas en

contradiction avec le Rapport Pepin-Robarts. Selon lui, ces députés ont fait une étude «ou rapide... ou politicienne».

Pour Léon Dion, le livre blanc du gouvernement accordait une place plus juste aux rapports de la Commission sur le bilinguisme et de la Commission Pepin-Robarts.

«Le livre beige mentionne bien ces deux commissions, mais il en parle comme deux causes de crises», a-t-il ajouté.

L'universitaire qui faisait paraître cette semaine une série de textes particulièrement critique à l'égard du livre beige dans LE DEVOIR, a indiqué au passage que la date de parution de ses textes avait été «influencée par la tenue prochaine du congrès libéral.

«J'ai moi aussi mes stratégies» a-t-il déclaré rappelant que M. Ryan était venu en personne lui demander à l'été 1978 de faire partie de la com-

mission libérale, invitation qu'il avait déclinée. Peu après la publication des textes dans LE DEVOIR, M. Ryan aurait lors d'une émission de ligne ouverte à Sherbrooke qualifié d'«analyste frustré» M. Dion.

Invité à commenter l'absence anticipée de M. Ryan à un colloque sur la question nationale organisé par l'Université Laval et dont M. Dion devait être le président, l'universitaire a dit espérer ne pas avoir à faire de lien entre sa prise de position de cette se-

maine et la défection du leader libéral. Il a par ailleurs indiqué que si tel était le cas, c'est que M. Ryan était pour le moins susceptible.

Quant à sa position référendaire, le politologue s'est engagé à la rendre publique vers la fin de mars, contrairement à son habitude lors d'élections générales, parce que selon lui, à la différence d'une élection ordinaire, c'est toute la nation de pays et de patrie qui sera engagée dans le scrutin de juin prochain.

Un colloque universitaire sur l'enjeu référendaire

QUÉBEC (PC) — Un symposium intitulé «Le Choix» et portant sur l'enjeu du référendum aura lieu du 13 au 15 mars à l'Université Laval.

Organisé par un Comité de réflexion politique universitaire et par le département de science politique de Laval, le colloque veut confronter les thèses du Parti québécois et du Parti libéral sur la question nationale et les soumettre à l'examen du monde universitaire.

Pour ce faire, on tiendra trois ateliers portant respectivement sur les aspects politiques, culturels et économiques du dossier. Les organisateurs sont d'ores et déjà assurés

des présences des ministres Jacques-Yvan Morin, Denis Veaugeois, Yves Bérubé et Claude Morin pour l'option du gouvernement. Quant à l'option libérale, elle sera défendue par les députés Jean-Claude Rivest, André Raynauld et Claude Forget.

La présence de M. Claude Ryan, prévue par les organisateurs, devait à la dernière minute se révéler plus problématique, ce dernier faisant savoir par son chef de cabinet qu'il ne pourrait participer à cause du caractère «trop politique» de la réunion.

Fait à signaler, les communications des participants se feront successivement. Il n'y aura donc pas de débat contradictoire.

Selon le président de la commission constitutionnelle du PLQ

Le livre beige est perçu comme un moindre mal

QUÉBEC — Le livre beige du Parti libéral du Québec, en dépit de réactions générale-

ment positives au Canada anglais, est d'abord perçu en dehors du Québec comme «un moindre mal», comme une «arme défensive» face au projet du gouvernement Lévesque.

C'est l'opinion qu'a exprimée récemment devant le Club de réforme de Québec le président de la commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec, Me Raynold Langlois, l'un des principaux artisans de ce document constitutionnel qui, en fin de semaine, sera soumis pour adoption au congrès de ce parti.

Selon Me Langlois, qui s'adressait alors à un groupe de militants libéraux, l'un des défis qui attend le Parti libéral est de transformer cette réaction négative en adhésion positive au projet de réforme constitutionnelle. Cette attitude négative, a-t-il dit aussi à cette occasion, n'est pas que le fait du Canada anglais, car on la retrouve également chez les fédéralistes québécois.

Parlant d'abord des réactions du Canada anglais face aux propositions constitutionnelles libérales, M. Langlois a dit trouver que, dans l'ensemble, elles avaient été favorables. Il y a certes eu des réactions négatives, mais les réactions positives lui apparaissent après analyses majoritaires.

Satisfait de cet accueil, M. Langlois fut néanmoins déçu dans une certaine mesure, car les propositions du livre beige sont perçues d'abord, a-t-il as-

suré, comme «un moindre mal face aux propositions du gouvernement québécois actuel» plutôt que comme «un projet de Canada qui soit avantageux pour l'ensemble des Canadiens».

«Entre deux maux on choisit le moindre», résume-t-il, ajoutant qu'une telle attitude négative lui cause des appréhensions quant à l'impact d'un vote négatif au référendum sur le désir de changement constitutionnel qui peut exister au Canada anglais. Convaincu personnellement que les chefs politiques au Canada sont conscients de la volonté de changement qui existe au Québec, M. Langlois reconnaît qu'une fois l'option péquistes écartée, l'urgence pourrait, aux yeux de certains, disparaître et qu'il n'y aurait pas alors volonté de rechercher véritablement une solution à court terme.

Dès après le congrès, il sera important, a affirmé M. Langlois, de consacrer nos énergies à faire ressortir les aspects positifs du projet libéral pour l'ensemble du Canada, de convaincre qu'une adhésion à ce projet n'équivaut pas à désamorcer une crise mais à endosser un projet qui permettra dans l'avenir aux gouvernements de mieux répondre aux besoins du Québec et du Canada. Dans cet esprit, un vote négatif ne devrait pas constituer aux yeux du Canada anglais une incitation à reporter la résolution du contentieux constitu-

tionnel, mais plutôt de l'amorcer avec toute la diligence nécessaire, a-t-il dit.

Il n'y a pas que l'attitude du Canada anglais qui doit se modifier, a toutefois ajouté le président de la commission politique qui croit que les militants libéraux du Québec partagent le même défaut de voir dans le livre beige une arme défensive à l'égard du Parti québécois.

Les militants libéraux ont développé un certain complexe d'infériorité à l'égard du Parti québécois bien avant l'élection de 1976, a-t-il soutenu. Faisant face à un parti dont l'option politique était attrayante et stimulante, les libéraux se sentaient sur la défensive. Ce complexe s'est accentué avec l'élection de 1976, à son avis.

Un peu pour se débarrasser de ce complexe d'infériorité, les libéraux attendraient avec

impatience l'adoption au sein du parti d'un projet qu'ils pourraient opposer au projet péquiste. Cette impatience, M. Langlois dit l'avoir sentie avec les autres membres de la commission politique du parti. Toutefois il a l'impression, après avoir participé à des assemblées de militants depuis le dépôt du livre beige, que les libéraux ne se sont pas entièrement dépouillés de leur complexe, qu'ils perçoivent eux aussi ce document comme une arme défensive.

Pour M. Langlois, le livre beige propose pourtant un fédéralisme qui comporte encore plus de défis et est encore plus emballant que le projet du gouvernement Lévesque. En dépit de son langage austère, c'est le message que les libéraux doivent y voir et transmettre à leurs concitoyens, a-t-il dit.

La croisade d'alphabétisation du Nicaragua a besoin des Québécois

En guise d'appui à une vaste croisade d'alphabétisation au Nicaragua, les Québécois sont invités, avant la fin de mars, à manifester concrètement leur appui en envoyant cahiers, crayons, matériel didactique ou dons en argent au Comité de coordination et de solidarité avec le peuple du Nicaragua: à Montréal, au 1001 rue Saint-Denis (tél.: 286-2020) ou à Québec, au 155 boul. Charest est (tél.: 529-9495 ou 9275).

En conférence de presse, hier à Montréal, le Comité de solidarité, où sont représentés SUCO, Développement et Paix, la CSN, la CEQ et d'autres groupements non gouvernementaux, a tracé un tableau de la situation dans un pays où la guerre civile a fait 50,000 morts et 100,000 blessés, où la dernière récolte de coton fut un fiasco tandis que la récolte de café ne donnait que 30% du rendement habituel.

Le peuple nicaraguayen entend prendre lui-même en mains ses destinées et les deux

volets principaux de la campagne de reconstruction du pays portent sur la lutte contre l'analphabétisme et sur les soins de santé à prodiguer dans toutes les régions d'un pays dévasté où, a rappelé Bill Smith, de Développement et Paix, durant près de 50 ans, un peuple a été privé de tout droit à s'organiser.

Une récente délégation de Nicaraguayens a reçu l'assurance, de la part du gouvernement québécois, d'une aide de \$15,000 environ; il est fort probable que c'est le Québec qui affrètera l'avion qui transportera l'aide recueillie, dans les derniers jours de mars.

Pour donner une idée du type de besoins au Nicaragua: les syndicats suédois ont promis d'expédier 50,000 lampes à huile. Ici, une partie des fonds recueillis servira à acheter le tissu pour les uniformes de quelque 180,000 «alphabétiseurs» (les ateliers de couture, au Nicaragua, se chargeront de la confection).

Irène Ellenberger, l'une des porte-parole du comité a sou-

ligné que le Nicaragua était fort endetté: pour une population de 2,5 millions, un milliard et demi de dollars de dettes, causées par la rage somoquiste à vouloir détruire une infrastructure: le cheptel est décimé, il ne reste plus de poules — les oeufs doivent donc être importés.

Le gouvernement sandiniste entend créer 90,000 emplois et réaliser \$300 millions en investissements mais le plus précieux des biens, c'est encore l'accès de tous à l'alphabétisation. Le projet de croisade a déjà reçu des éloges de l'UNESCO, de Paulo Freyre et d'organismes internationaux.

On calcule que le Nicaragua compte 50% d'analphabètes et 20% de semi-alphabètes; dans certaines régions rurales, l'analphabétisme peut atteindre 80% des gens. Il faut donc appuyer cette «Armée populaire d'alphabétisation» qui se mettra à l'oeuvre dès la mi-mars au Nicaragua, souhaite le comité qui espère aussi de la part du gouvernement cana-

dien une «attitude humanitaire» propre à modifier l'attitude actuelle qui est de ne pas considérer le Nicaragua comme une priorité. Pourtant, dit Bill Smith, lorsque se produit un tremblement de terre à Managua, Ottawa a contribué aux secours... et une bonne partie des sommes envoyées a été détournée au profit de l'entourage de Somoza.

Les premiers touchés, dans cette campagne québécoise seront les membres de groupes déjà au fait de l'action entreprise par le Comité de coordination et d'appui: macarons offerts en vente, contacts en vue de faire en sorte que machines à écrire, magnétophones et cassettes, rétroviseurs, meubles, etc., s'accumulent dans des salles déjà disponibles avant de gagner le Nicaragua. Québec aurait laissé entendre que du matériel didactique de surplus pourrait être offert pour les fins de cette croisade d'alphabétisation où les gens du Nicaragua amorcent leur «libération culturelle».

À L'INSTITUT TECCART... VOUS VOUS SPÉCIALISEREZ VRAIMENT



VOS CONNAISSANCES DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE EN ÉLECTRONIQUE VOUS FACILITERONT L'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

<p style="text-align: center;">COURS RÉGULIERS DU JOUR</p> <p style="text-align: center;">PROGRAMME 243.03</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES-DEC</p> <p style="text-align: center;">LES 6 SESSIONS DU COURS PROFESSIONNEL SONT DISPENSÉES EN DEUX ANS AU LIEU DE TROIS. ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉE (NON SUBVENTIONNÉ)</p>	<p style="text-align: center;">COURS AUX ADULTES (SOIR OU SAMEDI)</p> <p style="text-align: center;">PROGRAMME 243.03</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ LA PARTIE ÉLECTRONIQUE DU PROGRAMME 243.03 (COURS NON SUBVENTIONNÉ)</p> <p style="text-align: center;">COURS VARIÉS DE SPÉCIALISATION</p>
<p style="text-align: center;">COURS PAR CORRESPONDANCE</p> <p style="text-align: center;">COMPRENANT LABORATOIRE, TÉLÉVISEUR COULEUR EN «KIT» ET STAGES PRATIQUES AU COLLÈGE.</p> <p style="text-align: center;">COURS DE PERFECTIONNEMENT POUR LES TECHNICIENS</p>	<p style="text-align: center;">POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES</p> <p style="text-align: center;">EMPLOYEURS COURS DE FORMATION SUR MESURE</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT DISPENSÉ EN MILIEU DE TRAVAIL, AU COLLÈGE OU PAR CORRESPONDANCE.</p>

NOS DIPLÔMÉS REÇOIVENT LE DEC DU MINISTÈRE

COCHEZ LE PROSPECTUS DE VOTRE CHOIX

2E COURS DU JOUR

COURS AUX ADULTES

1C ÉLECTRONIQUE MODERNE (T-P)

3C ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (T-P)

4C ÉLECTRONIQUE (T)

6C TÉLÉVISION (T-P)

7C LOGIQUE (T-P)

8E FORMATION SUR MESURE

CODE: C-par correspondance
E-au collège, T-Théorie, P-Pratique

POSTEZ IMMÉDIATEMENT
COLLÈGE DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

Permis No 749667

Nom

Adresse

Ville

Tél. Code postal

TECCART

(514) 526-2501

INSTITUT TECCART INC.


3155, rue Hochelaga, Montréal, H1W 1G4

À QUATRE-VINGT-TREIZE POUR CENT


Les membres de la FEC disent

NON

au département en tutelle et au veto patronal sur la sélection des enseignants.



Ils réclament le statu quo, i.e. le respect des libertés académiques.



Fédération des enseignants de CEGEP (FEC)

centrale de l'enseignement du Québec



Au premier jour des élections

Robert Mugabe quitte subitement Salisbury pour les «pays du front»

SALISBURY (AFP) — Le leader de la principale armée de guérilla de Rhodésie, M. Robert Mugabe, a quitté subitement Salisbury hier pour le Mozambique, au premier jour des élections générales, à la suite de discussions secrètes tenues ces derniers jours, notamment avec le chef de l'armée rhodésienne, le général Peter Walls.

M. Mugabe a quitté la capitale rhodésienne pour le port de Beira à bord d'un vol régulier, avec dix membres de son entourage, pour des entretiens avec le président Samora Machel, apprend-on de source bien informée. Il se rendra ensuite à Dar-Es-Salaam pour

rencontrer le président tanzanien, M. Julius Nyerere, indique-t-on de même source.

Le porte-parole britannique, M. Nick Fenn, a exprimé de la «surprise devant le départ soudain» de M. Mugabe. «Le futur du Zimbabwe se décide ici et pas ailleurs», a-t-il ajouté, en soulignant que les autorités l'attendent certainement de retour avant les résultats des élections qui se sont annoncés mardi.

M. Fenn a espéré que ce départ ne compromettrait pas «les progrès réalisés au cours des derniers jours».

Aucune explication n'a été donnée officiellement sur ce

départ de M. Mugabe, dont le parti a toutes les chances de remporter le plus grand nombre de sièges.

De source proche de M. Mugabe, on indique toutefois que ce dernier a été embarrassé par les déclarations faites par le président Nyerere selon lesquelles il n'accepterait pas les résultats des élections si M. Mugabe perdait.

Ce voyage intervient après la visite secrète effectuée samedi dernier à Maputo par le général Walls, chef de l'armée rhodésienne, et M. Ken Flower, chef des services de renseignement rhodésiens, pour des entretiens avec des res-

ponsables gouvernementaux mozambicains.

Le général Walls a également rencontré, pour la première fois, mardi soir M. Mugabe et le commandant de son armée de guérilla, M. Rex Nhongo, pour des entretiens sur l'intégration des forces de guérilla dans l'armée régulière rhodésienne, indique-t-on de même source.

À Maputo, le général Walls a assuré le Mozambique qu'il ne préparait pas un coup d'Etat en cas de victoire de M. Mugabe, ni d'attaque contre les points de rassemblement de la guérilla où se trouvent plus de 22.000 insurgés.

En échange, les Mozambi-

cains auraient assuré qu'ils ne fourniraient pas de bases au mouvement de M. Mugabe s'il sortait vaincu des urnes.

Les premiers pas vers l'intégration des deux armées de guérilla avec les forces de sécurité ont été réalisés cette semaine lorsque plus de 600 guérilleros appartenant au mouvement de M. Joshua Nkomo ont commencé à s'entraîner dans un camp de l'armée rhodésienne. Des maquisards de M. Mugabe devraient également prendre part au programme.

Tandis que ces développements interviennent en coulisse, un nombre important d'Africains se sont présentés aux bureaux de vote à travers toute la Rhodésie, hier premier des trois jours du scrutin. La participation est plus massive qu'aux élections de l'an dernier, boycottées par M. Mugabe et Nkomo, les Africains se montrant désireux d'utiliser ce droit de vote durement acquis.

Aucun incident sérieux n'a été signalé, mais un fort déploiement armé pouvait être vu à de nombreux bureaux de vote. La police a dispersé un groupe de plusieurs centaines de partisans de M. Mugabe près d'un bureau de vote à Glen Norah, au sud de Salisbury, tandis qu'une femme a été arrêtée à Bulawayo pour avoir tenté de voter deux fois.

Enfin, le National Executive Committee du parti travailliste a demandé hier au gouvernement britannique de prendre des «mesures plus sévères», afin de garantir des élections «libres et honnêtes» en Rhodésie.

Dans une motion, l'exécutif du Labour demande à Lord Soames, gouverneur en Rhodésie et au gouvernement de Mme Margaret Thatcher d'exercer «d'urgence» un contrôle effectif des actions d'intimidation des auxiliaires (partisans de l'évêque Abel Muzorewa) et des forces de sécurité rhodésiennes contre la ZANU-PF de Robert Mugabe.

Le NEC se prononce également en faveur de consultations accrues entre Lord Soames et les forces du Commonwealth chargées de superviser l'application du cessez-le-feu.



Le leader de la principale armée de guérilla du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, dépose son bulletin de vote dans l'urne, à Highfields, lors de la première journée des élections en Rhodésie-Zimbabwe. (Photolaser AP)

Mme Thatcher a du mal à maintenir uni son cabinet

LONDRES (AFP) — La menace de Mme Margaret Thatcher d'ouvrir une crise européenne majeure, si la question de la participation de la Grande-Bretagne au budget de la CEE n'est pas réglée de manière «équitable», provoque un regain de tension au sein du cabinet britannique, a-t-on indiqué, hier, de sources politiques conservatrices.

Le gouvernement de Mme Thatcher est déjà notoirement divisé sur les problèmes sociaux et économiques — le premier ministre ayant récemment adopté une ligne «dure» — et le véritable ultimatum qu'elle a lancé, lundi dernier, aux autres membres de la Communauté n'a fait qu'approfondir les divergences entre les «faucons» et les «colombes» du gouvernement.

Le premier ministre n'a pas hésité à menacer de suspendre une partie des paiements britanniques à la CEE, si la communauté n'acceptait pas une réduction extrêmement substantielle de la contribution de son pays au budget des Neuf.

Ce langage inquiète visiblement certains des ministres de Mme Thatcher et lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, passe pour ne pas approuver ces menaces, à un moment où la solidarité européenne constitue à ses yeux une impérieuse nécessité devant les incertitudes de la politique mondiale.

Certains députés conservateurs pro-européens estiment, pour leur part, que ce genre de mise en demeure constitue non seulement un précédent fâcheux, mais qu'il a bien plus de chances d'irriter encore davantage les partenaires de la Grande-Bretagne que de les impressionner.

Le voyage effectué, mardi, à

Bonn par lord Carrington n'a permis aucun rapprochement des points de vue entre les deux gouvernements sur la question budgétaire et la tentative de Mme Thatcher d'imposer une solution avant avril prochain est accueillie avec scepticisme dans ces milieux.

On n'exclut pas non plus, parmi ces conservateurs, qu'une forme de rivalité personnelle entre Mme Thatcher, d'une part, et MM. Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, d'autre part, puisse commencer à prendre naissance. Le premier ministre, dit-on, serait soucieux de ne pas laisser le président français ou le chancelier ouest-allemand porter ombrage à sa propre position dans la Communauté.

Les observateurs notent, quant à eux, que les réactions européennes aux déclarations de Mme Thatcher ont été unanimement négatives.

L'insistance de Mme Thatcher à réclamer pour son pays l'application définitive du principe «hérétique» du juste retour et le peu de cas qu'elle paraît faire de la solidarité européenne dans le domaine des contributions budgétaires pourraient, pensent ces observateurs, amener certains milieux communautaires à relancer l'idée d'octroyer à la Grande-Bretagne un statut d'association.

Le gouvernement britannique se refuse à envisager une telle solution et il a réaffirmé à plusieurs reprises sa volonté de demeurer un membre à part entière de la CEE. Il reste maintenant à Mme Thatcher à trouver une solution qui lui permette de «sauver la face», à défaut de quoi une grave crise s'ouvrirait

aussi bien dans la communauté qu'en Grande-Bretagne.

LONDRES (AFP) — La grève de la sidérurgie nationale britannique est entrée hier dans sa neuvième semaine, alors que les relations se tendent chaque jour un peu plus entre le gouvernement et les syndicats.

Après les réprimandes publiques adressées lundi soir au chef de file des «colombes» de son cabinet, le ministre de l'Emploi, M. James Prior, le premier ministre, Mme Margaret Thatcher a vigoureusement défendu mardi aux Communautés l'idée d'un vote des quelques 100.000 ouvriers de British Steel Corporation (BSC) sur l'opportunité de continuer la grève. Pour les observateurs, il ne fait aucun doute que le gouvernement table maintenant sur la lassitude des grévistes et sur une certaine dynamique anti-syndicale, concrétisée ces dernières semaines par le rejet de mots d'ordre de grève par les ouvriers de British Leyland et les mineurs gallois.

La presse britannique, en majorité conservatrice, s'en donne bien sûr à cœur joie, les éditorialistes se gaussant

de ces chefs syndicaux qui sont désavoués par leurs bases. Les dessinateurs humoristiques ne sont pas en reste et le fameux «Jak», qui illustre le quotidien du soir Evening Standard depuis des années, montre un malheureux gréviste qui défile tout seul, une pancarte à la main, sous les regards gouailleux de deux «bobbies».

Commencée le 2 janvier chez BSC, la grève n'a pas encore sérieusement affecté l'économie nationale car le secteur privé — qui représente 20 à 25 pour cent de la production britannique d'acier — n'a jamais été complètement paralysé.

Bien plus, et au grand dam des Etats-majors syndicaux, les quelques entreprises dont les salariés avaient débrayé, reprennent peu à peu le travail. À Sheffield, Sheerness, Manchester, Birkenhead, etc., les firmes un moment affectées, reprennent le travail. Hier, un porte-parole de l'association des producteurs privés d'acier a déclaré que le mouvement irait en s'accroissant d'ici à la fin de la semaine et qu'il était «très optimiste».

Andalousie: «gouverner nous-mêmes notre faim»

SEVILLE (AFP) — A la veille du référendum sur l'autonomie de la région qui se déroule aujourd'hui, les Andalous semblent avoir voulu affirmer leur volonté autonome en transformant l'Andalousie en un immense drapeau vert et blanc. De Huelva à Almería, sur un sixième du territoire espagnol, les couleurs de l'Andalousie ont tout envahi.

Les banderoles et les drapeaux vert et blanc s'installent sur tous les édifices et à tous les balcons, barrent toutes les rues, flottent sur les autobus et les voitures. Dans les villages, les grilles aux fenêtres des façades blanches ont été repeintes en vert transformant chaque maison en drapeau régional. Aux portes de chaque usine, une banderole verte et blanc affirme: «Ici, les travailleurs votent oui».

En revanche, les affiches explicatives sont peu nombreuses. De fait, durant toute la campagne électorale qui s'est achevée mardi à minuit, les autonomistes se sont adressés plus au cœur qu'à la raison des Andalous.

Alors que le parti gouvernemental Union du centre démocratique (UCD) appelle à s'abstenir ou à voter non à une forme d'autonomie qu'il avait approuvée en Catalogne et au Pays basque il y a quatre mois, la campagne des partis de gauche et des partis autonomistes se résume en une phrase: «Pourquoi pas nous?»

«Les Andalous sont-ils moins capables, moins entreprenants, moins intelligents que d'autres peuples d'Espagne», demandait le secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol, M. Felipe Gonzalez, au cours d'un meeting mardi à Huelva.

Les partisans du «oui», pendant les quinze jours d'une campagne passionnée, ont multiplié les meetings dans les moindres villages. Le parti communiste n'en a pas organisé moins de 800. Le PSOE a dépassé ce chiffre et un «abus de l'autonomie», avec à son bord des députés de la région et des responsables du parti, a parcouru 160 petits villages, improvisant des réunions publiques sur les places dans une atmosphère de fête.

En revanche, la campagne de l'UCD s'est bornée à des réunions locales de ses membres, à des placards dans la presse et à des tracts lancés de petits avions de tourisme dans la région. «De la piraterie aérienne», affirment les autonomistes. La forme d'autonomie sur laquelle vous allez vous pronon-

cer n'est pas la bonne et est dangereuse pour l'Espagne, affirme en substance l'UCD, qui propose une autonomie différente dont le statut serait rédigé par le Parlement national et non par les élus de l'Andalousie appartenant aux partis de gauche en majorité.

Les Andalous ont-ils besoin de la tutelle de Madrid pour rédiger leur statut d'autonomie? répliquent les autonomistes qui n'ont cessé de rappeler le passé glorieux de la région. L'Andalousie, qui a donné des empereurs à Rome (Trajan et Adrien) saura se gouverner elle-même, affirmait mardi un responsable du PSOE.

À l'UCD, qui accuse les autonomistes de démagogie quand ils promettent la fin de la crise économique, du chômage, de l'émigration, grâce à l'autonomie, M. Felipe Gonzalez répondait mardi que l'autonomie ne signifie pour les socialistes qu'un instrument pour résoudre ces problèmes. «Quoi qu'il en soit, qu'on nous laisse gouverner notre faim nous-mêmes», ajoute-t-il.

Le triomphe du «oui», qui signifierait un grave échec pour le gouvernement espagnol, sera très difficile à obtenir. Pour que l'autonomie de l'Andalousie soit mise en marche il faudra, en effet, que 50 pour cent plus 1 des électeurs inscrits (et non des votants) se prononcent pour le «oui» dans chacune des huit provinces andalouses.

Le putsch du Surinam aggrave la tension dans les Caraïbes

PARIS (AFP) — Le coup d'Etat militaire qui a eu lieu lundi dans la république de Surinam (ex-Guyane néerlandaise) menace d'aggraver la situation explosive existant dans la région depuis la victoire du Front sandiniste au Nicaragua, estiment les spécialistes des questions latino-américaines à Paris.

La menace d'une déstabilisation est une source de préoccupation grandissante pour les puissances qui ont des intérêts dans la région: les deux grands pays latino-américains voisins, le Venezuela et le Brésil, ainsi que les Etats-Unis et les anciennes puissances coloniales (Grande-Bretagne, France et Pays-Bas) ne cachent pas leur inquiétude devant une éventuelle extension de cette «épidémie» révolutionnaire.

Les premiers signes d'inquiétude sont apparus en mars 1979, dans l'île de Grenade lorsque Maurice Bishop, dirigeant du mouvement marxiste Jewel, a renversé le gouvernement conservateur au pouvoir depuis 28 ans et dirigé par sir Eric Gairy. A l'époque, le nouveau régime avait publiquement reconnu que le coup d'Etat avait réussi grâce à l'aide technique et en armes

apportée par Cuba.

A peu près au même moment, une succession de violentes manifestations dans la république dominicaine ont forcé le premier ministre, M. Patrick John, à quitter le pouvoir.

Les experts estiment généralement que s'il ne faut pas voir systématiquement l'ombre de Fidel Castro derrière chaque barricade qui s'élève dans les Caraïbes, il ne fait pas de doute que le régime cubain accorde à cette région un intérêt particulier.

Sur le plan strictement commercial, l'influence de La Havane dans les Caraïbes est tout aussi préoccupante pour les intérêts américains, britanniques français et néerlandais. La plupart des pays de la région n'ont pas caché leur intention d'appuyer l'initiative cubaine visant à créer un nouveau Marché commun.

Politiquement, les gouvernements de Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Domingue se sont en outre prononcés récemment, dans une déclaration commune, pour une «politique extérieure indépendante et non alignée», suivant en cela la politique prônée par la Jamaïque et la Guyane.

Pour essayer de contenir l'«épidémie» révolutionnaire qui menace dans la région, chaque grande puissance tente de s'appuyer sur les alliés dont elle dispose. Les Etats-Unis notamment tentent de convaincre les régimes modérés de M. Tom Adams (Barbades) et Eric Williams (Trinidad-Tobago) de réaliser leur intégration économique au sein du Caricom (Marché commun des Caraïbes).

L'ancien secrétaire d'Etat américain, M. Philip Habib a effectué il y a quelques mois une tournée dans la région pour tenter de rétablir l'influence des Etats-Unis dans ce pays. Enfin, une série de grandes manœuvres a été décidée à la mi-janvier par la Maison-Blanche, auxquelles ont participé plus de 28 navires de guerre. Quatre navires britanniques et un destroyer néerlandais y ont également participé.

Le gouvernement néerlandais de son côté tente d'insuffler un courant libéral dans ses anciennes colonies, qui sont dotées actuellement d'un régime d'autonomie interne, avant d'accéder dans quelques années à l'indépendance: il s'agit notamment de Aruba, Curaçao, Bonaire, Sainte-Eustache, Saba et la partie sud de Saint-Martin.

La France enfin suit avec attention l'évolution politique dans la région. L'importance que Paris attribue à ses territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et Guyane) s'est manifestée par les voyages répétés effectués dans la région par le secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères, M. Olivier Stirn. En outre, la France a eu une série de consultations bilatérales avec le Venezuela sur la situation dans les Caraïbes, au cours de la récente visite à Paris du ministre vénézuélien des Affaires étrangères O. Alberto Zambrano Velazco.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DEMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, MtL
270-1141

AMERIQUE LATINE

- Traduction • Revision • Rédaction
- Conception publicitaire
- Correction d'épreuves

Une approche scientifique de la communication, un usage optimal du langage

3545, avenue Groulx, Montréal, P.Q. H4A 3C5 (514) 482-7373

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson. Bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHEBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

UNIVERSITÉ CONCORDIA

COURS DE TRADUCTION AVRIL 1980
Langue des affaires de l'anglais vers le français
du 29 avril au 17 juillet
mardi et jeudi
18h - 21h
12 semaines - 72 heures
\$225

Les candidats devront subir un examen avant d'être admis.
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le:

BUREAU DU REGISTRAIRE CENTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
1822 ouest, boulevard de Maisonneuve, bureau 101
Montréal (Québec)
ou appeler au 879-8436

Ne fais pas cette tête-là, ma poule. Si tu ne peux pas pondre, nous adopterons un oeuf...

M. Lecoq

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

Notre tâche est de faciliter la vôtre.

Efficacité et ponctualité. Voilà les deux mots-clés pour décrire le genre de service que nous accordons aux réunions.

Et cela est tout à fait normal. Ne sommes-nous pas le premier nom à l'échelle mondiale dans le domaine de l'hôtellerie? Oui, vous pouvez compter sur la vaste expérience que possède Hilton pour assurer la bonne marche de votre réunion.

Le choix d'un hôtel est une décision importante. Pour votre prochaine réunion, rendez-vous la tâche facile et n'hésitez pas à nous contacter en composant les numéros suivants: (418) 647-2411, ou 861-1982 à Montréal.

Hilton International Québec

Après les primaires du New Hampshire

Reagan respire, Kennedy s'accroche

CONCORD (d'après AP et AFP) — Bien que le président Jimmy Carter et l'ancien président Ronald Reagan aient dominé les élections primaires du New Hampshire, mardi, le sénateur Edward Kennedy et l'ancien ambassadeur George Bush ont refusé de baisser les bras. La campagne américaine pour les présidentielles semble de plus en plus être un match à deux du côté démocrate, comme républicain.

Le sénateur Kennedy, battu pour la troisième fois de suite par le président Carter, a refusé hier de s'avouer vaincu et a poursuivi sa difficile campagne dans les États du Sud qui lui sont le plus hostiles.

Après les primaires du New Hampshire, dans lesquelles Jimmy Carter l'a devancé mardi par 49 contre 38 pour cent des voix, Kennedy était à peu près le seul à prétendre, contre toute évidence, que sa défaite était une victoire et qu'il finirait par arracher au

président Carter l'investiture du parti démocrate.

Son seul argument, qui sonnait aussi faux que ses éclats de rire de mardi soir devant les caméras de télévision, reposait sur le fait qu'il avait été beaucoup moins largement battu que ne le prévoyaient les sondages d'opinion.

Mais il ne pouvait faire oublier que le mois dernier, après sa première défaite dans l'Iowa, il avait lui-même affirmé que ses victoires futures dans le Maine et le New Hampshire prouveraient le bien fondé du défi qu'il a lancé au président Carter. Or, il a maintenant perdu ces deux États de Nouvelle-Angleterre où ses deux frères avaient autrefois triomphé.

Il serait prématuré de dire aujourd'hui que Ted Kennedy a d'ores et déjà perdu toute chance de l'emporter à la convention nationale du parti démocrate en août prochain. Mais il est certainement mal

en point, ses finances sont à plat, et son équipe est démoralisée par cette succession de défaites.

Il gagnera naturellement mardi prochain dans le Massachusetts, mais cela n'impressionnera personne puisque c'est son État, et que la machine démocrate y est dominée depuis très longtemps par sa famille et ses «vassaux».

Le mardi suivant, 11 mars, la lutte se déroulera au contraire dans le Sud, sur le terrain de Jimmy Carter qui est assuré de remporter les primaires de Floride, d'Alabama et de son propre État de Géorgie.

La véritable épreuve de force, qui pourrait être décisive, entre Carter et Kennedy aura lieu dans trois semaines, le 18 mars, en Illinois, le plus important État industriel du Middle-West qui enverra 179 délégués à la convention démocrate. Les deux rivaux y se-

ront en-dehors de leur fief respectif, en terrain neutre. Mais pour le moment, c'est Carter qui est le favori.

D'autre part, les primaires du New Hampshire ont brusquement rendu à l'ancien gouverneur de Californie Ronald Reagan la place qu'il occupait à la mi-novembre 1979, largement en tête des candidats républicains potentiels dans la course à la Maison-Blanche.

Après deux défaites antérieures dans l'Iowa et à Porto Rico, Ronald Reagan semblait s'être laissé distancer par un «outsider», l'ancien diplomate et directeur de la CIA George Bush. Les sondages effectués dans le New Hampshire juste avant l'élection le donnaient à égalité avec son rival.

Aujourd'hui, la presse parle de «résurrection» après que Reagan ait réuni sur son nom 50 pour cent des voix, alors que Bush n'en a que 23 pour cent.

Comme il l'a souligné hier, c'est un énorme avantage psychologique pour la suite de la compétition en Nouvelle-Angleterre et dans les États du Sud. Il a d'ailleurs été le premier surpris par l'ampleur de sa victoire tandis que Bush reconnaissait sombrement sa défaite.

Les commentateurs sont un peu perplexes devant ce retournement. Quelques maledresses dans les premières phases de la campagne de M. Reagan, son âge (il vient de fêter son soixante-neuvième anniversaire), ses défaites dans les premières consultations semblaient des handicaps sérieux.

Mais Reagan a réussi à séduire, selon un sondage commun de la chaîne de télévision NBC et de l'agence Associated Press, à la fois les conservateurs et les modérés, et cela dans toutes les tranches d'âge des républicains du New Hampshire.



M. Ronald Reagan, son épouse à ses côtés, rayonnait de joie après sa nette victoire sur George Bush, dans les primaires du New Hampshire. (Photolaser AP)

Le sort des otages de Téhéran pas discuté avant mai?

TÉHÉRAN (D'après Reuter et AFP) — Le sort des 50 otages de l'ambassade américaine, de Téhéran, risque de n'être pas décidé avant le mois de mai.

L'ayatollah Mohammed Behchti, secrétaire du Conseil de la révolution et, depuis peu, premier juge de la Cour suprême d'Iran, a déclaré hier lors d'une conférence de presse, que la future assemblée islamique, dont l'élection aura lieu en mars, n'étudiera la question des otages que dans une dizaine de semaines à compter de maintenant.

Le week-end dernier, l'ayatollah Khomeiny avait dit qu'il appartenait au futur Parlement de se prononcer sur le sort des otages, détenus depuis cent seize jours par les «étudiants» islamiques.

Le premier tour des élections législatives est prévu le 14 mars, le second quinze jours plus tard, quoique certains groupes politiques s'y opposent, craignant de voir leurs chances compromises par cette procédure. Le Majlis

(Parlement) ne devrait donc se réunir que vers le 7 avril.

«Si le mode d'élection à deux tours est maintenu, le Parlement se réunira dans six semaines environ, a précisé l'ayatollah Behchti, et devra mettre en place son organisation interne avant d'aborder la discussion des différents problèmes». «S'il décide, a-t-il ajouté, d'examiner en premier lieu le sort des otages, sur lequel il doit se prononcer selon la décision de l'imam Khomeiny, cela ne pourra se faire avant à peu près dix semaines».

Néanmoins, le conseil de la révolution envisage de limiter à un tour la prochaine consultation électorale, mesure qui pourrait écourter les délais durant lesquels la question de la libération des 50 otages américains sera débattue devant l'Assemblée nationale. Cette question va être examinée aujourd'hui par le Conseil de la révolution, a annoncé hier le président Abolhassan Banisadr à l'agence officielle de presse iranienne Pars. Le chef de l'État iranien, en faisant cette annonce, a indirectement confirmé les informations donnant à penser qu'il était à l'origine de cette démarche.

L'ayatollah Behchti n'a pas exclu par ailleurs que la commission d'enquête de l'ONU puisse voir les otages non pas uniquement en tant que témoins mais également pour des raisons humanitaires. «Il se peut, a-t-il dit, que le Conseil de la révolution examine cette possibilité, mais une telle décision ne sera pas prise facilement et nécessitera de longues discussions».

L'ayatollah Behchti a par ailleurs déclaré que le Conseil de la révolution serait appelé à discuter de l'extradition de Panama de l'ex-chah, et du renoncement éventuel à sa condamnation à mort si l'ancien souverain était effectivement extradé.

Les cinq membres de la commission d'enquête des Nations unies ont entouré de secret leur quatrième journée de travail à Téhéran, alors qu'une visite aux otages de l'ambassade des États-Unis se prépare actuellement. «Les travaux de la commission sont entrés dans une phase très délicate», a indiqué hier soir le porte-parole des «cinq», Samir Sambar, pour expliquer aux journalistes la prudence du commentaire sur les différentes visites de la journée.

On apprenait officiellement en fin de soirée qu'un des deux coprésidents de la commission, M. Andres Aguilar, devait quitter pour quarante-huit heures la capitale iranienne dans la nuit pour être nommé à l'académie des sciences politiques vénézuélienne. Interrogé sur les raisons de ce départ précipité, M. Sambar a indiqué que la date de cette cérémonie était fixée depuis presque un an et qu'il était impossible de la changer.

Les cinq juristes se sont rendus hier matin au ministère des Affaires étrangères, ou, selon la version officielle, ils ont étudié pendant deux heures avec le chef de la diplomatie iranienne, M. Sadegh Ghotbzadeh, «les aspects variés du mandat de la commission sur les griefs émis contre le chah et contre les États-Unis».

On affirme de très bonne source que les membres de la commission ont pu s'entretenir avec M. Bruce Laingen, l'ancien chargé d'affaire américain retenu depuis trois mois au ministère, mais l'information n'a pu être confirmée.

Des contacts auraient également été noués avec le groupe d'avocats internationaux chargé du dossier d'extradition de l'ancien souverain iranien. Les avocats — un Panaméen et trois Français — qui rencontrent quasi quotidiennement des hauts responsables iraniens, seraient sur le point d'achever la constitution du dossier d'extradition de l'ex-chah qui, estiment-ils, n'aurait des chances d'aboutir que si Téhéran s'engageait à ne pas requérir la peine de mort contre lui.

Les discussions sur l'organisation d'une visite aux cinquante otages détenus depuis le 4 novembre dans leur mission diplomatique se sont poursuivies, entre, d'une part, les cinq juristes et M. Ghotbzadeh et, d'autre part, entre ce dernier et les «étudiants islamiques».

Le principe de cette rencontre paraît acquis mais il reste à savoir quel statut lui serait donné. Les autorités iraniennes et les étudiants désirent que la visite se déroule dans l'ambassade américaine, pour leur part les membres de la commission veulent s'entretenir avec chacun des otages selon la volonté exprimée par le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim.

Pour sa part, l'ayatollah Moussavi Khomeini, le protecteur attitré des étudiants islamiques et représentant de l'imam à la direction de la radio-télévision a déclaré que les membres de la commission seraient mieux avisés de rencontrer davantage de victimes de l'ancien régime que les otages de l'ambassade.

Pékin et le Vatican se rapprochent à petits pas

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Le président de la conférence épiscopale française, le cardinal Roger Etchegaray, arrivé hier à Pékin, est porteur d'un message personnel de Jean-Paul II pour les dirigeants chinois, croit-on savoir dans les milieux ecclésiastiques chinois de Rome.

Cette visite du cardinal français, proche collaborateur du pape avec lequel il a eu un long entretien le 8 février dernier, constitue, selon les sinologues catholiques, un «pas historique» dans la politique de rapprochement à petits pas entamée par les diplomates chinois et vaticane, réputées les plus patientes du monde.

L'invitation adressée au cardinal Etchegaray de se rendre pour deux semaines en Chine est considérée à Rome comme la réponse la plus importante jusqu'ici aux appels réitérés du pape. À la veille de Noël, le souverain pontife avait renouvelé le vœu «que se produisent des développements positifs qui ouvriront à nos frères du continent chinois la possibilité de bénéficier de la pleine liberté religieuse».

Depuis deux ans, plusieurs

religieux et ecclésiastiques, ayant même des fonctions au sein de la curie romaine, ont eu la possibilité d'aller en Chine. Pour la première fois, récemment, un évêque allemand, Mgr Georges Moser, de Stuttgart, a visité le pays. Il n'avait pas d'instruction du Saint-Siège mais était porteur seulement du souhait exprimé par le cardinal secrétaire d'État Casaroli d'être «l'honneur» qui annonce le printemps.

Le dialogue entre l'archevêque de Marseille et les dirigeants de l'Église «patriotique» chinoise permettra peut-être de régler le problème délicat des évêques nommés sans l'approbation du Saint-Siège. Depuis 1957, une cinquantaine d'évêques «illégitimes» a été consacrée.

Il y a deux mois, un nouvel évêque, Mgr Michel Fou Tieshen, de Pékin, a été consacré alors que sa nomination avait été qualifiée d'illégale par le Vatican. Le prélat chinois avait répondu en accusant le Saint-Siège d'ingérence indue dans les affaires de son Église.

Sur le plan politique, la nonciature du Saint-Siège à For-

mosse est considérée par Pékin comme un obstacle important au rapprochement. Toutefois depuis deux ans, «l'ambassade» est gérée par un simple chargé d'affaires.

Dans l'annuaire pontifical 1980 qui vient d'être publié, la place du nonce à Taïwan est vacante, l'ancien titulaire, Mgr Edward Cassidy, ayant été nommé en Afrique du Sud.

Le président du parti communiste chinois, M. Hua Guofeng, à la veille de son départ pour Rome en novembre dernier, avait déclaré qu'il ne pouvait pas prendre en considération un contact avec le Vatican «tant que ce dernier entretiendrait des rapports avec le Kuomintang de Taïwan».

Toutefois, les signes d'une plus grande liberté religieuse en Chine se sont multipliés ces derniers temps. La Congrégation vaticane pour l'évangélisation les a signalés aux catholiques du monde entier les invitant à prier, au mois de décembre, pour que leurs 2,500,000 coreligionnaires de Chine continentale puissent retrouver la communion avec Rome.

1980 pourrait donc être l'année du retour de l'Évangile en Chine. Cinq cents jésuites de diverses nationalités se sont déjà portés volontaires. Ils attendent avec espoir le premier voyage de Jean-Paul II en Asie, au mois de novembre. Sa visite aux Philippines pourrait lui offrir l'occasion d'un geste spectaculaire d'amitié à l'égard de Pékin, comme l'avait fait son prédécesseur Paul VI, il y a 10 ans depuis Hong Kong, mais sans obtenir de réponse.

BOGOTA (d'après AP, AFP et Reuter) — Des militants armés de la gauche ont pris d'assaut hier les locaux de l'ambassade de la République dominicaine à Bogota, prenant en otages au moins 14 ambassadeurs ainsi que plusieurs autres diplomates, a fait savoir le ministère colombien des Affaires étrangères.

Un communiqué diffusé sur les antennes de la radio colombienne, ne fait état d'aucune menace des militants gauchistes d'abattre leurs otages ou de faire sauter les locaux de l'ambassade.

Le communiqué de la présidence colombienne a déclaré que l'ambassade dominicaine a été occupée par les éléments subversifs, «membres apparemment du mouvement M-19», l'une des organisations extrémistes de gauche opérant en Colombie.

Les ambassadeurs captifs sont ceux des États-Unis, de Suisse, du Brésil, du Venezuela, de Costa-Rica, du Mexique, d'Uruguay, d'Autriche, du Salvador, d'Égypte, du Guatemala, d'Haïti et de République dominicaine. Le nonce apostolique du Vatican a été également pris en otage, de même que les chargés d'affaires du Paraguay et de Bolivie, ainsi que des hauts fonctionnaires du ministère colombien des Affaires étrangères présents à une réception en l'honneur de la fête nationale dominicaine.

Une fusillade a éclaté lorsque les assaillants ont pénétré dans l'ambassade. Un soldat a été tué, deux policiers et un

Bogota: 14 ambassadeurs pris en otages par le M-19

garde du corps de l'ambassade des États-Unis ont été blessés.

Le gouvernement colombien a autorisé le directeur de la Croix-Rouge colombienne à négocier avec les guérilleros, apprenant officiellement hier soir.

Selon un communiqué gouvernemental, il ne semble pas y avoir de blessés à l'intérieur de la mission diplomatique.

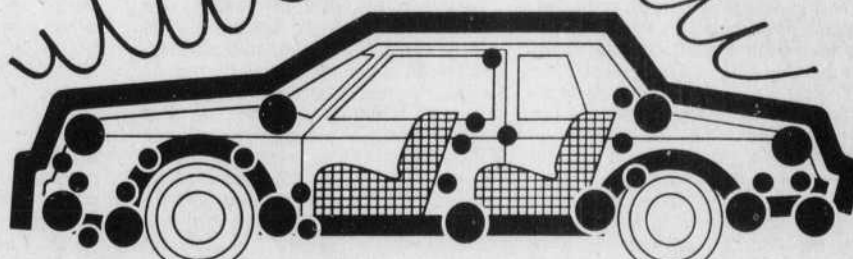
Le communiqué attribue la prise d'otages au mouvement d'opposition M-19 dont une centaine de membres sont actuellement jugés par un conseil de guerre.

Des soldats, des policiers et des agents des services secrets entourent l'ambassade et font l'objet, lorsqu'ils tentent de s'approcher, de tirs sporadi-

ques de la part des guérilleros. On ignore si les occupants de l'ambassade, évalués à environ vingt-cinq, ont fait part de leurs revendications. Le gouvernement observe, à ce sujet, un silence total.

Le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim a condamné énergiquement la prise d'otages de Bogota.

La triple protection éonizer



- 1 C'est des services de haute qualité**
- 2 C'est un service complet d'entretien et de révisions.**
- 3 C'est une expertise de grand renommée**

La protection antirouille ÉONIZER*
Pour nous, chez ÉONIZER, il existe une seule marque de voiture qui résiste à la rouille... c'est une voiture Éonizée!
Par son procédé unique, appelé l'ÉONIZATION, ÉONIZER protège au-delà de 300 endroits précis où la rouille cherche refuge. Et ÉONIZER offre la meilleure garantie dans le domaine de l'antirouille. C'est bon à savoir!...

La protection de tissus FIBREGARDE*
FIBREGARDE, c'est un produit à base de Silicone qui pénètre en profondeur la fibre du tissu en laissant sur la surface une couche imperméable garantie pour une année entière. Fini les taches... et pour longtemps!

La protection de peinture POLYGARDE*
Avec POLYGARDE, la couleur de la peinture ne change pas, elle conserve tout son éclat. POLYGARDE immunise votre peinture contre les ravages du soleil et du calcium.
Finis les cirages et les polissages à n'en plus finir! pour au moins 3 ans!

Le service BODYCARE*
Pour doubler la protection qu'ÉONIZER donne à chaque véhicule traité dans ses ateliers, le service d'entretien et de révisions BODYCARE n'a pas son pareil! C'est en quelque sorte une garantie que votre véhicule est maintenu en parfaite condition, à des frais minimes.

ÉONIZER a, depuis longtemps, fait ses preuves dans le domaine de la protection automobile:
— ÉONIZER est membre du comité consultatif du Gouvernement canadien sur le code anti-corrosion;
— ÉONIZER est exclusivement recommandé par l'A.P.A., sans réserve et sans interruption depuis 1968;
— depuis plus de 10 ans, les grandes flottes de voitures et de camions font confiance à ÉONIZER.
C'est aussi ça la triple protection!

Nouveau service!
ÉONIZER offre maintenant, dans la région métropolitaine, d'aller chercher, sans frais, votre voiture neuve chez le concessionnaire avant même que vous en preniez livraison. Exigez de votre concessionnaire le traitement ÉONIZER. Et même mieux! appelez-nous directement, on s'en occupera!

483-2333

La triple protection éonizer

1095, rue Saint-André (au sud de Dorchester)
6800 ouest, rue Saint-Jacques (à l'ouest de Cavendish)
*marques brevetées

13%

intérêts payés à l'échéance

La banque d'aujourd'hui vous offre un nouveau certificat de dépôt pour un temps limité:**

- dépôt minimum: \$5,000
- durée: 364 jours
- rachetable à échéance seulement
- non négociable

Renseignez-vous auprès de la succursale de la Banque Nationale la plus près de chez-vous.
*Conditions sujettes à changement sans préavis.

BANQUE NATIONALE

La banque d'aujourd'hui

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

(Photo Armour Landry)

- nous avons un corps professoral expérimenté et compétent
- nous croyons encore au principe de l'excellence
- et nous assumons la responsabilité de l'encadrement des étudiants.

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des admissions
Cours collégial
3200, chemin Ste-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 Poste 262 ou 337.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

(Photo Armour Landry)

- nous avons un corps professoral expérimenté et compétent
- nous croyons encore au principe de l'excellence
- et nous assumons la responsabilité de l'encadrement des étudiants.

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des admissions
Cours collégial
3200, chemin Ste-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 Poste 262 ou 337.

Langue maternelle, critère inapplicable

DE l'entreprise touffue et ambitieuse qu'est le livre beige de la Commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec, un paragraphe est en voie de voler la vedette et de réveiller des passions endormies faute d'avoir encore eu le temps de s'éteindre. Il s'agit, bien sûr, des droits linguistiques et plus particulièrement d'une proposition qui amènerait la loi 101 pour donner accès à l'école anglaise à tout enfant «de langue maternelle anglaise», plutôt qu'aux enfants dont l'un des parents a fait ses études en langue anglaise, comme le veut la pratique instituée en 1977 avec l'adoption de la charte du français.

En adoptant sans autre précision une thèse que M. Ryan défend depuis des années sans jamais avoir pu lui-même indiquer des modes d'application plausibles et praticables, la Commission constitutionnelle n'a peut-être pas mesuré la largeur de la trappe politique qu'elle ouvrait. Les antagonistes, en tout cas, s'y sont engouffrés. En grande manchette, le lendemain de la publication du livre beige, un quotidien montrealais de langue anglaise laissait presque espérer le retour au régime de liberté de choix, tandis que la faction nationaliste du PLQ s'affairait immédiatement à préparer des amendements qui écartent au moins «les immigrants» de cette nouvelle générosité. C'est reparti.

Dans un Québec qui souffre déjà plus que son lot de frictions ethniques, la sagesse politique aurait déjà dû dicter plus de prudence au PLQ. Et le problème administratif que suscite sa position, sans qu'il soit capable d'y apporter réponses malgré des demandes répétées, suffit déjà à l'affaiblir.

On l'a dit et redit à satiété durant les débats sur la loi 22 puis sur la loi 101, seules deux solutions, rejetées à la fois par le Parti québécois et par le Parti libéral du Québec, pourraient satisfaire pleinement la logique et la clarté dans le problème de la langue d'enseignement: soit la liberté de choix sans restrictions, soit la francisation de toutes les écoles du Québec. Pour des raisons qui tiennent au redressement d'une situation historique défavorable à la majorité francophone, les deux partis s'entendent à peu près pour réserver l'accès à l'école anglaise aux membres de la communauté anglophone du Québec, et tenter de ramener à l'école française les inscriptions des allophones, qui profitaient traditionnellement au secteur anglais. Même si le credo du PLQ est de donner priorité aux droits individuels sur les droits collectifs, il accepte donc là une restriction à laquelle sa clientèle, M. Ryan l'a répété plusieurs fois, doit se résigner malgré ses nostalgies.

En 1975 et 1976, au moment où l'application de la loi 22 s'empêtrait dans le critère de «connaissance suffisante de la langue anglaise» pour donner accès à l'école anglaise, et finissait par échouer lamentablement avec les célèbres «tests linguistiques», le critère de la «langue maternelle» avait séduit beaucoup

d'esprits, non seulement au Conseil supérieur de l'Éducation qui fut l'organisme le plus prestigieux à le prôner, mais aussi chez les péquistes qui se trouvaient alors dans l'opposition. Mais jamais qui que ce soit, et pas plus aujourd'hui qu'hier, semble-t-il, n'a pu définir une modalité d'application de ce critère moins idéal qu'il ne paraît.

Car une loi est équitable dans la mesure où elle est applicable et traite tous les citoyens de façon égale. Les italophones scolarisés en anglais au Québec ont les mêmes droits que les anglophones scolarisés en anglais. En un sens, cela est peut-être moins discriminatoire qu'une réglementation basée sur le hasard qui fait naître un enfant dans une famille de langue maternelle anglaise ou italienne. En pratique, le critère actuel semble donner des résultats très proches de ceux qu'amènerait le critère de la langue maternelle. Avant de le répéter pour un principe qu'il n'a su formuler autrement que théoriquement, le PLQ ferait mieux d'aller examiner son quotidien. Il serait étonné de la mesure de paix sociale, sans parler de la limpidité administrative inhabituelle, qu'on lui doit.

Dans l'entrevue qu'il accordait au DEVOIR la semaine dernière, M. Ryan affirmait que sa solution, quand il la définirait, ne supposerait pas une lourde bureaucratie. Actuellement, une dizaine de fonctionnaires, pour l'ensemble du Québec, suffisent à administrer l'admissibilité aux écoles anglaises. Les attestations requises sont faciles à retracer et à produire, les cas-problèmes font l'objet d'un examen spécial et les décisions sont susceptibles d'appel. Les commissions scolaires ont aisément intégré les démarches d'admissibilité dans leur processus administratif, et le tout se déroule sans heurts. La seule poche de résistance est évidemment le secteur d'enseignement anglo-catholique, où les administrations et les enseignants cachent toujours quelque 1.000 à 2.000 «inadmissibles» clandestinement intégrés dans les classes régulières. Mais il s'agit évidemment d'allophones et la position libérale ne changerait rien à leur situation ni à leur détermination de ne pas fréquenter l'école française.

A ce système désormais rodé et bien accepté, lequel veut-on substituer? M. Ryan a longtemps affirmé qu'il suffisait d'une simple conversation avec un enfant pour convenir rapidement de sa langue maternelle. Qui aurait cette conversation et en jugerait? Les enseignants, les principaux d'écoles, les commissaires scolaires? L'arbitraire inévitable nous ramène ici aux «tests linguistiques» de la loi 22 longtemps dénoncés par le chef du PLQ. Dans une analyse publiée ici même à la fin de 1975, il soulignait qu'ils avaient donné lieu à des distorsions importantes selon ceux qui les appliquaient et qu'il faudrait bien se résigner à «un contrôle plus direct et plus uniforme par un organisme qui utiliserait partout des mêmes instruments de mesure et qui comprendrait autant que possible les mêmes personnes». Li-

sons donc un organisme bureaucratique et centralisé quelque part. M. Ryan parlait vaguement, récemment, de se laisser guider par «les principes du recensement». Faisait-il allusion à la suggestion du Conseil supérieur de l'Éducation qui, en février 1977, évoquait un recours au registre d'État civil (ministère de la Justice) ou au registre de la population (ministère des Affaires sociales)? Cela même tout droit à une sorte de carte d'identité linguistique du citoyen, accompagnée d'un minimum de mécanismes inquisitoriaux, ou à la politisation du recensement. On se souviendra, par exemple, que les déclarations d'appartenance au groupe «de langue maternelle anglaise» avaient gonflé subitement dans les commissions scolaires de Montréal, à l'entrée en vigueur de la loi 22, les parents pensant ainsi pouvoir mieux échapper à ses «rigueurs».

Que cherche donc le PLQ en voulant ainsi à tout prix amender la loi 101? A rassurer sa clientèle anglophone qui lui réclame des adoucissements? Ce serait lui faire illusion. Une étude démographique publiée par le Parti libéral lui-même au début de cette semaine, et préparée par M. Jacques Henripin, indique que l'importance relative des anglophones au Québec ne saurait varier que de 1% ou 2% selon le régime scolaire, et que celle des allophones restera à peu près la même, les conditions économiques étant surtout déterminantes pour les migrations.

Plutôt que de chambarder tout un système qui commence à peine à faire ses preuves, M. Ryan rendrait un meilleur service aux anglophones en les incitant à réclamer un plus solide contrôle de leurs institutions scolaires. Ce qui les menace, dans le domaine de l'enseignement, ce ne sont pas les critères de la loi 101, mais leur minorisation constante au sein de commissions scolaires à majorité française, où ils ne seront bientôt plus assez nombreux pour pouvoir maintenir un encadrement pédagogique de qualité. S'il y a une priorité, c'est celle de la restructuration des commissions scolaires de l'île de Montréal selon une division linguistique, une solution que M. Ryan a longtemps prônée lui-même mais dont il ne parle plus, à l'instar des élus péquistes, parce qu'elle a la réputation d'être politiquement mortelle.

La loi 101, quant à elle, était destinée à forcer un virage absolument nécessaire pour ramener l'équilibre linguistique dans le système scolaire du Québec. Ce virage est à peine amorcé. Dans l'île de Montréal, les écoles anglaises reçoivent encore 39% de la population scolaire, largement plus que la population «de langue maternelle française». Si le PLQ croit en ses propres objectifs, il devrait laisser cette loi faire son œuvre sans toucher à la fragile quiétude à peine acquise désormais. La recette est péquiste, péché originel aux yeux des libéraux, mais elle reste jusqu'à preuve du contraire la plus efficace et la moins odieuse.

Lise BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ Une éducation à faire

(Lettre adressée à M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture du Québec.)

Les écoles de notre région qui participent au programme Lait-Ecole depuis septembre ont reçu à la fin de janvier (juste avant la grève), le journal de l'élève «Gobe-Lait» accompagné du matériel didactique pour l'enseignement; le personnel des départements de Santé communautaire eux n'ont reçu aucun de ces documents. C'est merveilleux, me direz-vous, un programme éducatif accompagnant la distribution du lait dans les écoles, bravo, nos objectifs sont atteints!

Quels sont les résultats que vous espérez? Quels sont les résultats que vous avez? Il vous est sans doute difficile de répondre à cette question car je ne vois à nul part des outils d'évaluation pour votre programme. C'est sans aucun doute un effort louable; je

suis d'accord avec certains professeurs qui disent: «C'est mieux que rien». D'autres, ne voyant aucun intérêt à utiliser ce matériel l'ont tout simplement ignoré. Avez-vous une idée de la proportion du matériel qui est allé directement à la poubelle sans consultation préalable?

L'agriculteur qui lance sa semence au vent aura des résultats quelconques, le hasard aura fait qu'une partie de ses graines se développeront et porteront des fruits et les autres... Le matériel éducatif sur le lait comme la belle pomme (guide alimentaire québécois) sont des exemples entre mille de l'Anarchie qui règne dans la distribution de matériel éducatif sur l'éducation en santé dans la province de Québec.

Distribuer du matériel peut être une bonne chose: ça donne du travail à des concepteurs de programme, des spé-

cialistes de l'audio-visuel, à des travailleurs du papier etc. mais est-ce là que nous voulons faire porter nos efforts? La question que je pose est: peut-on faire mieux?

Dans le milieu scolaire, les étapes préalables à une implantation sont très importantes: évaluation, grille-horaire, matières connexes, disponibilité, motivation, personnes ressources (santé communautaire, C.S.S.) matériel de support, etc.

Dans le contexte scolaire, il faut assurer un suivi et se pencher sur ce que j'appelle «l'environnement éducatif» ie. la relance, les actions auprès de la famille, de la communauté, l'interaction entre les différents programmes pour une vision globale de la santé et surtout l'orchestration des organismes responsables de la prévention et de l'éducation en santé.

L'utilisation rationnelle des réseaux existants devrait être une priorité du gouvernement actuel et cela sans gonfler ses budgets. Dans le milieu scolaire, de nombreux intervenants des différents ministères oeuvrent de façon parallèle (je ne crois pas que la région 05 ait cette exclusivité). Pour pallier à cette incohérence d'actions des professionnels, il faudrait établir des liens de communication réelle et que la multidisciplinarité soit utilisée dans ce qu'elle a de mieux à offrir.

La grande majorité, pour ne pas dire la totalité des écoles de la province bénéficient de la présence plus ou moins régulière d'une infirmière en santé communautaire; dans la description de l'exercice de sa profession, sanctionnée par une loi, un des objets est... contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion, de la santé et la prévention de la maladie. L'infirmière déjà en place dans le milieu scolaire pourrait donc être le gestionnaire de l'éducation en santé, coordonner les différentes activités pédagogiques et interventions individuelles/sociales visant l'amélioration de la santé des Québécois.

Pauline BERNATCHEZ-BAUDOIN inf. BSc
Infirmière en Santé Scolaire
North Hatley, 15 février

■ La santé est pourtant primordiale

(Lettre adressée à M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du Québec.)

Partout dans les services de santé, vous coupez. Vous avez ainsi réduit à 4% la croissance dans ce secteur et avec l'inflation qui frise le 9% nous avons donc une réduction réelle de 5%. Tout le monde autour de vous semble d'accord avec cela y compris les fédéralistes.

Concrètement ceci veut dire que dans chaque hôpital, dans chaque centre d'accueil, les directions locales doivent s'arranger avec un budget plus petit. Certains directeurs manifestent d'ailleurs beaucoup de zèle à faire appliquer ces coupures. C'est la voie qu'ils ont choisie.

De 1976 à 1978 on a fermé 2.600 lits dans les hôpitaux. A Montréal uniquement, plus de 20.000 patients sont sur les listes d'attente. Les salles d'urgence sont rendues dans les corridors.

Les psychologues, ergothérapeutes, physiothérapeutes et autres professionnels des affaires sociales ne sont pas non plus vaccinés contre vos coupures. On n'ouvre plus de nouveaux postes, on ne remplace pas toujours ceux qui partent.

Avec la nouvelle convention que vous voulez nous voir accepter vous allez plus loin encore: pouvoir couper sur les services de jour pour en donner le soir, pouvoir couper sur les services de semaine pour en donner les fins de semaine.

M. Lazure, jusqu'ou allez-vous couper dans les services de santé. Ce n'est pas de cette façon que nous allons mieux répondre aux besoins de la population, mais plutôt en ouvrant des services et en créant de nouveaux postes. Il y a plein de monde en chômage. Ils ne demandent qu'à travailler.

À vous voir aller, vous et vos semblables, nous sommes de plus en plus convaincus que les progrès qui restaient à faire dans la santé ne se feront qu'avec les pressions et les luttes de ceux qui y travaillent. C'est la voie que nous avons choisie.

On ne vous laissera plus rien couper dans ce secteur.

Yvon BLAIS, psychologue
(24 autres personnes
du domaine des services de santé ont également signé cette lettre).

■ Le nationalisme québécois resurgira

A travers le choix de M. Trudeau, peut-être les Québécois, par inconscience, insécurité et manque de confiance, ont-ils choisi l'autoritarisme à une prise en charge démocratique de leur devenir dans la souveraineté, si une certaine interprétation donne à ce vote la valeur d'un NON à la souveraineté.

Encore une fois, les Québécois, naïfs et mal informés par la faute des médias et par leur

faute, se sont laissés bernés par les fédéralistes libéraux, partisans du «statu quo» constitutionnel, social et économique.

Que les libéraux fédéraux se le tiennent bien pour dit cependant! Peut-être le référendum ne passera-t-il pas? Mais qu'importe! La prise du pouvoir de lundi est une arme à deux tranchants qui, à long terme, jouera contre les détenteurs de ce pouvoir. Comme leur conception du fé-

déralisme va à l'encontre des aspirations profondes, secrètes et inconscientes des Québécois, il ne pourra en résulter qu'une nouvelle résurgence du nationalisme québécois, nationalisme probablement plus sain, plus conscient, mieux compris et mieux intégré, qui cette fois l'emportera.

Michel MORISSETTE
Saint-Nicolas, 23 février

■ La qualité de la vie

Dans sa livraison de février 1980, la *Revue Notre-Dame* contient d'intéressantes réflexions sur la qualité de la vie. À l'interview qui suit, André Beauchamp, secrétaire général au ministère de l'Environnement, nous livre ses connaissances sur le sujet et nous fait part de ses observations personnelles qui mériteraient une large diffusion. Il s'attache à cerner le sens de la qualité de la vie et à mettre ses lecteurs en garde contre de fausses conceptions de la qualité de la vie.

Les exemples choisis pour illustrer sa pensée sont empruntés à la vie courante et finement observés. «Il y a, dit-il, un langage syndical qui est terrible. Quand pour mobiliser les travailleurs en vue d'une grève on les amène à détester ce qu'ils font, c'est effrayant. Faire haïr aux gens leur travail pour qu'ils aient \$10 de plus par semaine, c'est criminel, surtout quand on pense à l'importance du travail qui est la moitié de la vie

et aussi qui a une valeur symbolique, puisque c'est là, dans une large mesure, que tu te réalises et que tu puises ta fierté».

Il y a bien des années, le curé de notre paroisse fit agrandir l'orphelinat. Juste à ce moment, un syndicat de bricoleurs fut créé. On imposa alors aux ouvriers plus rapides de diminuer leur pose de briques d'un ou deux centimètres qu'ils avaient exécutée lors de la première construction. Cette entrave à leur rythme personnel altéra sensiblement leur épanouissement. C'est là un procédé inspiré par une préconception syndicale de tout démocratiser, tout égaliser, tout niveler. On ne peut ignorer que les talents, les fonctions, les dons sont très variés, différents, nuancés chez chaque individu. En fin de compte, c'est aux travailleurs eux-mêmes que cette erreur causerait le plus de dommage.

Récemment j'ai rencontré un infirmier en milieu hospitalier. J'ai pu constater une fois de plus combien un certain comportement syndical dépersonnalise les travailleurs dans l'accomplissement de leur tâche et dans leurs relations avec leur entourage. S'il s'agit d'actes techniques, comme une transfusion, une injection, un dosage de médicament à administrer, ça va. Mais qu'il s'agisse d'un soulagement à apporter à un malade qui en aurait besoin, c'est une toute autre affaire. Gare à l'infirmier qui s'aviserait, par simple sentiment humanitaire, à corriger une position inconfortable d'un malade qui n'est pas de sa section: il s'exposerait à l'expulsion de son syndicat et même de son emploi.

Quelle conclusion pratique à tirer de ce déplorable état de choses? Vaine est la qualité de la vie sans la vie de qualité qui est faite de relations harmonieuses avec Dieu, les hommes et les choses.

Pacifique EMOND o.f.m.
Montréal, 23 février

■ Représentation proportionnelle à tous les niveaux

Les résultats de l'élection fédérale du 18 février prouvent, encore une fois, l'urgence nécessaire d'introduire la représentation proportionnelle à l'intérieur de notre système électoral, non seulement pour les élections provinciales, mais, aussi, pour les élections provinciales et municipales.

Dois-je, encore, rappeler les distorsions causées par notre système électoral actuel?

■ Élection provinciale de 1973: 102 libéraux élus avec 55% du vote populaire sur un

total de 110 députés ■ Élection provinciale de 1966: l'Union nationale obtient la majorité des sièges avec moins de votes que les libéraux

■ Élection municipale de Montréal en 1978: 52 conseillers du Parti québécois élus avec 56% des suffrages sur un total de 54 conseillers

■ Pour le prochain scrutin provincial, grâce au système électoral actuel, les libéraux pourraient prendre tous les sièges: cela serait très grave pour notre démocratie; ce serait une insulte et une menace à notre démocratie.

C'est pourquoi, je propose que la prochaine Assemblée provinciale ait toujours 110 membres, mais que nous utilisions, comme carte électorale, la carte électorale fédérale, c'est-à-dire, 75 circonscriptions électorales. L'Assemblée nationale aurait, donc, 110 membres.

■ 75 députés élus dans 75

circonscriptions électorales, selon notre mode de scrutin actuel

■ 35 députés élus à la représentation proportionnelle régionale ou intégrale.

Marc WILLIAMS
Montréal, 20 février

MACQUANITÉ

Le dilemme des marginaux

par Robert Décarry

Les semaines qui viennent seront importantes pour ces membres de l'Assemblée nationale qui n'appartiennent pas aux principaux partis politiques du Québec. Même s'ils ne sont pas contraints, sur un plan purement légal, de prendre position dès maintenant et de se rallier à la bannière du «oui» ou de celle du «non», et même s'ils peuvent, en principe, mener leur propre campagne parallèle (les députés libéraux et péquistes ne sont pas, non plus, forcés de dire «non» ou «oui», mais il est douteux que leur parti leur permette une telle liberté à ce stade-ci de la lutte référendaire), il n'en reste pas moins qu'ils ne pourraient disposer, ce faisant, d'aucun fonds, la loi ne donnant des sous qu'aux comités officiels du «oui» et du «non», et que leurs électeurs leur reprocheraient de ne pas prendre position.

Quand on s'y arrête, il est injuste d'exiger des tiers-partis qui, par défi-

inition, se différencient des principaux partis, qu'ils se rallient, sans condition, pour les fins d'un référendum, à l'un de ces principaux partis que leur métier est justement de combattre, avant comme après le référendum. Quoi qu'ils fassent, les tiers partis s'exposent aux critiques. L'Union nationale, par exemple, appuierait-elle le «oui», que plusieurs de ses militants fédéralistes seraient mécontents. Appuierait-elle le «non», que ses éléments nationalistes ne lui pardonneraient pas de laisser passer une aussi belle occasion de donner au Québec un plus grand pouvoir de négociation. Si elle dit «oui», ce ne peut-être qu'un «oui», mais, c'est-à-dire un «oui» au mandat de négocier, mais un «non» à la souveraineté-association qui fait l'objet de ce mandat. Si elle dit «non», ce ne peut être qu'un «non», mais, c'est-à-dire un «non» à la souveraineté-association, mais un «oui» au mandat de négocier et un «non» aux propositions précises con-

tenués dans le livre beige du Parti libéral. Un «oui», donc, qui serait teinté de fédéralisme, et un «non», qui serait teinté d'un nationalisme plus poussé que celui véhiculé par le livre beige.

Se refuserait-elle à appuyer le «oui» ou le «non», qu'elle serait accusée de se défilé, de ne pas se comporter en véritable parti politique, de ne pas assumer ses responsabilités en tant que parti, à une heure décisive de l'histoire québécoise. Cette accusation serait injuste: si le système veut, le temps d'un référendum, qu'un tiers parti n'ait pas le droit d'avoir une voix autonome, comment, en toute logique, pourrait-on reprocher à ce parti de n'avoir pas pris position officiellement? Mais l'accusation serait portée quand même, sinon par la population, du moins par les deux principaux partis qui sont fort satisfaits de toute forme de polarisation et qui se réjouissent de voir les marginaux se

débattre dans l'eau bouillante. Quoi qu'il en soit, s'il y a une abstention d'un tiers-parti en tant que tel, comment éviter le piège qu'on impute à ce parti, la prise de position personnelle du chef du parti ou celle d'une majorité ou de la totalité de ses députés?

Le dilemme est de taille. La situation dans laquelle se trouvent M. Biron et les autres députés qui sont forcés, en quelque sorte, de s'impliquer personnellement dans un débat dont la Loi exclut officiellement leur parti, est peu enviable. Ils ont tout à perdre, et rien à gagner, mais ils n'ont pas le choix de ne pas choisir. Un de ces cas, sans doute, où les hommes publics préféreraient la tranquillité de leur demeure et regretteront de n'avoir pas, contrairement à leurs concitoyens, le privilège d'attendre avant de se prononcer et de n'avoir pas, contrairement à leurs collègues libéraux et péquistes, l'excuse de la ligne de parti.

IBREOPINION

M. Lévesque provoque et insulte

par John Ciaccia

M. Ciaccia est député libéral du comté de Mont-Royal à l'Assemblée nationale du Québec.

Invité le 24 février par le Congrès italo-canadien à commenter son livre blanc sur la souveraineté-association, le premier ministre de la province a plutôt provoqué et insulté tous ceux qui, dans cette communauté et ailleurs, ne partagent pas sa vision du Québec.

Je trouve pour ma part inacceptables certains propos et certaines attitudes de M. Lévesque à l'égard de la communauté italo-canadienne. Je ne crois pas qu'il soit normal que le premier ministre, qui dit respecter les opinions de ses adversaires, les qualifie «d'hypocrites», de «mal informés», de «biaisés», «d'enfants» ou «d'ignorants». Au cas où il nierait avoir prononcé ces propos, les enregistrements sont à sa disposition pour vérification.

Cette intempérance verbale n'est pas acceptable car elle viole les droits fondamentaux de tous les citoyens de cette province, et en particulier leur droit d'être en désaccord avec le projet constitutionnel du PQ. Si la tactique que veut employer le premier ministre est d'antagoniser les communautés entre elles, alors, il convient qu'il sache que cette tactique sera contreproductive.

Il est faux de prétendre, comme on l'a fait à la première page des

journaux, que la communauté italo-canadienne est opposée à la francisation du Québec. En fait de toutes les communautés, elle est probablement la plus francisée du Québec. De plus, ce ne sont pas les Italo-Canadiens qui ont amené le problème de la langue dans le débat, mais bien le premier ministre qui y a consacré plus du tiers de son discours, en continuant de faire des menaces, et proférant des insultes. Je cite à cet égard les termes «désosés et invertébrés» adressés à ceux qui persistent à croire qu'en tant que citoyens, ils devraient avoir le libre choix de la langue d'enseignement pour leurs enfants. On peut avoir des doutes sur les possibilités de réaliser un libre choix au Québec en ce domaine, mais il n'appartient à personne et certainement pas au premier ministre, de jouer au prophète et au directeur de conscience. Nul ne peut prédire l'avenir, et en particulier nul ne peut dire que la population québécoise ne reviendra pas sur les décisions qui ont été prises en ce domaine. De là, à faire croire que c'est là le voeu de toute la communauté italo-canadienne, il y a une marge!

Ce qui m'attriste, c'est de voir, que dans sa frénésie de gagner son référendum, le premier ministre n'hésite pas à devenir le plus grand commun diviseur de la communauté.

Sur environ une trentaine de questions posées, seulement une avait trait au problème linguistique. Tou-

tes les autres concernaient le livre blanc et ses problèmes connexes. Dès lors pourquoi avoir essayé d'en faire le point central de cette rencontre?

Il eût été plus pertinent de répondre clairement aux questions posées sur la souveraineté-association. Par exemple, le premier ministre a patiné magistralement sur la question monétaire, sans offrir de réponse aux appréhensions des citoyens. Par contre, il a enfin reconnu que son projet correspondait «substantiellement au contenu de l'indépendance». Le premier ministre a erré quand il a prétendu que la nationalisation de l'épargne des Québécois n'avait pas été envisagée. En fait le ministre des Finances a clairement évoqué cette possibilité à plus fort de la bataille de la Sun Life pour ensuite se rétracter.

Ces exemples montrent que ce ne sont pas les problèmes de langue qui en ce moment préoccupent les communautés ethniques et l'ensemble des Québécois, mais bien l'ensemble des implications économiques, politiques et sociales de l'option indépendantiste du premier ministre.

C'est là l'enjeu du débat, et je veux espérer que le premier ministre ne cherchera pas à obtenir des votes dans la communauté francophone en essayant de faire sa campagne sur le dos des communautés ethniques. Une telle tactique comporte un danger de tensions sociales qu'il ne faudrait pas sous-estimer, et des con-

séquences qui pourraient être graves après le référendum. Il faudra continuer à vivre ensemble, et je crois que la communauté italo-canadienne a gagné par son travail, et sa créativité, le droit au respect et à la considération de tous les autres Québécois.

Enfin si le premier ministre doit continuer à faire des discours dans la province, il n'est pas utile qu'il consulte le dictionnaire des «insultes» avant de les préparer. Et s'il affronte des citoyens qui manifestent bruyamment lors de ses déclarations, c'est parce qu'ils s'opposent à son projet constitutionnel, et non parce qu'ils ont une aversion viscérale envers la langue française. En voulant se faire une image de défenseur de la communauté francophone, le Premier ministre veut chercher des bouc-émissaires faciles dans les minorités ethniques. Celles-ci sont «tannées» d'être ainsi manipulées.

Je reconnais volontiers au premier ministre le droit d'expliquer, de commenter et d'essayer de gagner la population à son option. C'est là, la base même de la démocratie. Par contre, il est clair que les citoyens quelle que soit leur origine, ont le droit de défendre et de croire en l'option canadienne, sans pour autant être des «invertébrés». Ce droit-là, le premier ministre doit le respecter, si le veut que le débat référendaire se fasse sur les questions de fond et non sur des stratégies de divisions. Est-ce trop demander?

■ Espoir

Je garde espoir que tous les Québécois de tous les partis politiques diront OUI au référendum afin que nous soyons mieux compris et respectés au Canada et que nous cessions nos chicanes fratricides entre francophones.

Huguette LACHAPPELLE
Terrebonne, 21 février

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Sacré-Coeur, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois: \$38,00; trois mois: \$27,00. À l'étranger: \$78,00 par année; six mois: \$41,00; trois mois: \$29,00. Éditions hebdomadaires: \$19 par année. Courrier de porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement: s'envoie par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 085. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 864-3361 (lignes groupées)

DOCUMENT

La douleur et l'espérance du peuple guatémaltèque

Le Comité des droits humains de la Conférence des évêques catholiques du Canada a fait parvenir, le 21 février, un télégramme au président du Guatemala, Romeo Lucas Garcia, pour protester contre «la violation flagrante des droits humains» et «les actes insensés de répression» dans son pays. A la même occasion, le comité a rendu publique au Canada une déclaration des Jésuites du Guatemala, faite en janvier dernier, qui revendique une justice accrue pour les pauvres et les opprimés. Nous reproduisons cette déclaration, endorsed également par le supérieur provincial de la Compagnie de Jésus en Amérique centrale et les supérieurs des communautés de Jésuites de cette région du monde.

EN ce moment si douloureux mais plein d'espoir pour le peuple guatémaltèque, nous, les Jésuites qui signons cette déclaration, nous situons dans la même perspective que l'Eglise latino-américaine à Puebla qui a orienté son effort d'évangélisation sur le continent en soulignant sa préférence pour les pauvres (Puebla, nos 1141-1144). Nous nous sentons spécialement liés et inspirés par la lettre pastorale signée par les évêques du Guatemala et intitulée: «Unis dans l'espérance» (1976). Nous nous sentons aussi liés aux déclarations du Conseil national des Jésuites du Guatemala à l'occasion de l'assassinat du P. Rutilio Grande (mars 1977), du massacre de Panzós (juin 1978), de l'assassinat du P. Herógenes Lopez (juin 1978), de la déportation de L. Carlos Stetter de ce pays (janvier 1979) et du risque d'intervention américaine au Nicaragua (juillet 1979).

C'est avec la simplicité et l'humilité évangéliques, et même si nous sommes

conscients de nos grandes déficiences au point de vue de l'amour chrétien face au peuple guatémaltèque, que nous devons rompre un long silence face à la clameur qui surgit de millions de nos frères qui sont appauvris et opprimés au Guatemala. Si on nous a dit à Puebla que cette clameur «avait pu sembler étouffée» (depuis onze ans), elle est maintenant claire, croissante, impétueuse et en certaines occasions, menaçante (Puebla, no 89). Nous faisons partie de cette Eglise, dont le devoir est d'être la «voix de ceux qui ne sont jamais entendus ou qui sont toujours silencieux» (Jean-Paul II, discours de Oaxaca, AAS LXXI, p. 208). Si nous restions encore silencieux, nous serions infidèles à notre vocation humaine, chrétienne, sacerdotale et religieuse.

Jésus-Christ, le seul Dieu fait homme, en qui nous croyons, est venu en ce monde pour donner aux hommes une «vie d'abondance» (St-Jean 10, 10). Or, il nous suffit d'ouvrir les yeux au Guatemala

pour nous rendre compte qu'ici, il y a un système politique antichrétien qui enlève la vie et persécute ceux qui luttent pour cette vie. Dans un pays appelé chrétien, cette réalité «contribue non seulement à la pénurie des biens matériels chez les plus démunis, mais encore, et ce qui est plus grave, tend à leur faire délaïser leur plus grande richesse: Dieu» (Puebla, message aux peuples d'Amérique latine, no 3). En effet, il est extrêmement difficile de croire que Dieu est le père de tous ces frères, en vivant ainsi. Nous n'inventons rien de cette réalité dont les signes extérieurs sont sans équivoque. Voici d'ailleurs certains de ces signes les plus évidents:

1) les profits des grandes «haciendas» de café, de canne à sucre et de coton augmentent de jour en jour. En six mois, le prix international du sucre s'est accru de Q. 7.80 à Q. 16.31; celui du café est passé de Q. 151.54 à Q. 181.36 (certains jours, il a même dépassé le cap des Q. 200.00); en-

fin, celui du coton a augmenté de Q. 61.93 à Q. 74.06. Ces statistiques vont de la période entre le 30 mai et le 31 décembre 1979 (Infopress Centroamericana, nos 344 et 374). Pourtant les salaires sont restés au même point pour les ouvriers agricoles. Les profits dont font mention ces statistiques se calculent en millions de «quetzales» (et dans le cas du coton, on doit ajouter la détérioration de l'état de santé et même la mort de plusieurs Guatémaltèques). Et il s'agit seulement d'un exemple de ce que le pape Jean-Paul II appelle la renaissance des «riches encore plus riches au détriment des pauvres toujours plus pauvres» (Jean-Paul II, discours inaugural, Puebla III, 4). Au Guatemala, si on annonce une augmentation des salaires pour les employés du secteur public, on annonce aussitôt une augmentation du prix du pain, de l'essence, de l'électricité, de l'eau... En général, les conditions de vie dans les villes, à cause du chômage, de la rareté et de la détérioration des logements, etc... plongent en plus en plus de salariés dans la même misère que celle vécue par les gens de la campagne.

On maintient le pays dans cette situation misérable au moyen d'une répression qui égale les pires situations de l'histoire récente du Guatemala. C'est ainsi qu'un régime injuste tente par la force d'empêcher les travailleurs de réclamer leurs droits. Dans notre pays on enlève, on torture, on tue au moyen de véhicules sans plaque et d'embuscades nocturnes et au moyen d'une terreur sélective, mas-

sive et discriminatoire. Récemment, les autorités ont donné l'information suivante: au cours des dix premiers mois de l'année 1979, il y a eu, au pays, 3,252 assassinats commis par l'«escadron de la mort» (Diario Impacto, Guatemala, 14 novembre 1979). Il n'y a eu aucune condamnation pour tous ces crimes horribles. C'est d'ailleurs devenu un dicton populaire, qu'au Guatemala il n'y a pas de prisonniers politiques mais seulement des morts et des disparus.

Les Indigènes du Guatemala qui constituent plus de la moitié de la population et qui produisent la plus grande partie de la richesse nationale, sont exploités et subissent la discrimination tant au niveau des grandes haciendas où ils vont travailler pendant les récoltes des cultures d'exportation que dans leurs propres communautés où ils travaillent une terre rare et pauvre qui ne leur donne même pas de quoi survivre. A cette exploitation, il faut ajouter l'oppression dont ils sont victimes par la violation de leurs droits fondamentaux et constitutionnels (Art. II, par. 7 et 43 de la Constitution de la République du Guatemala) quand on les persécute en les obligeant à faire leur service militaire contre leur volonté.

Il n'y a aucun de ces faits qui peut être nié. Comme nous l'a rappelé Jean-Paul II cette année, la paix ne se construit pas sur le mensonge, mais sur la vérité. Et la douloureuse vérité qui surgit de la douleur du Guatemala se voit sur les visages de nos frères guatémaltèques qui sont exploités, opprimés, discriminés et réprimés dans leur grande majorité. C'est Jésus-Christ que nous retrouvons en eux (St-Matthieu, 25, 31-41 qui fut cité à Puebla, nos 31-39). Fermer les yeux face à cette réalité sous prétexte d'anticommunisme équivaut à faire ce que l'Eglise latino-américaine affirmait à Puebla: «la crainte du marxisme en empêche plusieurs d'affronter la réalité de l'oppression du capitalisme libéral» (Puebla, no 92). Mais surtout, on nous empêche d'écouter le cri de Dieu qui est le père de Jésus-Christ et Dieu de vie: «Où est ton frère? Le sang de ton frère s'est rendu jusqu'à moi depuis la terre» (Genèse 4, 9-11).

Si nous nous exprimons ainsi, c'est que nous voulons obéir avant tout à Dieu plutôt qu'aux hommes (Actes des Apôtres 4, 29). Nous voulons obéir à l'Eglise de Jésus-Christ. Jésus-Christ a eu pitié «des foules affamées» (St-Marc 8, 2). L'Eglise latino-américaine a déjà déclaré que «la situation de pauvreté dans laquelle vivent des millions de Latino-américains est inhumaine et que la souffrance du peuple latino-américain agit comme un fleau des plus dévastateurs et des plus humiliants» (Puebla, no 29). Et c'est contre cette situation que se sont déjà, prononcées, au nom de l'Evangile, de nombreux évêques catholiques du Brésil, du Chili, du Pérou,

du Nicaragua, du Salvador et plusieurs autres, comme l'ont fait en 1976 nos évêques du Guatemala dans leur lettre «Unis dans l'espérance». Ces voix ont contribué à créer un réseau de solidarité parmi les peuples d'Amérique latine. La digne et fraterne lutte des pauvres vers une société fraternelle a rencontré dans la voix de l'Eglise une raison de plus d'espérer. Nous aussi, nous voulons contribuer à rendre cette espérance encore plus valeureuse et plus digne face aux pauvres du Guatemala au même titre qu'ils contribuent à notre propre espérance et à notre propre évangélisation, comme l'a déjà reconnu l'Eglise à Puebla (Puebla, no 1147).

Nous savons que des déclarations comme celles-ci déplaisent aux puissants et peuvent même amener la répression sur nos têtes. Mais nous sommes les disciples de Jésus-Christ et c'est lui-même qui annonçait déjà que ceux qui le suivraient seraient persécutés (St-Matthieu 10, 17-20). Nous ne devons pas craindre ceux qui enlèvent la vie, mais Dieu qui la donne et qui nous jugera tous (St-Luc 12, 4-5). Ce Dieu est présent dans la lutte que nos peuples mènent pour établir la justice. L'Eglise latino-américaine a exhorté tous les chrétiens de ce continent, sans distinction de classe, à accepter et à assumer la cause des pauvres, qui est la cause du Christ (Puebla, message aux peuples d'Amérique latine, no 3). Nous ne pouvons désobéir à l'exhortation de l'Eglise, par crainte. Notre dernier congrès général qui a eu lieu à Rome en 1974-75, nous a indiqué que notre devoir, en tant que Jésus-Christ était de participer à «la lutte cruciale de notre temps, qui est la lutte pour la foi et la lutte pour la justice comme l'exige cette même foi» (C.G. XXXII, décret no 2 «Jésuites d'aujourd'hui», nos 2 et 3). Ainsi donc, et selon la loi en vigueur dans l'Eglise, c'est notre obligation de contribuer dans la mesure de notre vocation et de nos propres forces qui sont motivées par la foi en Jésus-Christ, à cette lutte pour la justice qui est l'espérance des pauvres et la propre revendication du seul Dieu véritable. Nous savons que «nous n'allons pas travailler à la promotion de la justice sans en payer le prix» (C.G. XXXII, décret no 4 «Notre mission d'aujourd'hui: au service de la foi et de la promotion de la justice», no 43). On nous a aussi averti des conséquences possibles à être fidèles à cette mission, nous contribuerons à apporter la bonne nouvelle à nos peuples; nous annoncerons vraiment l'évangile de Jésus-Christ; et enfin, nous participerons au courant de «conversion» dont, selon Puebla, a besoin aujourd'hui l'Eglise pour mettre en pratique son préjugé favorable aux pauvres, qui doit être envisagé dans «une perspective de libération intégrale» (Puebla, no 1134).

REPERCUTS

La légalité de la question

par
Olivier Laurendeau

M. Laurendeau est avocat, dans une étude montréalaise.

LE 23 février 1980, LE DEVOIR publiait en page 2, dans le cadre de l'espace qu'il consacre au débat référendaire, un article de M. Herbert Marx intitulé: «Les dangers d'une question illégale».

M. Marx est, rappelons-le, professeur de droit et actuel député libéral à l'Assemblée nationale.

Dans cet article, M. Marx affirme que la question référendaire déposée à l'Assemblée nationale en décembre dernier serait «illégal» et que, par conséquent, le référendum risquerait de ne pas avoir lieu. En effet, écrit M. Marx, si les tribunaux déclaraient illégale la question référendaire, le gouvernement n'aurait plus le temps avant les prochaines élections générales de faire adopter une nouvelle question.

Enfin, M. Marx se demande s'il n'y aurait pas là, de la part du gouvernement, une ruse destinée à éviter d'avoir à se soumettre à un référendum au cours de son présent mandat.

Laissons de côté le procès d'intention politique que veut faire ici M. Marx pour ne nous intéresser qu'à sa critique de la légalité de la question. Voici comment M. Marx résume sa thèse:

«Mon principal argument est que la Loi sur la consultation populaire (Loi 92), aux articles 7, 20 et 26, a clairement dissocié la question elle-même de l'explication de l'option sur laquelle elle porte. Or la «question» proposée, à la différence des dispositions de la Loi 92, mêle ces deux éléments, qui doivent rester distincts. Il est à noter que l'explication de la question proposée compte 94 mots, alors que la question proprement dite ne compte que 21 mots. Si la question reste telle quelle, l'option péquistes sera expliquée sur deux documents officiels, soit le bulletin de vote et la brochure envoyée à tout électeur par le directeur général des élections alors que l'option libérale ne sera expliquée que dans la brochure. Une telle inégalité dans la diffusion de l'explication des deux options sur les documents officiels, en plus d'être fondamentalement injuste, va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Loi 92».

La légèreté et la simplicité avec laquelle M. Marx glisse sur son sujet, passant, dans un même souffle, de la notion d'illégalité à celle d'injustice, (notions qui, comme on le sait, sont fort différentes) laissent quelque peu perplexes. Il est plutôt exceptionnel en effet, dans notre système juridique, qu'un texte adopté par le Parlement puisse être déclaré illégal par nos tribunaux, eux dont la tâche première est d'interpréter et d'appliquer la loi adoptée par ce même Parlement.

L'opinion de M. Marx paraît tenir plus du politique que du juridique et je ne crois pas que M. Marx fera avancer le débat en tentant, ainsi qu'il le fait, de révéler l'injustice qu'il croit voir dans la formulation même de la question du caractère de l'illégalité.

Dans notre régime constitutionnel, le Parlement des provinces, tout comme le Parlement fédéral, est souverain à l'intérieur de sa juridiction. Les tribunaux peuvent déclarer illégale une loi qu'un gouvernement aurait adoptée sans qu'il n'ait la compétence appropriée ou qui irait à l'encontre de l'Acte d'Amérique du Nord Britannique (comme ce fut le cas pour un chapitre de la Loi 101). Mais ils ne peuvent déclarer illégale une loi sous prétexte qu'elle serait «injuste», «inégale» ou ne respecterait pas l'esprit et la lettre d'une autre loi. Seul, peut-être, l'article 52 de la Charte des droits et libertés de la personne (1) ouvre-t-il au plaideur une nouvelle voie en ce sens. Cette disposition précise que les principes formulés aux articles 9 à 38 de la Charte prévalent sur toute disposition d'une loi postérieure à l'adoption de la Charte à moins que cette loi ne déclare expressément s'appliquer malgré la Charte.

Mais cette disposition ne s'applique pas ici et ce n'est d'ailleurs pas ce qu'invoque M. Marx.

La thèse de M. Marx soulève en fait

deux problèmes distincts. Tout d'abord, elle affirme que la question ne serait pas une simple question, comme le voudrait la Loi sur la consultation populaire (2) mais qu'elle comporterait aussi une explication de l'option du gouvernement, explication qui devrait être réservée à la seule brochure que le directeur général des élections doit publier et faire parvenir aux électeurs au moins dix jours avant le scrutin en vertu de l'article 26 de cette même loi.

De plus, la formulation trop longue de cette question conférerait à l'option gouvernementale une préférence injuste puisqu'elle donnerait au gouvernement deux occasions d'expliquer son option aux électeurs alors que l'option du Parti libéral ne serait expliquée qu'une seule fois, soit dans la brochure du directeur général.

L'aspect juridique de cette thèse ne réside pas à l'analyse.

Rappelons au préalable que pour définir le cadre juridique du référendum qu'il se proposait de tenir, le gouvernement avait plusieurs possibilités qui s'offraient à lui. Il aurait pu adopter une loi ad hoc, portant à la fois sur la tenue du référendum promis lors de sa campagne électorale de 1976 et sur la formulation de la question. Cette loi n'aurait valu que pour une seule consultation populaire.

Il pouvait aussi adopter une loi générale, valable pour tout référendum, peu importe son objet.

Ayant choisi d'adopter une loi cadre, le gouvernement avait ensuite un autre problème à considérer: qui aurait le pouvoir de formuler la question pour chaque référendum? L'exécutif ou le législatif? Le conseil des ministres ou le Parlement?

Si le gouvernement avait choisi de laisser au conseil des ministres l'autorité de décider seul, par voie réglementaire ou de décret, l'objet et la forme de toute question à être soumise par voie référendaire, alors on aurait mieux compris l'option dans laquelle M. Marx met en doute la légalité de la question.

En effet, nos tribunaux sont souvent intervenus pour contrôler l'exercice du pouvoir réglementaire que les divers parlements canadiens ont pu, à l'occasion, déléguer à divers organismes. Chacun de ces organismes, fut-il aussi prestigieux que le conseil des ministres lui-même, ne doit exercer son pouvoir réglementaire que dans le cadre précis des compétences que le Parlement lui a déléguées.

On peut donc étudier la légalité des règlements par rapport à la loi qui autorise leur adoption pour des fins spécifiques. En réalité, la légalité des règlements se ramène toujours plus ou moins à une question juridictionnelle et non d'opportunité sociale ou politique.

Le gouvernement, par sa Loi sur la consultation populaire, a choisi de laisser au Parlement, en l'occurrence l'Assemblée nationale, le pouvoir de décider lui-même de l'objet et de la forme de la question. La loi cadre divise en deux étapes l'action du Parlement en matière de référendum. Celui-ci est tout aussi souverain dans la première étape (celle de l'adoption de la loi cadre) que dans la seconde (l'adoption de la question).

Il est vrai cependant que cette procédure en deux étapes impose certaines contraintes. En effet, pour pouvoir utiliser la procédure et les mécanismes électoraux prévus par la loi cadre, le gouvernement doit adopter une question en procédant d'une manière qui réponde aux normes établies par la loi cadre. Bien entendu, rien n'empêche le Parlement d'adopter une loi particulière, valable pour un seul référendum, nonobstant l'existence d'une loi cadre. Cependant, s'il choisit d'agir en vertu de la loi cadre, il doit alors soumettre une «question» au sens de cette loi cadre.

En ce sens seulement peut se poser la question d'un certain contrôle de la légalité de l'adoption de la question. La critique devrait ici porter sur la façon dont la question aura été adoptée et non sur sa formulation elle-même.

À quelles normes devrait se conformer l'Assemblée nationale pour l'adoption de la question? La loi prévoit-elle des règles particulières?

Dans le cas où le gouvernement désire consulter la population sur un projet de loi particulier, l'article 10 de la Loi sur la

consultation populaire précise que la question doit être contenue dans le projet de loi en question. Le projet de loi est d'abord adopté par l'Assemblée nationale et il ne peut ensuite être sanctionné qu'après avoir été soumis à la consultation par le mode de scrutin prévu à la loi cadre.

La forme de la question ne fait pas ici de problème. Le plus simple pourrait être de reproduire le texte de la loi ou de la partie de la loi qu'on veut soumettre à la consultation populaire sur le bulletin de vote. Le bulletin pourrait aussi renvoyer à la loi telle qu'adoptée par l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la question qui n'est pas reliée à l'adoption d'un projet de loi spécifique, comme c'est le cas ici, les règles prévues par la loi cadre se résument essentiellement à deux:

- 1) la question doit avoir été adoptée par l'Assemblée nationale (articles 7 (a) et 8);
- 2) la question est soumise à l'Assemblée nationale, y est débattue et adoptée en suivant une procédure différente de la procédure parlementaire habituelle (article 9).

À propos de la procédure, mentionnons en particulier que la question est proposée à l'Assemblée par le premier ministre lui-même, que le débat qui s'ensuit est prioritaire, que chaque député peut parler plus d'une fois et que la durée maximum du débat est de trente-cinq heures. Quant à la question elle-même, la loi ne prévoit aucune exigence particulière: il suffit qu'elle ait été adoptée par l'Assemblée nationale. C'est l'Assemblée nationale qui est souveraine en la matière et qui seule peut juger de l'objet de la question et de sa formulation.

Rien dans la Loi sur la consultation populaire ne permet de croire que le Parlement ait voulu limiter son pouvoir de légiférer en la matière. L'adoption d'une loi cadre impose au gouvernement qui veut s'en prévaloir certaines obligations d'ordre procédural; elle ne limite aucunement son pouvoir d'agir comme législateur suprême dans la formulation de chaque question référendaire.

C'est au cours des débats parlementaires qui précéderont l'adoption de la question que nos hommes politiques pourront faire valoir toutes leurs critiques relativement à l'objet de la question comme à sa forme.

Si l'on juge la question trop longue, trop courte, «fourbe», tendancieuse, propagandiste, etc., l'Assemblée nationale sera le lieu privilégié pour faire valoir ces points de vue. Le jugement final appartiendra ensuite aux électeurs.

L'affirmation que la question est trop longue, qu'elle traite injustement ce que M. Marx appelle «l'option libérale», relève du jugement politique de M. Marx. Elle pourrait être valable à ce titre. Mais elle n'a aucun fondement légal.

M. Marx cite l'article 26 de la loi pour faire ressortir sans doute ce qu'il appelle «l'esprit de la loi». Cet article se retrouve dans la section intitulée «Droit à l'information». Il impose au directeur général des élections l'obligation de transmettre, au moins dix jours avant la tenue du scrutin, une brochure unique expliquant chacune des options soumises à la consultation populaire et dont le texte est déterminé par les comités nationaux respectifs. Chaque comité a droit à un espace égal.

Selon M. Marx, le préambule de la question référendaire constituerait une «explication» de l'option péquistes et, à ce titre, n'aurait sa place que dans la brochure du directeur général.

Il faut ici se garder de confondre le mot «option» utilisé à l'article 26 avec ce qu'on pourrait appeler l'option constitutionnelle du Parti québécois, soit le projet de souveraineté association.

L'option dont parle l'article 26 n'est pas la souveraineté association du Parti québécois, pas plus que le fédéralisme renouveau du Parti libéral. C'est l'option de chacun des comités à l'égard de la question posée, c'est-à-dire l'option en faveur du oui et l'option en faveur du non.

Dans cette brochure, les comités nationaux diront pourquoi ils croient qu'on doit voter oui ou non au projet de souveraineté association sur lequel porte la question. La brochure n'a pas pour but d'expliquer la question même s'il est pos-

sible que les comités l'utilisent aussi à cette fin. La question doit être claire et complète en elle-même.

La question référendaire soumise par le premier ministre, avec son préambule, résume dans ses données essentielles le projet de souveraineté association pour lequel le gouvernement demande un mandat et précise que le mandat recherché n'est en un que de négociation. Elle ne constitue pas un réquisitoire ou une explication en faveur de l'option du oui.

Avant que M. Lévesque ne dépose sa question à l'Assemblée nationale, j'étais de ceux qui croyaient que la question posée serait du genre: donnez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier le projet de souveraineté association exposé dans le livre blanc du gouvernement?

Voir page 12: La légalité

Ne manquez pas l'annonce spéciale dans Perspectives le 22 mars.

Entre propriétaires et locataires...

Quand on s'en parle clairement, on s'entend!

C'est facile d'arriver à une entente entre propriétaires et locataires. Une bonne rencontre, une discussion amicale et la question est souvent vite réglée.

Nous vous invitons à bien vous informer et à négocier ouvertement. C'est le meilleur moyen d'en arriver à une entente équitable. Si vous éprouvez des difficultés, la Commission des loyers peut vous aider. Elle informe les propriétaires et les locataires de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours. Elle peut aussi intervenir en dernier ressort pour régler un différend.

C'est donc le temps de renégocier les baux. Bonne négociation et bonne entente.

**Gouvernement du Québec
Commission des loyers**

Voici la liste des bureaux de la Commission des loyers de la région:

Côte-des-Neiges: paroisse St-Pascal, sous-sol, 6570, chemin de la Côte-des-Neiges, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h	Montréal-Nord: habitat St-Camille rue Charlieri (coin Alfred) tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h	Verdun: hôtel de ville, 4555, ave Verdun, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h
Est de Montréal: caisse populaire Notre-Dame-de-la-Victoire, 5790, rue Pierre-de-Coubertin, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h	Laval: école Notre-Dame de Lourdes, 1750 est, boul. de la Concorde, tél.: 873-2190 (Montréal) Les lundis et mercredis, 8h30 à 16h30 Les jeudis, 18h30 à 21h	Villieray: paroisse St-Edouard, 6516-A, rue de St-Vallier, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h
Centre-ville: 1 est, rue Notre-Dame, palais de justice, bureau 7.30, tél.: 873-2190 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30	Ahuntsic: fabrique Ste-Madeleine-Sophie, 1001 est, boul. Henri-Bourassa, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h	Longueuil: 2098, chemin Chamblay, 2e étage, tél.: 873-2190 (Montréal) Les mardis, jeudis et vendredis, 8h30 à 16h30 Les jeudis, 18h30 à 21h

Pour connaître les autres bureaux de la Commission, veuillez consulter votre journal local.

Grammy Awards pour Donna Summer et les Doobie Brothers

LOS ANGELES (AP) — À la 22ème cérémonie annuelle des Grammy Awards, hier soir, les Doobie Brothers, Donna Summer et Kenny Rogers venaient en tête d'un imposant groupe de super-vedettes, et remportaient les prix les plus prestigieux de l'industrie américaine du disque.

Les Doobie Brothers ont remporté le prix de la meilleure performance vocale de musique pop de groupe pour leur «Minute by Minute». Un des membres du groupe, Michael McDonald, a également reçu un prix pour l'agencement de «What a Fool Believes».

Au total, 59 prix ont été attribués par la National Academy of Recording Arts and Sciences.

Pour «Hot Stuff», Donna Summer a reçu le prix de la meilleure performance féminine de musique rock vocale. Lauréate dans plusieurs catégories, Donna Summer a pourtant cédé le pas devant Dionne Warwick qui a reçu le premier prix pour «Déjà vu» dans la catégorie féminine du rythme and blues. Summer a également été surclassée par Gloria Gaynor dans la nouvelle catégorie disco pour son hymne féministe «I Will Survive».

Kenny Rogers, lui, a reçu le prix de la meilleure performance masculine de musique country pour «The Gambler».

John Williams, titulaire déjà de six prix Grammy pour ses films et ses performances télévisées, a reçu deux autres pour son film «Superman».

Le groupe «Earth, Wind and Fire» a remporté son troisième Grammy en deux ans, pour «Boogie Wonderland» dans la catégorie rythm and blues. Pour la performance de la chanson «After the Love Has Gone», les membres du groupe: David Foster, Jay Graydon et Bill Champlin, ont reçu le prix de composition de la meilleure chanson de rythm and blues vocal.

Dans la catégorie du meilleur rythm and blues vocal, Michael Jackson, qui a commencé sa carrière musicale il y a 10 ans, a remporté son premier prix Grammy pour «Don't Stop Till You Get Enough».

Voici la liste des lauréats:

Meilleure performance instrumentale pop — Rise, Herb Alpert.

Performance vocale féminine rock — Hot Stuff, Donna Summer.

Performance vocal rock en duo ou en groupe — Heartache Tonight, The Eagles.

Exécution instrumentale rock — Rockestra Theme, Wings.

Voix féminine Rhythm and Blues — Déjà Vu, Dionne Warwick.

Voix masculine RB — Don't Stop Till You Get Enough, Michael Jackson.

Exécution instrumentale RB — Boogie Wonderland, Earth, Wind and Fire.

Chanson RB — After the Love Has Gone.

Enregistrement Disco — I Will Survive.

Voix masculine Country — The Gambler, Kenny Rogers.

Exécution instrumentale Country — Big Sandy-Leather Britches, Doc Merle Watson.

Chanson Country — You Decorated My Life.

Album de musique origine composée pour le cinéma ou un spécial télévisé — Superman.

Album de spectacle à distribution — Sweeney Todd.

Album classique — Brahms: Symphonies (4) Complètes.

Enregistrement par un orchestre classique — Brahms: Symphonies (4) Complètes, dir. Sir Georg Solti.

Enregistrement d'opéra — Britten: Peter Grimes, dir. Colin Davis.

Chorale classique (autre qu'opéra) — Brahms: Un requiem allemand, dir. Sir Georg Solti.

Musique de chambre — Copland: Appalachian Spring.

Solistes instrumentaux classiques sans orchestre — Les concerts Horowitz 1978-79 Vladimir Horowitz.

Soliste vocal classique — O Sole Mio, Luciano Pavarotti.

Meilleure performance technique, enregistrement classique — Sondheim: Sheeny Todd.

Producteur classique de l'année — James Mallinson.

Producteur de l'année — Larry Butler.

Gospel contemporain — Heed the Call, Imperials.

Gospel traditionnel — Lift Up the Name of Jesus, The Blackwood Brothers.

Enregistrement ethnique — Muddy Mississippi Waters Live, Muddy Waters.

Enregistrement latin — Irakere, Irakere.

Enregistrement Comique — Reality... What A Concept, Robin Williams.

Enregistrement pour enfants — The Muppet Movie.

Enregistrement documentaire ou dramatique — Ages of Man (Lectures de Shakespeare), Sir John Gielgud.

Composition instrumentale — Main Title Scene From Superman, John Williams.

Exécution Jazz vocale ou instrumentale — 8:30, Weather Report.

Jazz Instrumental, solo — Jousts, Oscar Peterson.

Jazz Instrumental, groupe — duo, Gary Burton et Chick Corea.

Jazz Instrumental, gros ensemble — At Fargo, 1940 Live, Duke Ellington.



Les deux seuls députés libéraux élus à l'Ouest de l'Ontario, MM. Robert Bockstael et Lloyd Axworthy du Manitoba, ont soumis hier, leurs recommandations au premier ministre élu, M. Pierre Trudeau, afin qu'il nomme des sénateurs de l'Ouest dans son cabinet qui sera assermenté le 3 mars. (Photolaser CP)

rendra Belgrade moins dépendante économiquement du Comecon.

M. Jenkins doit notamment rencontrer durant son bref séjour le ministre des Affaires étrangères Josip Vrhovec, le vice-président de la présidence de l'Etat Lazar Kolisevski et le chef du gouvernement.

◆ **Clark**

nald a précisé que s'il devait encore tâter de la politique, il serait heureux de le faire avec Joe Clark comme leader.

Il y avait peu d'absents à ce premier caucus conservateur, sinon quelques figures connues comme celle de Mme Flora MacDonald (en repos en Jamaïque), et M. Heward Grafftey.

Toutefois M. Grafftey, ainsi qu'une dizaine d'autres candidats défaits du Québec, comme M. Robert de Cotret, Marcel Denis, André Payette, Peter Blaikie, avaient eu l'occasion d'un tête-à-tête avec le chef conservateur dans l'après-midi de mardi.

◆ **Ouest**

y a déjà parmi les sénateurs de l'Ouest des personnes aptes à bien remplir ce rôle de trait d'union ou de contact entre leurs provinces et le gouvernement.

Essentiellement, ces libéraux de l'Ouest veulent un lien très simple et ils ont exprimé leur méfiance devant toute formule compliquée en vue d'établir cette communication que l'on souhaite de part et d'autre, c'est-à-dire à Ottawa et dans l'Ouest.

Ils ont exprimé clairement leur désin pour les ministres transfuges, fussent-ils d'origine conservatrice ou néo-démocrate. Ils ne leur plaît pas du tout de devoir appuyer un ministre transfuge contre lequel ils se sont battus farouchement en période électorale, de telle sorte qu'on peut tirer la conclusion que l'expérience avec M. Jack Horner n'a pas donné de résultats valables.

Les gens de l'Ouest n'ont rien contre le principe de la représentation proportionnelle, mais ils ne considèrent pas pour l'instant trouver une solution de ce côté. Peut-être, disent-ils, que c'est une idée à explorer pour l'avenir.

Parmi d'autres suggestions qui émanent de l'Ouest, il y a celle de la mise en place d'un bureau régional par province mais à un niveau politique et non gouvernemental.

◆ **Tito**

alarmantes, le calme le plus complet règne dans le pays. Les 22 millions de Yougoslaves savent que les jours du président, certains disent ses heures, sont comptés, mais aucune tension n'est perceptible dans la population. Les programmes de la radio et de la télévision sont inchangés.

L'activité politique se poursuit normalement. Le gouvernement s'est réuni hier sous la présidence du premier ministre Veselin Djuranovic pour examiner des questions relatives au plan quinquennal.

M. Roy Jenkins, président de la commission européenne est attendu dans la soirée à Belgrade pour préparer la signature de l'accord parapahé entre la CEE et la Yougoslavie et qui

tion une longue liste de députés conservateurs et néo-démocrates, si bien que même si la voix de l'Ouest sera faible au gouvernement, on pourra l'entendre tout de même très bien à Ottawa.

◆ **Alliés**

l'écart de l'influence des superpuissances peut constituer une «formule» diplomatique suffisamment souple pour permettre à l'URSS de se dégager du «bourbier afghan» sans perdre complètement la face.

Les observateurs à Londres établissent d'ailleurs un lien direct entre les consultations actuelles de Neuf sur ce sujet et le prochain voyage à Moscou de M. Gabriel Robin, directeur des affaires politiques du ministère français des Affaires étrangères. Il n'est pas impossible, estime-t-on à Londres, que ce dernier se fasse à cette occasion le messager des alliés avant l'établissement d'une négociation formelle.

D'autre part, l'annonce hier par le quotidien du soir londonien Evening News de l'envoi d'un message du Kremlin au Foreign Office a fait l'objet d'un démenti quelque peu embarrassé des autorités britanniques et bon nombre d'observateurs continuent de penser qu'un tel message, s'il n'a pas pris les formes habituelles d'une démarche officielle, est peut-être la traduction de «contacts» à un haut niveau entre les deux capitales.

Selon le journal londonien, l'URSS aurait fait savoir à nouveau qu'elle était prête à se retirer d'Afghanistan à condition d'obtenir certaines garanties d'une neutralité absolue de l'Afghanistan et qu'elle était favorable à entamer un dialogue avec les pays européens et en particulier la Grande-Bretagne sur cette affaire. Le journal laisse aussi entendre que Moscou ne verrait aucun inconvénient à ce que l'organisation des Nations unies soit appelée aussi à jouer un rôle en envoyant par exemple un contingent de troupes de l'ONU.

Par ailleurs, sur le terrain, les autorités afghanes ont mis en oeuvre une répression sur une vaste échelle à Kaboul et exécuté plusieurs personnes à la suite de la grande manifestation de vendredi dernier dans la capitale afghane et des troubles qui ont suivi, annonce l'agence officielle pakistanaise APP.

L'agence, qui se réfère à des informations parvenues depuis l'Afghanistan, précise que cette répression massive et ces exécutions ont surtout visé des «religieux musulmans». Elle cite notamment comme exemple l'exécution d'un mollah renommé du nom de Zabihullah. Selon les renseignements obtenus, la répression aurait surtout touché les quartiers de Khair Khana, Chandawal, Sherpur, Pul E Baghe, Ummomi et Taimani.

D'autre part, 80 personnes auraient été tuées au cours de bombardements de deux villages afghans par l'aviation soviétique il y a dix jours, a-t-on appris de très bonne source à Washington. Ces bombardements, précise-t-on de même source, ont eu lieu durant deux jours par mesure de représailles contre l'assassinat de treize militaires soviétiques. Toujours selon la même source, les deux villages bombardés sont situés dans la province du Laghman, entre Djellalabad et Kaboul.

Les treize militaires soviétiques, indique-t-on à Washington, ont été tués durant leur sommeil par plusieurs membres d'une unité de l'armée afghane qui ont ensuite déserté pour rejoindre les rebelles.

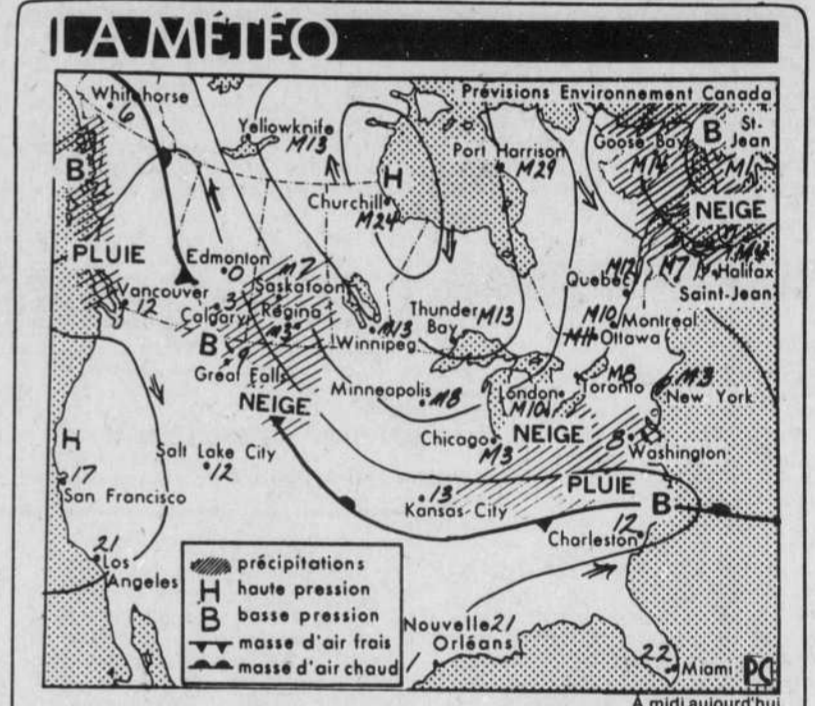
Selon des informations parvenues à Washington, environ 150 militaires soviétiques ont déjà été tués par des soldats de l'armée afghane.

Des combats se sont également déroulés ces jours derniers et se poursuivaient hier dans le centre de l'Afghanistan et dans les provinces montagneuses de la frontière pakistanaise près de la ville de Djellalabad, ont annoncé à Peshawar, au Pakistan, les organisations de rebelles musulmans afghans.

Selon les récits parvenus hier à Peshawar, des affrontements entre troupes régulières afghanes encadrées par des conseillers militaires soviétiques et rebelles ont eu lieu dans la région de l'Oruzgan, entre les villes d'Hérat et Tarin Kot. Les combats ont duré neuf heures. D'après la rébellion, deux blindés et deux jeeps de fabrication soviétique ont été détruits par les guérilleros musulmans, qui ont en outre emmené avec eux plusieurs véhicules militaires ainsi que de l'alimentation. Soixante soldats, en majorité afghans, ont été tués par la guérilla, qui ne précisait pas les pertes qu'elle a, quant à elle, subies.

De même source, dans le district de Cawka de la province du Kunar, à la frontière pakistanaise, non loin de la ville de Djellalabad, des soldats des troupes régulières afghanes au nombre de trente ont déserté en groupe récemment en emmenant avec eux leurs armes individuelles, des fusils d'assaut soviétiques Kalachnikov.

Une colonne de renforts militaires afghans se dirigeant de Kaboul vers Djellalabad a été attaquée par les rebelles et de violents combats ont fait au moins cent morts dans les deux camps, apprend-on de source diplomatique informée à Islamabad. Ces combats se sont produits



Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Vent modéré et froid. Maximum -15. Aperçu pour vendredi: beau, froid et ventoux.

Rivière-du-Loup, Malbaie: faible neige intermittente (5 cm). Vent modéré. Maximum -12. Aperçu pour vendredi: beau, froid et ventoux.

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau: faible neige intermittente (5 cm). Vent modéré. Maximum -12. Aperçu pour vendredi: ciel variable, ventoux et froid.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: neige intermittente (5 à 10 cm). Maximum -12. Aperçu pour vendredi: quelques flocons, ventoux et froid.

Sept-Îles: neige intermittente (5 à 10 cm) avec vent modéré. Maximum -12. Aperçu pour vendredi: quelques flocons, froid et ventoux.

termitente (5 cm). Vent modéré. Maximum -15. Aperçu pour vendredi: beau, froid et ventoux.

Réservoirs Cabonga, Gouin, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vent modéré et froid. Maximum -15. Aperçu pour vendredi: beau, froid et ventoux.

Pontiac, Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Vent modéré et froid. Maximum -12. Aperçu pour vendredi: beau, ventoux et froid.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie, Beauce: ciel variable avec quelques chutes de neige. Vent modéré. Maximum -12. Aperçu pour vendredi: beau, ventoux et froid.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: faible neige in-

◆ **La légalité**

Suite de la page 11

À la réflexion, l'idée que la question ne se réfère qu'à la notion de souveraineté-association, sans l'explicitier, ou se contente de se référer à un document de plus de cent pages que peu d'électeurs liront apparaît très risquée et peu démocratique. Il vaut mieux que l'électeur vote en ayant sous les yeux les grandes lignes du mandat recherché par le gouvernement. Si le mandat recherché n'a qu'un caractère «étapiste», mieux vaut l'énoncer en toutes lettres dans la question même.

La formulation de la question dont le gouvernement propose l'adoption à l'Assemblée nationale apparaît donc comme conforme à la lettre et à l'esprit de la loi, y compris l'article 26. Cette question deviendra «légitime» si elle est adoptée telle quelle par l'Assemblée nationale.

Rien n'empêche par ailleurs de se demander si la question est trop longue, trop étapiste ou ambiguë. Il ne s'agit plus là d'une question juridique. J'ai, quant à moi, l'impression que la question est très étapiste; mais, au moins, si elle est longue, elle n'est pas ambiguë. Il apparaîtra aux électeurs de décider s'ils veulent donner un tel mandat au gouvernement du Québec.

Je ne crois pas qu'aborder la question sous l'angle de sa légalité apportera beaucoup de lumière dans le débat qui doit s'amorcer bientôt à l'Assemblée nationale sur la formulation de la question.

(1) Charte des droits et libertés de la personne, Loi Refondation du Québec, 1978, chapitre C12.

(2) Loi sur la consultation populaire, Lois du Québec, 1978, chapitre 6.

◆ **Assemblée**

cette perspective, il était injuste de privilégier l'opposition au détriment des ministériels.

Quoi qu'il en soit, si la proposition du président est finalement retenue, les tenants du OUI auront environ 58% du temps de débat tandis que les opposants se partageront environ 42%.

D'apparence quelque peu puérile, cette divergence au sujet du temps alloué à chacun prend toute son importance du fait que les médias d'information, dont les stations de télévision, ont annoncé leur intention d'assurer une large couverture du débat. Dans cette perspective, chacun cherche donc à s'assurer le plus de temps d'antenne possible.

La formule dite de l'enveloppe permettra également aux tenants des deux options de prendre la parole à plus d'une reprise, améliorant ainsi leurs chances de «décocher» la nouvelle de la journée.

Quoi qu'il en soit, ce débat sera non seulement long mais promet aussi d'être acerbé. A cet égard, M. Charron, a indiqué hier qu'il avait l'intention de faire régner un maximum de discipline et de courtoisie chez les parlementaires mais l'acuité du problème, la polarisation qu'il a engendrée dans l'opinion et finalement le caractère partisan de toute l'affaire finiront probablement par faire trébucher même les mieux intentionnés.

◆ **Assemblée**

cette perspective, il était injuste de privilégier l'opposition au détriment des ministériels.

Quoi qu'il en soit, si la proposition du président est finalement retenue, les tenants du OUI auront environ 58% du temps de débat tandis que les opposants se partageront environ 42%.

D'apparence quelque peu puérile, cette divergence au sujet du temps alloué à chacun prend toute son importance du fait que les médias d'information, dont les stations de télévision, ont annoncé leur intention d'assurer une large couverture du débat. Dans cette perspective, chacun cherche donc à s'assurer le plus de temps d'antenne possible.

La formule dite de l'enveloppe permettra également aux tenants des deux options de prendre la parole à plus d'une reprise, améliorant ainsi leurs chances de «décocher» la nouvelle de la journée.

Quoi qu'il en soit, ce débat sera non seulement long mais promet aussi d'être acerbé. A cet égard, M. Charron, a indiqué hier qu'il avait l'intention de faire régner un maximum de discipline et de courtoisie chez les parlementaires mais l'acuité du problème, la polarisation qu'il a engendrée dans l'opinion et finalement le caractère partisan de toute l'affaire finiront probablement par faire trébucher même les mieux intentionnés.



◆ Boeing

pagne, un moteur s'est détaché au moment où l'avion se posait. Il y a eu aussitôt incendie, suivi d'une explosion. «On aurait dit que le pilote avait touché le sol trop brutalement», a déclaré un autre rescapé, un Norvégien, M. Thor Kobbenes.

La boîte noire du Boeing aurait été retrouvée et une enquête commencerait incessamment.

L'explosion de l'appareil a été filmée par une équipe de la télévision philippine. Les images ont montré l'avion dérapant après l'atterrissage, un moteur qui se détachait et l'explosion, puis les passagers sautant de l'avion au milieu des flammes.

Ce n'est pas la première fois que l'œil de la télévision a été témoin d'un accident aérien. Au cours de la fête aérienne du Salon du Bourget, près de Paris, le 3 juin 1973, les caméras de l'ORTF avaient pu filmer et diffuser sur le petit écran très peu de temps après, l'explosion d'un

Tupolev-144 en plein vol de démonstration. L'appareil, sans passagers, s'était écrasé sur la localité de Goussainville. Les six membres de l'équipage et sept habitants de Goussainville avaient trouvé la mort. Les télespectateurs français ont pu voir le superpersonne effectuer un premier vol, revenir sur les tribunes, amorcer ensuite une remontée presque verticale et brusquement piquer vers le sol.

Le 25 septembre 1978, un photographe — Hans Wendt du service d'information de la ville de San Diego — avait pu photographier la collision en plein vol d'un Boeing-727 de la compagnie américaine Southern Pacific Airways et d'un petit avion Cessna au-dessus de San Diego. Il y avait eu 144 victimes.

◆ Tito

alarmantes, le calme le plus complet règne dans le pays. Les 22 millions de Yougoslaves savent que les jours du président, certains disent ses heures, sont comptés, mais aucune tension n'est perceptible dans la population. Les programmes de la radio et de la télévision sont inchangés.

L'activité politique se poursuit normalement. Le gouvernement s'est réuni hier sous la présidence du premier ministre Veselin Djuranovic pour examiner des questions relatives au plan quinquennal.

M. Roy Jenkins, président de la commission européenne est attendu dans la soirée à Belgrade pour préparer la signature de l'accord parapahé entre la CEE et la Yougoslavie et qui

AUJOURD'HUI

- À compter de 9 h, colloque sur les médias d'information et la campagne référendaire organisé par le département des communications de l'Université du Québec, au pavillon Hubert-Aquin.
- Aujourd'hui et demain, journées d'étude sur «les problèmes d'éthique en médecine aujourd'hui», à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, 110 avenue des Pins ouest.
- À 19 h 30, conférence publique sur «les expériences de souveraineté-association dans le monde: le cas latino-américain, le cas scandinave et le cas du Marché commun européen», au pavillon central de l'Université de Montréal.
- À 20 h, conférence de M. Flor Van Omneslaeghe, s.j., sur «la dévotion aux saints et ce qu'il faut en penser», au Grand séminaire de Montréal, 2065 rue Sherbrooke ouest.
- À 16 h, conférence de M. Hugues Leblanc, professeur du département de philosophie de l'Université Temple de Philadelphie, sur «la probabilité et nécessité logiques», au pavillon central de l'Université de Montréal.
- A midi, «An Anglophone Look at Sovereignty-Association» sera le thème du débat au Centre communautaire de l'Université Concordia, débat animé par M. Gregory Baum, écrivain, sociologue et théologien.
- À 18 h 30, conférence de M. Michel Brunet, historien et professeur, lors du dîner mensuel de la Société des écrivains canadiens, au restaurant Butch Bouchard.
- Aujourd'hui et demain, conférence des maires de la banlieue de Montréal, à l'hôtel Méridien du Complexe Desjardins.
- À 9 h, assemblée générale annuelle de la Coopérative fédérée du Québec, à l'hôtel Reine Elizabeth.
- Aujourd'hui et demain, spectacle et exposition d'artisanat organisés par les résidents de l'établissement Montée Saint-François, au centre commercial Les Promenades de Saint-Bruno.
- À 19 h 30, assemblée générale de l'Association pour les droits de la communauté gaie du Québec, au 485 rue McGill.
- À 20 h 30, concert de musique symphonique de l'Orchestre du Conservatoire, à l'auditorium de l'école Honoré-Mercier, 1935 boul. Desmarais, Ville-Émard.
- À 20 h, conférence du docteur Alex Tanous intitulée «l'Évolution de la conscience spirituelle» au Gesù, 1200 rue Bleury.
- À 20 h 30, séance d'information à l'intention du monde de l'enseignement, organisée par l'Office de la langue française, à l'hôtel Régence Hyatt.
- À compter d'aujourd'hui, réunion du Conseil général de la Centrale de l'enseignement du Québec, au Centre municipal des congrès à Québec.
- À 19 h, stage en jeux dramatiques au centre socio-culturel Calixa-Lavallée, 3819 avenue Calixa-Lavallée. Ce stage sera repris les 4 et 6 mars.
- À 11 h 30, déjeuner-causerie en compagnie de M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, devant la Société des hommes d'affaires de la Rive-Sud, au restaurant «Au vieux Saint-Hubert» de Longueuil.
- À 19 h 30, conférence sur «la loi 24 sur la protection de la jeunesse» au YMCA Saint-Laurent, 1745 boul. Décarie.
- À 20 h, conférence de M. Michaël Hargor sur les perspectives de paix en Israël, au pavillon 3200, rue Jean-Brillant de l'UdeM.
- À 19 h 30, rencontre du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation avec les parents et enseignants des écoles protestantes de Ville Mont-Royal, à l'école secondaire Mont-Royal, 50 avenue Montgomey.
- Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge, à la Sûreté du Québec, 1701, rue Parthenais, de 9 h à 15 h 30.

28 février

- 1976: le président Gerald Ford dénonce «le hors-la-loi international» Fidel Castro à la suite de l'envoi de 12.000 soldats cubains en Angola;
- 1959: accord anglo-égyptien sur le règlement de l'affaire de Suez;
- 1933: suppression des libertés civiles en Allemagne nazie;
- 1921: traité entre la Russie et l'Afghanistan;
- 1876: fin de la guerre carliste en Espagne avec la fuite de don Carlos;
- 1808: l'Autriche intégrée au Système continental napoléonien. Les Français prennent Barcelone;
- 1853: la flotte anglaise bat les Hollandais au large de Portland, en Angleterre.
- Il s'agit d'un 28 février: Michel Eyquem de Montaigne, écrivain français (1533-1592); Vaslav Nijinski, danseur et chorégraphe russe (1890-1950); Raphael Santi ou Sanzio, dit, peintre italien (1483-1520).

L'industrie pharmaceutique

Comme l'Ontario, le Québec doit favoriser discrètement les médicaments locaux

Le gouvernement du Québec ne doit plus demeurer inactif devant l'affaiblissement relatif de l'industrie pharmaceutique québécoise et utiliser le pouvoir d'achat des différentes institutions publiques pour venir en aide aux compagnies établies au Québec.

Aussi Québec devrait imiter le gouvernement ontarien en adoptant des mesures spécifiques, souvent assez subtiles, afin de favoriser la croissance des compagnies du Québec.

Cette suggestion provient d'une «Analyse du secteur manufacturier des produits pharmaceutiques au Québec» que vient de rendre public le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. L'auteur du document est M. Guy Mauzeroll de la direction des Etudes industrielles.

Ce dernier explique que les hommes politiques de Toronto se défendent bien d'avoir une politique d'achats préférentielle; mais l'utilisation discrétionnaire de normes de qualité et de spécialités déterminées visent en fait à privilégier les compagnies ontariennes parfois aux dépens des fabricants des autres provinces dont surtout le Québec.

Par le biais des hôpitaux et des programmes de la Régie d'assurance-maladie, l'État québécois achète actuellement pour une centaine de millions de dollars de médicaments n'apparaissant pas comme un objectif en soi», précise l'auteur du document qui montre que, si elle est en perte de vitesse par rapport à l'Ontario, l'industrie pharmaceutique québécoise garde plusieurs avantages qu'il faut cependant rentabiliser au maximum dans les meilleurs délais.

Pour ne pas choquer l'opinion publique ontarienne, le Québec devrait imiter cette province qui a mis au point une stratégie efficace pour encourager les achats de l'autre côté de l'Outaouais.

Les conclusions du rapport tournent autour de trois grandes orientations. D'abord il convient d'établir une liste de médicaments fabriqués au Québec et qui seraient recommandés aux différentes institutions publiques. Également, le gouvernement pourrait offrir des abattements fiscaux supplémentaires afin d'inciter les compagnies multinationales, implantées à Montréal, à augmenter leurs investissements dans la région. Enfin, une politique de regroupement des entreprises autochtones stimulerait la création d'entreprises vraiment québécoises de grande envergure.

A long terme, il faut viser l'intégration complète de ce secteur où les produits de base sont présentement importés de l'étranger. Les compagnies tant canadiennes que québécoises se contentent de mélanger des ingrédients venus d'ailleurs.

Le spécialiste du MICT décrit comment l'Ontario exerce des pressions protectionnistes en faveur des entreprises de cette province. «Parmi les raisons politiques et économiques qui sont fréquemment invoquées par les compagnies pour expliquer des décisions d'investissement hors du Québec, très peu font état des difficultés qu'ont les firmes québécoises à percer le marché ontarien. En contrepartie, on ne fait pas mention de la facilité avec laquelle les firmes ontariennes entrent au Québec.»

«Le fait que le Québec accepte les normes fédérales et que l'Ontario n'en fasse pas

autant, et le fait que l'Ontario possède son propre service d'inspection constitue un handicap appréciable pour les compagnies des autres provinces.»

«L'Ontario pratique déjà depuis plusieurs années une politique d'achat implicite qui accorde, à toutes fins utiles, une protection dans les faits des entreprises autochtones. Dans le domaine pharmaceutique, l'Ontario utilise le «Drug Benefit Formulary» et le «Parcost Comparative Drug Index» pour informer les médecins de cette province de la qualité des produits pharmaceutiques, pour guider les pharmaciens dans leur choix de médicaments à tenir en stock, et pour conseiller les divers comités professionnels chargés du choix des médicaments en milieu hospitalier.

«Sans qu'il ne le soit mentionné explicitement, les produits ontariens sont favorisés et l'inclusion des produits pharmaceutiques des autres provinces, dans les divers formulaires et index, est relativement difficile. C'est donc par l'utilisation discrétionnaire de normes de qualité et des spécialités ontariennes, et non par la voie d'une politique d'achat comme telle, que l'Ontario peut protéger son industrie autochtone», ajoute M. Mauzeroll.

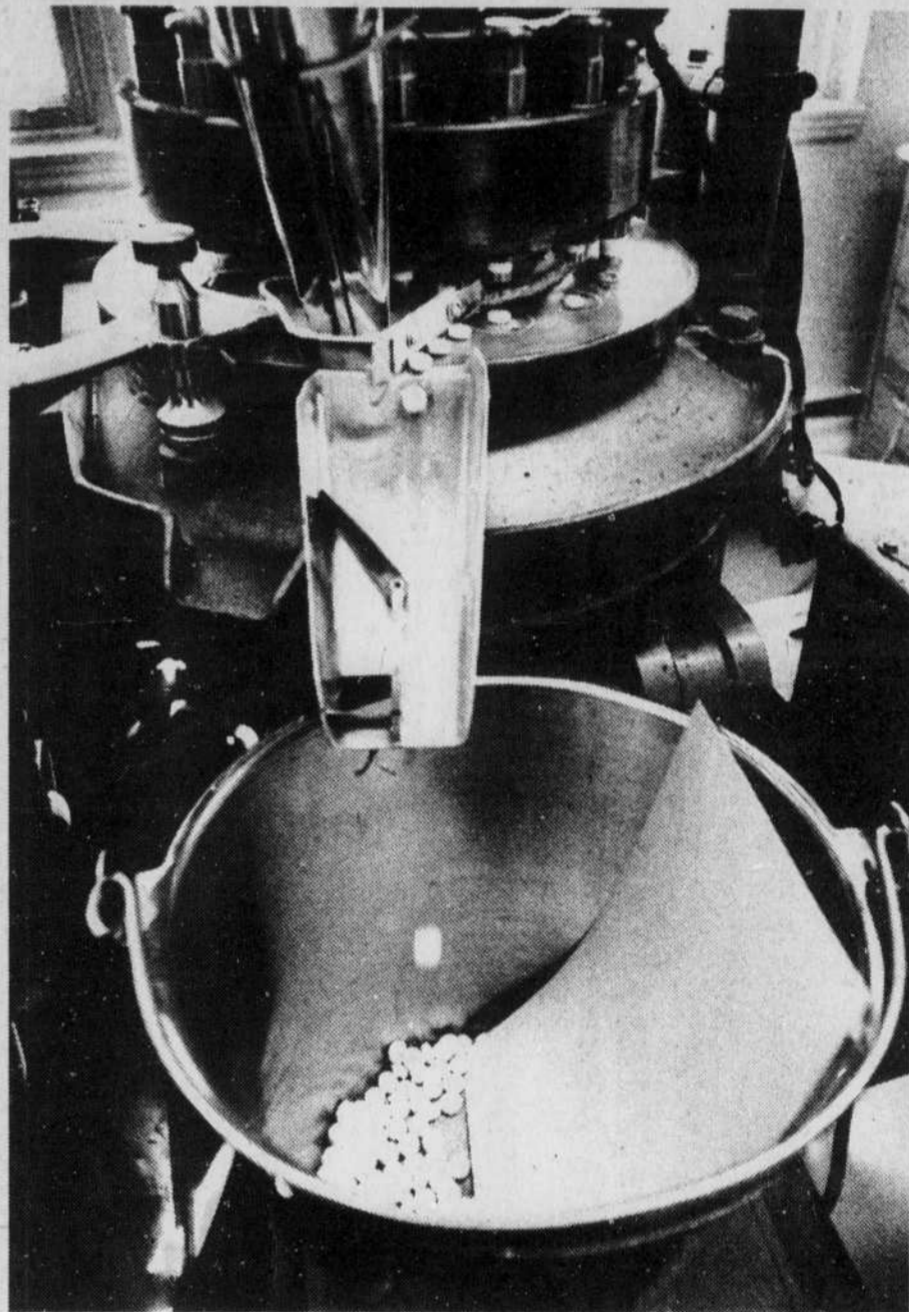
Au Québec, plusieurs ministres ont déjà mentionné l'importance d'une meilleure coordination des politiques dans ce domaine mais rien ne semble avoir débouché jusqu'à maintenant. La liste des médicaments établie et révisée par le Conseil consultatif en pharmacologie du Québec ne laisse transparaître aucune préoccupation de promotion des produits d'ici par rapport à des équivalents importés. Malheureusement, l'analyse

ne porte pas sur l'impact des groupements d'achats parmi les pharmacies (Jean Coutu, Uniprix, Pharmaplus...) qui pourraient avoir un certain impact sur la fabrication au Québec de certains médicaments et surtout de produits d'hygiène. Plusieurs de ces groupes se sont dotés de «produits-maisons» ce qui peut entraîner l'établissement de nouvelles firmes manufacturières au Québec.

Il faut constater que le Canada, comme le Québec, importe une très grande partie des substances de base qu'on appelle les «produits chimiques médicamenteux». Les produits pharmaceutiques éthiques (vendus en pharmacie seulement sur ordonnance du médecin) proviennent en bonne partie des entreprises du Québec. Par contre, l'Ontario domine nettement dans le secteur des «médicaments grand public» qui sont des produits brevetés qu'on peut trouver ailleurs qu'en pharmacie et qui servent habituellement au traitement de maladies mineures.

Pour comprendre la situation mondiale au Québec il convient de se rappeler que le marché mondial des médicaments est dominé par une centaine de grandes compagnies trans-nationales qui sont responsables de 90% de l'approvisionnement total.

Ces compagnies produisaient la plus grande partie des 7700 millions de produits pharmaceutiques fabriqués au Canada en 1976. Le Québec compte pour 325 millions et l'Ontario, 350 millions. Pas moins de 6,310 personnes travaillent dans ce secteur au Québec contre 7,823 dans la province voisine. (Le déménagement de quelques sièges sociaux diminuera la part du Québec.)



L'auteur montre l'importance pour l'économie de Montréal où le secteur pharmaceutique représente 0,76% de tous les établissements manufacturiers mais fournit 5,8% de la valeur ajoutée.

L'ensemble de ce secteur a cependant été durement frappé par une décision du gouvernement fédéral qui, en 1969, a permis l'importation de médicaments importés pouvant concurrencer des produits similaires encore protégés par des brevets.

Un chapitre de l'étude analyse les différents coûts de production. Parmi les mati-

ères premières utilisées, ce sont les contenants qui représentent les achats les plus importants (\$46 millions ou 20% du prix) de loin par les antibiotiques (\$22 millions) et les vitamines (\$6 millions).

La productivité des travailleurs québécois dépassait de beaucoup celle de leurs homologues ontariens au début des années 60. Cependant on observe maintenant un certain nivellement entre les deux régions en raison d'une plus forte progression en Ontario où les compagnies ont davantage investi au cours des dernières années.

Malgré des offres parfois alléchantes de subventions fédérales, les grandes compagnies multinationales n'ont que faiblement accru leurs immobilisations au Canada au cours des dernières années. La part du Québec dans les dépenses totales d'investissement a baissé de 56% en 1974 à 34% environ en 1978. Il importe de changer cette tendance si le Québec veut maintenir sa prédominance dans la fabrication de «produits pharmaceutiques éthiques», (actuellement 61% des ventes canadiennes viennent du Québec).

Seule la Corporation de développement du Canada (CDC) est présentement en mesure de jouer dans les «ligues majeures». Cependant cette société d'Etat fédérale a choisi de développer ses investissements surtout en Ontario où elle contrôle Connaught Laboratories.

Il faut signaler que les programmes fédéraux n'ont pratiquement rien changé aux projets de dépenses d'immobilisations des entreprises.

Lors d'une étude similaire en 1973, des fonctionnaires du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce avaient alors proposé une stratégie de croissance, restée lettre morte. «Le message qui se dégageait alors des recommandations est le même que celui que l'on tire de la présente étude», ajoute M. Mauzeroll. L'industrie pharmaceutique est importante pour le Québec qui doit maintenant passer à l'action en jouant sur les quatre facteurs qui sont déterminants dans les investissements pharmaceutiques: la faible consommation d'énergie, les coûts significativement plus bas pour l'achat de matières premières, l'utilisation intensive de gradus universitaires, et finalement, le potentiel d'exportation des produits de l'industrie.

Une épargne-impôt à rendement supérieur

12^{3/4}%
Placements à capital garanti

Heures d'ouverture prolongées, du 14 au 29 février: jeudi et vendredi, de 9h à 21h, samedi, de 9h à 17h.

Taux sujet à changement.

Prenez le temps de rencontrer un conseiller en régimes d'épargne-retraite du Trust Général

Les conseillers en services financiers et fiduciaires du Trust Général vous diront comment vous pouvez tirer le meilleur profit de vos épargnes en les investissant dans l'un des 6 types de placements que nous offrons:

- Le fonds d'actions
- Le fonds d'hypothèques
- Le fonds d'obligations et d'hypothèques
- Les placements à capital garanti
- Les placements à capital et intérêts garantis/intérêts crédités annuellement
- Les placements à capital et intérêts garantis/intérêts composés annuellement.

Votre conseiller demeure à votre disposition à l'année longue. Il fait en sorte que vous soyez bien informé des avantages de votre régime d'épargne-retraite:

L'épargne-impôt: les sommes que vous versez dans votre régime d'épargne-retraite sont déductibles de votre revenu imposable.

Le rendement supérieur: grâce à la compétence de notre service de placements, votre investissement vous rapporte un rendement supérieur.

La sécurité pour l'avenir: songez qu'un taux annuel accru de 1% sur vos épargnes peut vous procurer de bénéfices accrus de 20% à la retraite.

Aucuns frais: au Trust Général, vous ne payez aucuns frais pour l'administration de votre régime d'épargne-retraite.

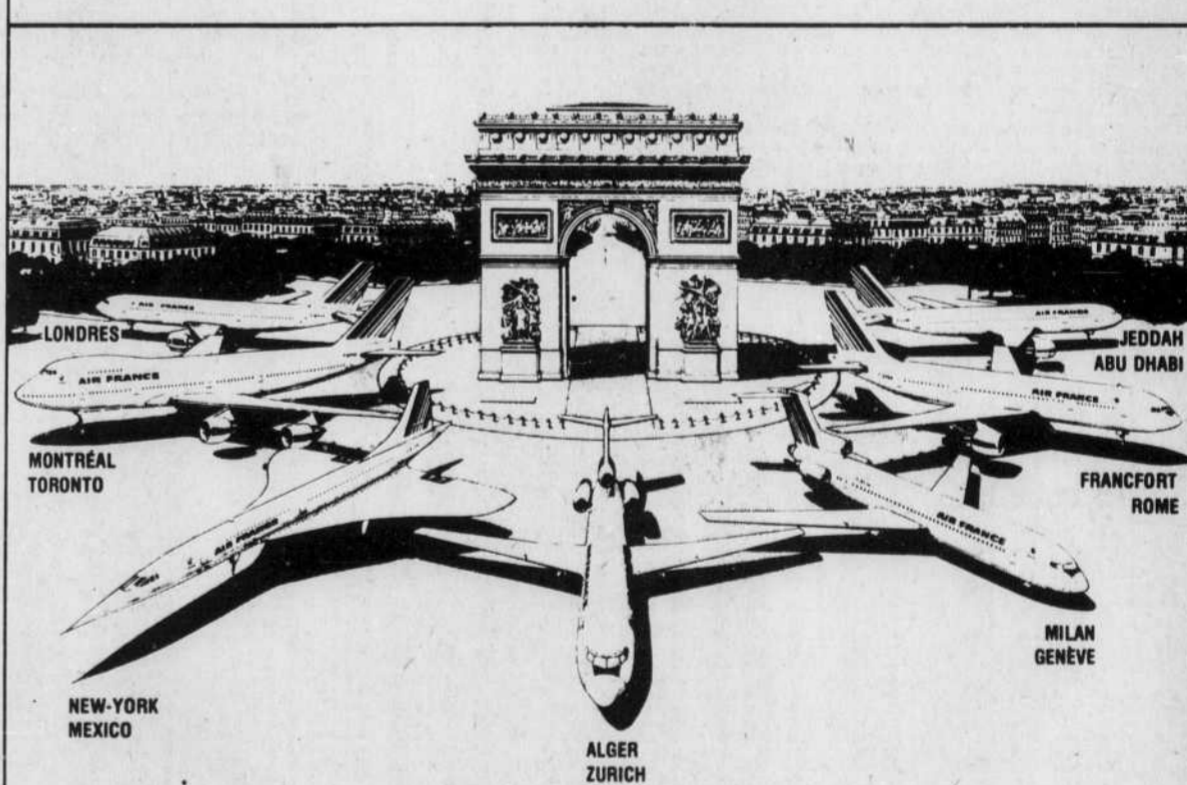
Agissez maintenant: Evitez les choix précipités de dernière minute et prenez rendez-vous avec un conseiller en régimes d'épargne-retraite du Trust Général. Nous acceptons les frais d'appel.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Sept-Îles, 968-1830 - Chicoutimi, 549-6490 - Alma, 668-3391 - Rimouski, 724-4106 - Rivière-du-Loup, 862-7286 - Québec, 688-0630 - Lévis, 833-4450 - Trois-Rivières, 379-7230 - Montréal, 866-9641 - Outremont, 739-3265 - Hull, 771-3227 - Ottawa, 238-4900

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Paris. L'Europoport.



Paris. L'Europoport. C'est la plaque tournante du monde des affaires, qui vous accueille avec ses centres de congrès, ses salons spécialisés et ses foires commerciales. C'est aussi la plaque tournante du monde de la culture, des arts, du divertissement et du savoir-vivre.

Paris. L'Europoport. C'est une escale pratique vers les autres capitales de l'Europe, et vers celles de l'Afrique, du Proche-Orient, de l'Extrême-Orient, etc.

Avec ses 150 escales dans le monde, ses 55 destinations en Europe, Air France vient vous chercher pour vous déposer là où vos affaires vous demandent.

AIR FRANCE

On vient vous chercher

MARKET ECONOMIQUE

Pétroles en folie

L'indice composé de la Bourse de Toronto a terminé hier sur une forte hausse de 19,90 à 2.165,89.

Les valeurs pétrolières ont alimenté le marché durant la plus grande partie de la journée. Au plus fort des achats vers 14 h, l'indice des hydrocarbures avait progressé de 153 points. Mais les joueurs ont changé leur fusil d'épaule et sont devenus vendeurs à la suite de rumeurs d'un coup d'Etat en Arabie saoudite. D'où un gain final de 38,60 seulement à 5.061,48.

De leur côté, les métaux clôturent en hausse de 64,95 à 2,345,19. Onze des 12 autres secteurs du marché ont progressé, y compris les communications, qui montent de 17,69 à 1.668,31. Seuls, les transports ont flechi.

À l'issue de la séance, on dénombre 340 valeurs en hausse, 190 en baisse et 198 conservent leurs positions du jour précédent. Le volume des affaires comprenait 17,04 millions d'actions d'une valeur globale de 224,5 millions et 10,039 contrats d'option ont été négociés.

Des 15 industrielles, Alarco Contrats gagna 7 à \$70, Aquitaine de Canada 3-1 à \$63, Cominco 2-1 à \$76-1/2, Alcan Aluminium 2-1 à \$69-5/8 et Bow Valley Industries 1-1 à \$62-1/4.

Guilf Canada adhésifs perd 1-2 à \$175-1/2, Villencentres 7-8 à \$9-5/8, Canadian Trc 5-8 à \$27-1/4, Dome Pet 1-4 à \$79 et Revenue Properties 14 cents à \$2,25.

Dans le secteur minier, Placer Development prend 4 à \$73, Atlas Mines 3 à \$38 et Roman Corp. 2-1 à \$65. Teck Corp. B cède 1-1 à \$40 et Redstone Resources 10 cents à \$2,45.

Parmi les pétroles, Merland Explorations gagne 1-7 à \$28-3/4, Canadian Homestead Oils 1-3 à \$31-1/4 et Oakwood Pet 1-3 à \$22-5/8. Canadian Natural Resources baisse de 1-3 à \$20-1/4 et Zar Resources 1-1 à \$20-3/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F.M., A.G.N., A.P.C., etc., with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including C.Odini, C.P.I., C.P.L., etc., with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Bethco, Biphart, Bihawk, etc., with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Nkel, N.P., N.P., etc., with columns for company name, price, and change.

Nomination
M. Hector St-Louis, vice-président et directeur général de la Brasserie O'Keefe Limited, est nommé directeur de la Brasserie O'Keefe Limited.

M. Hector St-Louis, vice-président et directeur général de la Brasserie O'Keefe Limited, est nommé directeur de la Brasserie O'Keefe Limited. Monsieur St-Louis possède une expérience considérable de l'industrie de la bière.

M. Hector St-Louis, vice-président et directeur général de la Brasserie O'Keefe Limited, est nommé directeur de la Brasserie O'Keefe Limited. Monsieur St-Louis possède une expérience considérable de l'industrie de la bière.

Table of stock prices for various companies including Lytton, M.S., M.C., etc., with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Moins neuf points

Les valeurs liées au secteur de l'aéronautique et le titre International Business Machines sont parmi les plus gros perdants, alors que le marché a viré à la vente peu avant la fin d'une séance désordonnée.

Après un début en hausse, le Dow Jones industriel, en hausse de trois points au début, clôture sur une baisse de 9,13 à 855,12.

La faiblesse du marché était imputée dans une certaine mesure à la rumeur d'une insurrection en Arabie saoudite, bien que la chose eût été rapidement démentie. Une autre cause de la déprime fut la pression à la baisse exercée sur le titre IBM, qui termine sur une perte de 1-5/8 à \$62-3/8.

Minnesota Mining and Manufacturing cède 1-3/8 à \$50, Eastman Kodak 1-5/8 à 44-7/8, Texas Instruments 2-1/8 à 98-3/8 et Xerox 2 à 91-2.

Dans l'aéronautique, Lockheed perd 5 à \$33-1/2, Boeing 2-5/8 à \$9-5/8, McDonnell Douglas 1-3/8 à 41-7/8 et General Dynamics 2 à 72-7/8.

Finalement, les pertes entrent les gains par 1049 contre 479 et 383 valeurs sont stables.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Alcan monte de 2-1/2 à \$60-7/8, Genstar de 1-1/8 à 28-1/8 et Inco de 7-8 à 30-5/8. Par contre, McIntyre Mines recule de 2 à \$78-1/2. Canadian Pacific de 3-4 à 40-7/8 et Massey-Ferguson de 1-8 à 9-7/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF Inc, A.M.I., A.S.L., etc., with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Activité intense

Les cours ont fléchi à la Bourse de Montréal après avoir enregistré des gains importants dans le courant de l'après-midi, hier, et l'indice composé termine la séance en ne conservant plus qu'un avance de 3,61 à 374,92.

En tout, 1.966 actions ont changé de mains et 2,795 contrats d'option ont été négociés.

Dans le groupe des métaux communs, qui monte de 13,57 à 335,71, Cominco gagne 3 à \$76-1/2, Falconbridge Nickel A 9-3/4 à \$143-1/2, Hudson's Bay Mining and Smelting 2 à \$35, Inco 7-8 à \$35-1/8 et Noranda Mines 1-1/2 à \$31-1/2.

Dans le secteur des hydrocarbures, qui progresse de 8,78 à 855,58, Imperial Oil A prend 1-1/8 à \$54-3/4, Shell Canada 8-4 à \$40-1/8 et Texaco Canada 1-2 à \$92. Gulf Oil est stable à \$176 tandis que BP Canada prend 1-1/4 à 51.

Les indicateurs du montant de 5,25 à 416,35, les papiers de 1,31 à 203,07 et les bancaires de 0,92 à 323,65. Mais les services publics baissent de 0,02 à 265,45.

Au total, les gains l'emportent sur les pertes par 86 contre 40 et 38 titres sont échangés, par rapport au jour précédent.

Aquitaine prend 3-1/2 à \$62-3/4 mais Banque Impériale perd 7-8 à \$23-1/2.

Dans la section textile, Labudoro Oil prend 45 cents à \$3,65. Consolidated Imperial Resources 13 cents à \$2,43, Baker Talc un cent à 76 cents, Lynx Explorations 20 cents à \$1,25, Bateman Bay Mining 1 cent à 24 cents, Cadillac Explorations 3-4 à \$9-3/8, Talisman Mines 1 à \$1,85, Massey-Ferguson sept cents à 52 cents et Musco Explorations 20 cents à 28-3/8 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abihbi, AbiGas, A.G., etc., with columns for company name, price, and change.

MARKET ECONOMIQUE

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec entre parenthèses, les cours de la journée

Table of gold prices in various currencies including London, Paris, Frankfurt, Zurich, Hong Kong, etc.

Cours de l'argent

Table of silver prices in various currencies including London, Paris, Frankfurt, Zurich, Hong Kong, etc.

Cours de l'argent

Handy and Harman de Canada cotait l'argent-métal, hier, à \$1,252 1/2 l'once de Troy et \$1,252 2/2 l'once de troy et \$1,231 4/8 le kg le jour précédent.

Ces cours sont en dollars canadiens.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

MARKET ECONOMIQUE

Haussier des cours et bonnie activité hier au marché canadien des obligations, mercredi.

Des hausses allant d'un demi-point à trois quarts de points ont été constatées dans tous les secteurs du marché.

Le plus grand gain fut le jour commandait un intérêt de 14%.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Chrysler emprunte \$400 millions de ses concessionnaires et fournisseurs

Pour la société Chrysler, la recherche des capitaux privés nécessaires à sa survie progresse «comme prévu», et la firme vient d'inscrire auprès des autorités américaines une offre de débentures de \$400 millions adressée à ses concessionnaires et fournisseurs.

Cette offre a d'ailleurs contraint M. Gar Laux, vice-président de Chrysler, à observer un mutisme embarrassé devant les journalistes invités à le rencontrer hier dans un hôtel du centre-ville montréalais.

M. Laux, qui se trouve dans la métropole avec une bonne partie de l'état-major cana-

dien de la firme à l'occasion d'une rencontre avec les concessionnaires Chrysler de l'Est canadien, a affirmé que les règlements du gouvernement américain l'obligeaient à s'abstenir de tout commentaire sur l'avenir de sa compagnie afin de ne pas influencer le cours de l'offre de débentures.

Le vice-président du troisième constructeur automobile des États-Unis s'est ainsi refusé à tout commentaire sur l'avenir des usines canadiennes de Chrysler, établies dans la région de Windsor, en Ontario. La compagnie avait sollicité l'aide financière du gouvernement canadien et, selon

M. Robert de Cotret, ex-ministre fédéral du Développement économique, elle s'est déclarée prête à investir au Canada de \$1 milliard à \$1,2 milliard si elle obtenait une assistance financière d'Ottawa. Ces investissements auraient créé quelque 6.000 emplois, avait affirmé M. de Cotret en décembre dernier.

Un porte-parole de Chrysler Canada a souligné hier que la compagnie n'avait jamais confirmé les propos de M. de Cotret et que les négociations se poursuivaient à l'heure actuelle avec les fonctionnaires fédéraux.

La filiale canadienne subit les contrecoups des déboires

financiers de la société-mère de Detroit, qui est menacée de faillite et a obtenu récemment du gouvernement américain la promesse d'une garantie de prêts de \$1,5 milliard à la condition que la firme réussisse à trouver le même montant en capitaux privés.

Chrysler compte environ 90.000 travailleurs aux États-Unis. Plus de 40.000 autres ont été licenciés pour une période indéfinie. Au Canada, la firme compte entre 10.000 et 11.000 ouvriers et 2.700 autres sont en chômage technique pour une période indéfinie.

Pour réduire ses frais, la compagnie a annoncé il y a quelque temps un programme

Cons. Bathurst investit \$32 millions à Shawinigan

Consolidated-Bathurst va affecter au cours des 30 prochains mois \$32,4 millions à la modernisation de sa papeterie Belgo de Shawinigan, ainsi qu'à quatre fabriques de pâtes et à l'atelier de préparation du bois.

M. T. Stangeland, vice-président et directeur de la société, a fait part de cette nouvelle aux journalistes convoqués hier à cette occasion à l'hôtel de ville de Shawinigan.

Il a rappelé qu'en ajoutant les \$30 millions déjà affectés à la modernisation de l'usine, les investissements globaux s'élèvent à \$62 millions environ.

De toutes les grandes compagnies papetières établies au Québec, la «Consol» est la seule qui a annoncé des projets d'investissements importants au cours des derniers mois. Parmi les firmes de taille moyenne, les

sociétés Tembec et Kruger ont dévoilé leurs projets d'agrandissement de leurs installations.

Cette injection dans la production est particulièrement importante afin de maintenir la machinerie dans un état concurrentiel par rapport aux autres usines à l'extérieur du Québec.

Cette semaine, le groupe Abitibi-Price indiquait son intention d'injecter quelque \$300 millions en Ontario. Jusqu'à maintenant, rien ne semble avoir été prévu pour le Québec.

L'an dernier, ce secteur a enregistré des profits records. Les gains nets de Consolidated Bathurst, filiale à 37% de Power Corp., sont passés de \$2,60 par action en 1978 à \$4,27.

La voiture de demain comportera plus d'aluminium et de plastique

QUÉBEC — La voiture de demain sera sensiblement plus courte que les modèles actuels, plus légère et plus aérodynamique, et elle comportera davantage d'aluminium et de plastique.

Telle est du moins la prédiction que M. Patrick de Butler, vice-président et directeur général de Renault Canada, a faite hier devant les membres du Club Rotary de Québec.

Au cours de la décennie qui s'ouvre, a ajouté M. De Butler, les voitures seront dotées de tractions-avant et seront de plus en plus nombreuses à adopter le style «hatch-back», qui «permet d'utiliser

au maximum les ressources de la banquette arrière».

A son avis, ces changements répondent aux impératifs de la sécurité et de la lutte contre la pollution et le gaspillage de l'énergie.

«Les 'minis' à larges surtaces vitrées, a-t-il poursuivi, de même que les turbos appliqués à la technologie du diesel, nantis de meilleures garanties de sécurité, feront aussi leur apparition.»

M. de Butler croit par ailleurs que la majorité des voitures fonctionneront encore à l'essence au cours de la prochaine décennie, les solu-

tions de rechange énergétiques demeurant encore trop coûteuses. L'Amérique du Nord consacre plus de 30% de ses ressources pétrolières à l'automobile, contre 18% pour l'Europe, a signalé en passant le directeur général de Renault Canada.

Comme d'autres responsables de l'industrie automobile, M. de Butler prévoit l'avènement, dans les années qui viennent, de la «voiture mondiale», fruit de regroupements d'entreprises de divers continents. «L'automobile dite universelle, a-t-il dit, serait un véhicule dont la conception de base serait identique, mais

Rolland inc. atteint des bénéfiques records

Rolland Inc. a annoncé hier que le chiffre d'affaires s'est maintenu à un niveau élevé pour le quatrième trimestre de 1979 et que les bénéfiques ont atteint un chiffre records pour l'année.

Le chiffre d'affaires consolidé pour le quatrième trimestre de 1979 a atteint \$40,3 millions en regard de \$34,2 millions pour la même période l'an dernier. Le bénéfice pour le trimestre avant postes extraordinaires s'établit à \$964.000, ou \$0,52 par action de classe «A» et \$0,51 par action de classe «B», comparativement à \$1,213.000, ou \$0,66 par action de classe «A» et \$0,65 par action de classe «B», durant le même trimestre en 1978.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à \$160 millions pour l'année, comparativement à \$129,4 millions en 1978, soit une augmentation de 24%. Le bénéfice net consolidé avant postes extraordinaires était de \$6,165.000, ou \$3,33 par action de classe «A» et \$3,28 par action de classe «B», par rapport à \$4,759.000, ou \$2,57 par action de classe «A» et \$2,52 par action de classe «B», l'an dernier.

Des postes extraordinaires représentant un gain additionnel de \$413.000, ou \$0,22 par action de classe «A» et de classe «B», ont été enregistrés au cours du quatrième trimestre. Ces postes extraordinaires ont trait à la Société Orchard Décor Canada Limitée, une filiale dont l'exploitation cessa en 1978. Le bénéfice net consolidé après cette addition s'établit à \$6,578.000, ou \$3,55 par action de classe «A» et \$3,50 par action de classe «B».

«Le niveau élevé de la demande pour les papiers fins s'est maintenu tandis que la marge bénéficiaire demeurait sensiblement la même que celle du trimestre précédent», a souligné M. Lucien G. Rolland, Président et Chef de la direction, dans son rapport aux actionnaires.

«Des ententes sont intervenues avec les syndicats qui représentent le personnel de bureau et les opérateurs des machines à papier des usines de Saint-Jérôme et de Mont-Rolland. Toutes les conventions collectives touchant le personnel syndiqué de ces usines sont maintenant renouvelées jusqu'au 30 avril 1981.»

La Société a déclaré des dividendes trimestriels de \$0,18 par action de classe «A», \$0,1675 par action de classe «B» et de \$1,0625 par action privilégiée, payables le 15 mars 1980 aux actionnaires inscrits le 28 février 1980.

L'assemblée générale annuelle sera tenue à 14 h., le 25 avril, au siège social de la Société à Montréal.

Dash-8; De Havilland choisit le moteur de Pratt & Whitney

Le PT7A-2R de Pratt & Whitney Aircraft du Canada a été choisi pour équiper le Dash 8, le nouveau turbopropulseur de lignes d'apport de De Havilland Aircraft du Canada. Les deux compagnies canadiennes sont d'ailleurs associées de longue date: dès 1947, De Havilland équipait ses Beaver de moteurs Pratt & Whitney. Puis ce furent les Twin-Otter et les Dash 7.

La nouvelle a été annoncée conjointement par M. John W. Sandford, président de De Havilland, et Donald C. Lowe, président de Pratt & Whitney du Canada, alors qu'ils venaient de signer un contrat pour la livraison de 200 moteurs. «Cette commande constitue l'un des plus importants contrats commerciaux obtenus par Pratt & Whitney du Canada».

Le premier vol du Dash 8 est prévu en 1983. La livraison de moteurs pour les avions de

série commencera au début de 1984 et le premier avion de série entrera en service la même année.

Le choix du moteur est l'aboutissement d'une vive compétition qui a duré six mois. La compagnie a évalué le moteur PT7 et un moteur de General Electric, des États-Unis, qui offrait sensiblement les mêmes caractéristiques.

Actuellement en développement chez Pratt & Whitney du Canada, le PT7A est un turbopropulseur de conception avancée qui offre une amélioration sensible en ce qui a trait à l'économie du carburant. D'une puissance sur l'arbre de 1700 ch, le PT7A a une consommation spécifique de 15% inférieure à celle des moteurs de puissance analogue, actuellement en service.

L'accroissement des effectifs entraîné par le programme Dash 8 devrait atteindre 3.000 emplois d'ici 1985, tant chez De Havilland de Toronto que chez des sous-traitants de l'industrie aérospatiale canadienne.

Montréal attendra le Herald

Le nouveau quotidien de langue anglaise de Montréal, le *Montreal Herald*, ne verra pas le jour ce samedi 1er mars, comme l'avait espéré son promoteur, M. Pierre Péladeau.

Le président de Quebecor, société éditrice du *Journal de Montréal* et du *Philadelphia Journal*, a expliqué qu'il préférerait qu'on lui garantisse d'abord la livraison de 10.000 tonnes de papier-journal sur une année, ce qui n'est pas encore fait.

M. Péladeau a déclaré par ailleurs qu'il lancerait le 1er avril un nouveau quotidien de format tabloïd à Newark, au New Jersey. Il a indiqué qu'il s'appretait à signer des contrats prévoyant quelque \$15.000 de publicité par jour sur un an pour le nouveau journal baptisé *Newark Sun*, qui fera concurrence au *Star Ledger*, dont le tirage est d'environ 400.000.

Forte hausse des bénéfiques du CN

Le Canadien National a annoncé hier qu'il a obtenu en 1979 le meilleur résultat financier de son histoire, avec un bénéfice net de \$208,2 millions soit \$72,1 millions de plus que l'année précédente.

Le CN versera au gouvernement fédéral un dividende de \$41,6 millions soit 20% de son bénéfice, tandis que le reste servira aux immobilisations courantes.

Le bénéfice net du dernier trimestre de 1979 s'est établi à \$36,8 millions, au regard de \$24,1 millions durant la période équivalente de 1978.

Les recettes de l'année ont augmenté de 13,6% pour atteindre \$3,3 milliards, grâce à des majorations de tarifs et à un volume d'affaires accru dans la plupart des divisions.

La plus importante de ces divisions, CN Rail, a réalisé un bénéfice de \$234,6 millions, soit \$10,2 millions de plus qu'en 1978. Le bénéfice des télécommunications CN a grimpé de \$19 millions en 1978 à \$25,5 millions. CN Maric rapporte un gain de \$8,8 millions, au regard d'un léger déficit en 1978.

Le secteur Voyageurs CN affiche une perte de \$9,1 mil-

Docteur, on m'attend à Kinshasa...

Docteur, on m'attend à Kinshasa... Les décalages horaires me tuent!

C'est simple. Je vous prescrist un arrêt à Lisbonne.

AIR PORTUGAL

Votre prochain voyage d'affaires devrait inclure un arrêt à Lisbonne; c'est le même prix! Votre agent de voyages connaît notre excellent réseau international de correspondances d'affaires. Ou téléphonez à TAP Air Portugal: à Toronto 364-6304, à Montréal 861-0911.

Occasion d'investissement dans les immeubles

Certaines unités sont certifiées en vertu de l'allocation de coût en capital (Catégorie 31)

Étant donné la réponse enthousiaste à la mise en vente d'immeubles, au mois de décembre 1979, la Société canadienne d'hypothèques et de logement offre maintenant une deuxième sélection d'ensembles de propriétés immobilières qui seront vendues séparément ou en blocs. Ces appartements et ces ensembles sont situés dans les principales villes de l'Ontario et du Québec.

Les personnes ou les compagnies désireuses d'être admises à soumettre des offres d'achat devraient adresser leurs titres qualitatifs y compris l'historique de la compagnie, sa structure organisationnelle, sa situation financière, sa compétence en gestion, son aptitude pour la mise en marché et son expérience dans la location des appartements, accompagnés de documents à l'appui tels que rapports annuels, états financiers, etc.

Toute expression d'intérêt, accompagnée de tous les documents nécessaires à l'appui, devrait parvenir au plus tard le 12 février 1980, à l'adresse suivante:

Le Directeur, Division de la mise en marché des propriétés immobilières
Société canadienne d'hypothèques et de logement
2350, chemin Manella
Ville Mont-Royal
Montréal (Québec) H4L 4X5
Téléphone: (514) 341-6060

Un certain nombre de répondants seront alors choisis et recevront tous les détails relatifs aux ensembles afin qu'ils puissent présenter des soumissions détaillées en février 1980.

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Canada Mortgage and Housing Corporation
L'honorable Elmer MacKay
Ministre
RE 2/80

Connaissez-vous CASE ?

La BFD vous présente CASE (Consultation Au Service des Entreprises). CASE a pour but d'aider les propriétaires et administrateurs de petites entreprises à perfectionner leurs méthodes de gestion. Les conseillers de CASE sont des gens d'affaires à la retraite choisis pour leur vaste expérience en gestion. Moyennant des honoraires minimes, un conseiller se rendra sur place pour analyser les problèmes et les possibilités de votre entreprise. Il vous soumettra ensuite ses recommandations dans un rapport confidentiel.

Toute entreprise établie ou en formation peut obtenir des conseils pratiques en faisant appel aux experts de CASE.

Demandez ce dépliant.

Montréal	M. Robert Duclos	(514) 283-4384
Laval	M. R. April	(514) 681-9291
St-Laurent	M. L. Caron	(514) 748-7323
Longueuil	M. G.-M. Rhéaume	(514) 670-0633

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
SERVICES DE GESTION-CONSEIL

Votre bureau sur les plus beaux jardins tropicaux intérieurs au monde

Les Atriums

Les Atriums

Édifice à bureaux
870 de Maisonneuve Est
32.000 p.c. par étage
Disponible: Mai 1980
Carrefour du métro
Thérèse de Rouen
845-6590
842-3838

Montréal attendra le Herald

Le nouveau quotidien de langue anglaise de Montréal, le *Montreal Herald*, ne verra pas le jour ce samedi 1er mars, comme l'avait espéré son promoteur, M. Pierre Péladeau.

Forte hausse des bénéfiques du CN

Le Canadien National a annoncé hier qu'il a obtenu en 1979 le meilleur résultat financier de son histoire, avec un bénéfice net de \$208,2 millions soit \$72,1 millions de plus que l'année précédente.

ALGER

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture maïritienne, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

Montréal attendra le Herald

Le nouveau quotidien de langue anglaise de Montréal, le *Montreal Herald*, ne verra pas le jour ce samedi 1er mars, comme l'avait espéré son promoteur, M. Pierre Péladeau.

Occasion d'investissement dans les immeubles

Certaines unités sont certifiées en vertu de l'allocation de coût en capital (Catégorie 31)

Étant donné la réponse enthousiaste à la mise en vente d'immeubles, au mois de décembre 1979, la Société canadienne d'hypothèques et de logement offre maintenant une deuxième sélection d'ensembles de propriétés immobilières qui seront vendues séparément ou en blocs. Ces appartements et ces ensembles sont situés dans les principales villes de l'Ontario et du Québec.

Les personnes ou les compagnies désireuses d'être admises à soumettre des offres d'achat devraient adresser leurs titres qualitatifs y compris l'historique de la compagnie, sa structure organisationnelle, sa situation financière, sa compétence en gestion, son aptitude pour la mise en marché et son expérience dans la location des appartements, accompagnés de documents à l'appui tels que rapports annuels, états financiers, etc.

Toute expression d'intérêt, accompagnée de tous les documents nécessaires à l'appui, devrait parvenir au plus tard le 12 février 1980, à l'adresse suivante:

Le Directeur, Division de la mise en marché des propriétés immobilières
Société canadienne d'hypothèques et de logement
2350, chemin Manella
Ville Mont-Royal
Montréal (Québec) H4L 4X5
Téléphone: (514) 341-6060

Un certain nombre de répondants seront alors choisis et recevront tous les détails relatifs aux ensembles afin qu'ils puissent présenter des soumissions détaillées en février 1980.

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Canada Mortgage and Housing Corporation
L'honorable Elmer MacKay
Ministre
RE 2/80

B. Royale: chute des profits sur les opérations canadiennes

La Banque Royale du Canada a annoncé hier que son solde de revenus après impôts pour le premier trimestre de l'exercice 1980 s'élevait à \$78.6 millions ou \$2.15 par action, contre \$2.11 par action au premier trimestre de 1979.

Dans son rapport trimestriel aux actionnaires, le président et chef de direction M.

Rowland C. Frazee, a déclaré que la contribution des opérations canadiennes aux bénéfices est de \$45.7 millions, soit 11% de moins qu'il y a un an, et celle des opérations internationales de \$32.9 millions, soit une progression de 28%.

Au 31 janvier 1980, l'actif total de la banque est de \$54.4 milliards, soit 22% de plus

qu'il y a un an. Le total des dépôts s'élevait à \$47.7 milliards, soit une progression de 18 pour cent. Les dépôts en devises étrangères, exprimés en dollars canadiens, se sont accrus de 23%.

M. Frazee a également indiqué que l'écart net des taux d'intérêt sur une base d'imposition équivalente a fortement

baissé par rapport au premier trimestre de l'an dernier. Les fourchettes d'intérêt à l'étranger se sont améliorées par rapport au premier trimestre de l'an dernier, mais elles ont régressé de façon notable au Canada en raison de la progression plus rapide du coût des dépôts par rapport à celle des revenus provenant des prêts et des placements.

«Le rendement des portefeuilles de prêts à taux fixe tels que les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires, a dit M. Frazee, est aujourd'hui considérablement inférieur au taux de base courant.»

Les dépenses autres que les intérêts ont augmenté de 15%, s'élevant à \$302.3 millions. En excluant les nouvelles consolidations de filiales, leur progression est de 12%.

M. Frazee a souligné une évolution importante au cours du trimestre: la consolidation initiale de la filiale bancaire américaine de la banque, The Royal Bank and Trust Company, dont le siège est à New York. Cette consolidation a ajouté environ \$300 millions à l'actif à la fin du trimestre.

Le total des revenus du trimestre s'élevait à \$1,641.1 millions contre \$1,184.4 millions il y a un an. Ces revenus comprennent des revenus de prêts de \$1,409.8 millions (\$936.2 millions il y a un an), des revenus de titres de \$145.0 millions (\$106.8 millions) et d'autres revenus d'exploitation de \$86.2 millions (\$75.4 millions).

Les dépenses totales du trimestre s'élevaient à \$1,550.0 millions contre \$1,028.3 millions il y a un an. Les intérêts sur dépôts et débetures atteignent \$1,247.7 millions (\$766.4 millions il y a un an). Les dépenses autres que les intérêts s'élevaient à \$302.3 millions (\$261.8 millions); elles comprennent les salaires et avantages sociaux, à \$173.9 millions (\$146.4 millions), les frais des établissements, à \$43.2 millions (\$40.2 millions) et les autres dépenses d'exploitation, à \$85.2 millions (\$75.2 millions).

La banque a déclaré un dividende de 60c par action pour le premier trimestre, soit 2c de plus qu'au trimestre précédent et 10c de plus qu'au premier trimestre de l'exercice 1979.

Alcan: expansion aux EU

La filiale américaine d'Alcan Aluminium, Alcan Aluminum Corporation, a annoncé qu'elle allait procéder à l'installation d'une chaîne de traitement thermique pour la production de plaques d'aluminium à son usine d'Oswego (New York).

L'installation de cette chaîne d'une capacité de quelque 70,000 tonnes, au coût de \$US 32 millions, permettra de rencontrer les demandes du marché américain. Les plaques d'aluminium sont, entre autres, utilisées dans les industries automobile et aéronautique.

La filiale américaine produit déjà des plaques d'aluminium mais ne possède pas l'équipement nécessaire pour le traitement thermique des allages. On s'attend à ce que d'ici 1985, la demande soit principalement pour ces produits. Les producteurs améri-

cains d'automobiles consomment annuellement 40,000 tonnes de plaques d'aluminium, soit environ 5 kg par voiture. Étant donné que l'aluminium permet une réduction de 50% du poids par rapport à 10% pour les aciers à haute résistance, l'Alcan s'attend à ce que la consommation de plaques atteigne 270,000 tonnes ou environ 18 kg par voiture d'ici 1985.

Cet investissement s'inscrit dans le programme de modernisation et d'expansion de l'usine d'Oswego. Au cours des trois prochaines années, l'Alcan pourrait augmenter les capacités de refonte d'environ 100,000 tonnes, de laminage à chaud de 68,000 tonnes, de laminage à froid de 18,000 tonnes et de recyclage de 18,000 tonnes. Ces projets entraîneraient des investissements de quelque \$US 50 millions.

Hausse de 11.8% des gains de la B. de Nouvelle-Ecosse

La Banque de Nouvelle-Ecosse (BNE) annonce que pour le trimestre clos le 31 janvier 1980, le solde de ses revenus après provision pour impôts s'établit à \$49 millions, soit une augmentation de \$5.2 millions (11.80/0), sur le chiffre comparatif de l'exercice précédent.

Le bénéfice par action, \$1.06, se compare exactement à celui de la même période en 1979, le nombre moyen des actions en circulation s'étant accru de 5 millions, à la suite de l'offre de droits de souscription faite aux actionnaires le 12 février 1979.

Le 31 janvier, l'actif total de la BNE s'élevait à \$36.8 milliards, soit \$8.2 milliards (28.50/0) de plus qu'à la même date il y a un an. La progres-

sion de l'actif a été très prononcée au cours des 12 mois, tant au Canada qu'à l'étranger, indique un communiqué de la banque.

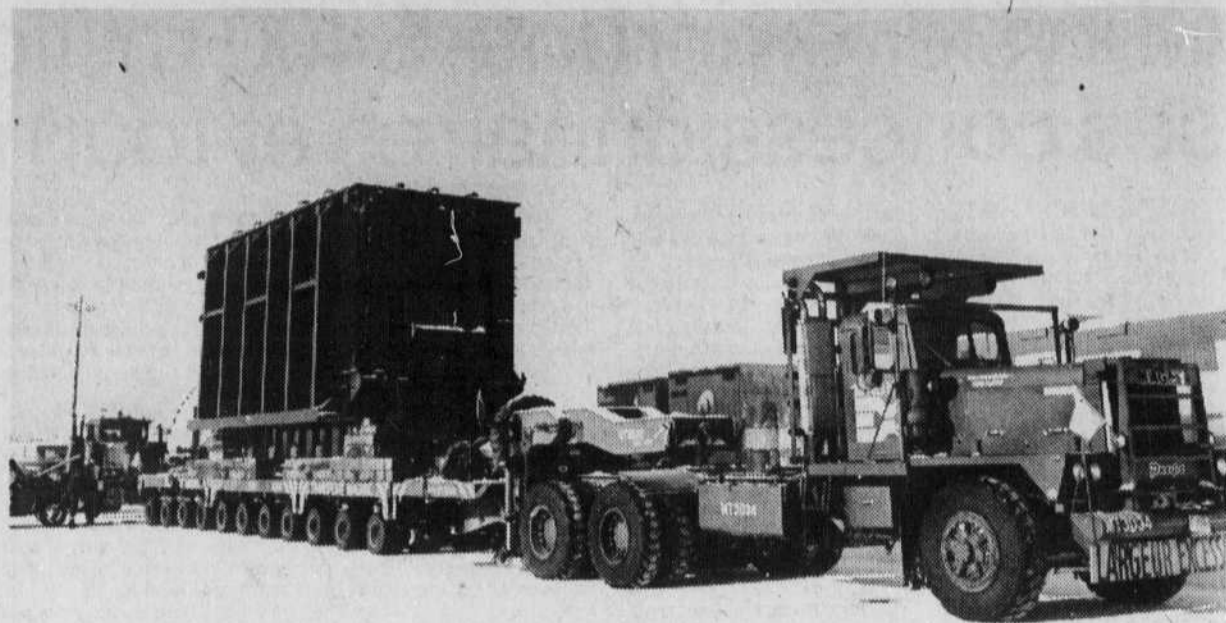
Commentant ces résultats, le président du conseil et chef de la direction, M. C.E. Ritchie, a souligné que le bénéfice n'a pas évolué au même rythme que le chiffre d'affaires en raison du rétrécissement des marges bénéficiaires, en particulier sur les opérations en dollars canadiens, les intérêts versés sur les dépôts ayant augmenté beaucoup plus rapidement que ceux perçus sur les ressources.

Les autres revenus d'exploitation de la BNE ont continué d'afficher une forte progression, les deux éléments qui ont le plus contribué à cette

hausse étant les opérations Visa/ChargeX et les opérations en devises. L'augmentation de ses frais d'exploitation (16.90/0), a été moins marquée que celle du chiffre d'affaires.

L'évolution des taux d'intérêt et de la conjoncture économique en général reste très problématique, mais, comme l'a fait remarquer M. Ritchie, «l'extrême diversité des opérations de la banque lui confère à cet égard un avantage certain».

La BNE confirme également qu'à une réunion du conseil tenue mardi, ses administrateurs ont décidé de majorer de 2 cents le dividende trimestriel, qui est ainsi porté à 35 cents l'action. Ce dividende sera payable le 28 avril 1980 aux actionnaires inscrits aux registres le 27 mars 1980.



La ballade d'un mastodonte

Un transformateur construit au Canada, par une compagnie de produits électriques a quitté lundi l'usine de fabrication, à destination de Matagami par voie ferrée.

Mais ce qui constitue un événement à souligner est sans contredit les dimensions de l'appareil: 33 pi. de longueur, 15 pi. de largeur, 19 pi. de hauteur; cumulant un poids de 544,302 lbs.

Ce transformateur de type 300 M.V.A. (Mega Volt Ampere) est le plus gros transformateur simple construit au Canada. C'est le premier d'une série de quatre commandés par

l'Hydro-Québec au coût de \$10 à \$15 millions.

Une fois rendu à Matagami, trois grues mécaniques, dont la plus lourde de 300 tonnes, entreprendront le déchargement du transformateur pour le hisser sur un immense fardier de 98 roues, pré-nommé «Scheuerle»; lequel a prouvé lors de missions antérieures, qu'il a les reins solides et qu'il ne croit pas d'être écrasé sous le poids imposant de son cavalier.

Il devra, par la suite, entreprendre une distance de 175 milles sur l'asphalte à une vitesse réduite de 9 m/h, en plus de 75 milles sur une sur-

face de gravier à 7 m/h.

Le trajet compris entre Matagami et Nemisco, lieu où Scheuerle pourra reprendre son souffle, s'échelonnait sur trois jours de route. Quatre hommes dirigés par un ingénieur, tous employés de la compagnie de transport assignée à cette fonction, veilleront à conduire le transformateur à bonne destination.

Sur le site de Nemisco, le déchargement sera accompli par une équipe humaine: aucune grue sur le chantier n'étant assez puissante pour supporter le poids du transformateur. On prévoit donc que le déchargement prendra trois jours d'efforts stratégiques.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir autres Carrières et Professions, en page 17

GÉRANT GÉNÉRAL AGENCE DE VOYAGES

Le candidat doit avoir de l'expérience dans une agence de voyages ou un transporteur, avoir le sens de la vente et de l'organisation, ainsi qu'être capable d'écrire et de s'exprimer en français et en anglais. Il devra assumer les responsabilités de gérance et de la promotion des ventes d'une agence solidement établie depuis des années. Envoyer curriculum vitae à:

LE DEVOIR,
Dossier 3251,
Case postale 6033,
Montréal, H3C 3C9

ADJOINT AUX COMMUNICATIONS

Responsabilités générales:
— Voit à la conception et à la coordination des programmes de communication de la fédération.
— Il travaille à la recherche, au traitement, à la rédaction et à la diffusion de l'information.

Pré-requis:
— Niveau universitaire ou expérience pertinente.
— Expérience pédagogique.
— Expérience en réalisation de documents audio-visuels.
— Connaissance de l'athlétisme.

Salaires:
— Selon les normes administratives de l'organisme.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 6 mars 1980 au:

Directeur général
Fédération d'Athlétisme du Québec
1415 est. rue Jarry
Montréal, Québec
H2E 2Z7

Banque Mercantile: l'actif dépasse les trois milliards

Au premier trimestre de l'exercice 1980, l'actif total de La Banque Mercantile du Canada s'élevait à \$3.3 milliards, soit 26% de plus qu'il y a un an. Le total des dépôts se dégage à \$3.0 milliards.

Dans son message aux actionnaires, M. Robert L. Davidson, président et chef de la direction, déclare que le portefeuille de prêts de la Banque s'est accru de 30%, passant de \$1.9 milliard au premier trimestre de 1979 à \$2.5 milliards ce trimestre. Durant la même période, le total des revenus a progressé de 57.5% pour atteindre \$41.0 millions. Les revenus par action après impôts s'élevaient à 74.8c par rapport à 71.7c l'an dernier.

Le rendement de l'actif moyen s'établit à 75 points de base ce trimestre par rapport à 80 points de base le quatrième trimestre de 1979. «Cette différence de 5 points de base reflète le rétrécissement prononcé des écarts d'intérêt. Les impôts ont de beaucoup augmenté surtout en raison d'un plus faible volume de titres bénéficiant d'abattements fiscaux, fait observer M. Davidson.

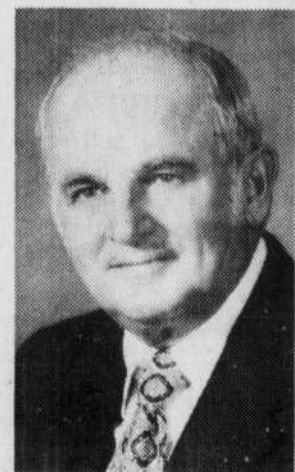
Le pétrole jaillit en Mer du Nord

LONDRES (AFP) — Un énorme gisement pétrolier, de l'importance du champ des «Forties», semble avoir été découvert en Mer du Nord par le groupe américain «Marathon Oil».

D'autres forages sont nécessaires pour confirmer l'importance de ce gisement, situé au nord-est d'Aberdeen.

Mais la profondeur de la couche de sables pétroliers, estimée entre 50 et 70 mètres, est de très bon augure, affirment les experts pétroliers. Ce gisement pourrait égaler le plus grand des champs exploités en Mer du Nord, celui des Forties (British Petroleum), dont les réserves sont évaluées à deux milliards de barils.

Club Saint-Denis



Laurent Girouard

DEVICES

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.4251
Afrique Française	Franc CFA	0.05560
Allemagne-Ouest	Mark	0.617
Antilles Anglaises	Dollar	0.4281
Australie	Dollar	1.2671
Autriche	Schilling	0.0101
Bahamas	Dollar	1.1503
Belgique	Franc	0.4017
Danemark	Couronne	2.062
Espagne	Peseta	0.1744
États-Unis	Dollar	1.1517
Finlande	Mark	3.077
France	Franc	2.780
Grèce	Drachme	0.2973
Hollande	Florin	5.913
Hong Kong	Dollar	2.238
Inde	Roupie	1.455
Israël	Shéqel	0.2902
Italie	Lire	0.01411
Jamaïque	Dollar	0.469
Japon	Yen	0.00441
Liban	Livre	3.467
Mexique	Peso	0.05042
Norvège	Couronne	2.350
Nouvelle Zélande	Dollar	1.1218
Portugal	Escudo	0.2069
Royaume-Uni	£ Sterling	2.6334
Suède	Couronne	2.742
Suisse	Franc	0.673
Venezuela	Bolivar	2.805

Le dollar canadien
Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 17-50 et cotait \$1.1476 face à la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 13-50 à \$2.6211.
A New York, le dollar canadien a monté de 13-50 à \$0.8714 et la livre de 9-20 à \$2.2840.

Société de développement économique de Jonquière inc.

Corporation privée à but non lucratif qui a pour mandat de concevoir et proposer des politiques et stratégies favorisant le développement économique optimum de Jonquière et ses environs dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du tourisme, de voir à la réalisation des différents programmes et projets de la société en matière de promotion et de développement industriel et commercial.

DIRECTEUR À L'INDUSTRIE (dossier SDEJ-ID)

LE POSTE:
Le titulaire, sous la responsabilité du directeur général, aura pour principales tâches:
— de préparer des politiques et programmes aptes à susciter la mise sur pied et le développement d'activités créatrices d'emplois dans le secteur industriel, de même que de favoriser la création, le développement et la promotion des facteurs de localisation industrielle.
— de planifier et coordonner les interventions de la société avec celles des organismes intéressés dans la réalisation des programmes et projets mis de l'avant.
— d'identifier les entrepreneurs et investisseurs locaux susceptibles de créer de nouvelles entreprises, de donner de l'expansion à celles existantes et de développer de nouveaux marchés.
— de faire la liaison entre les entrepreneurs, les divers services de la ville et les autres instances gouvernementales ou privées.

LES EXIGENCES:
— Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en finances, commerce, marketing, économie, production, génie industriel ou autre discipline jugée appropriée.
— Avoir à son actif un minimum de quatre (4) années d'expérience dans le domaine du développement industriel pour le poste à l'industrie et un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente dans les domaines suivants: le développement commercial, la distribution des produits, l'opération et le développement de chaînes de magasins ou de concessions pour le poste au commerce.
— Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

TRAITEMENT: Selon expérience et qualifications.
LIEU DE TRAVAIL: Jonquière.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre un curriculum vitae détaillé avant 17 heures, le 17 mars 1980 à l'adresse suivante en mentionnant le numéro de concours spécifié au poste:

Société de développement économique de Jonquière inc.,
a/s Mme Denise Bilodeau, secrétaire de direction,
C.P. 394, Hôtel de ville (Arvida),
Jonquière, P.Q. G7S 4K9
No de dossier:

Maitres
ANDRÉ VALIQUETTE, c.r.,
MICHEL BLOUIN
et
DANIEL M. KOCHENBURGER
ont l'honneur
d'annoncer que dorénavant
ils exerceront
leur profession sous
la raison sociale de

**VALIQUETTE
BLOUIN
& KOCHENBURGER**

André Valiquette, c.r. | Michel Blouin
Daniel M. Kochenburger | François Rivest
Joachim Normand

Conseil: J. Jacques Beauchemin, c.r.

630 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, H3A 2M6 Tél. 842-9841

LA SAUVEGARDE
L'ASSURANCE CLASSIQUE POUR LA VIE

Assemblée générale annuelle

Avis est donné, par la présente, que l'assemblée générale annuelle de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde, dans le cadre des assemblées générales annuelles du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, aura lieu le jeudi, 20 mars 1980, à 9 h, à la Place des Arts, Salle Maisonnette, 175, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, aux fins suivantes:

- 1° Prendre connaissance du rapport financier annuel
- 2° Élire les administrateurs
- 3° Nommer les vérificateurs
- 4° Se prononcer sur toutes les autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration.

Michel Desmarais,
Vice-président,
Secrétaire et Affaires juridiques

Montréal, 13 février 1980.

AVIS
Aux actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée
LE DEVOIR

Les actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée qui auraient démissionné sont priés de nous faire connaître leur nouvelle adresse en remplissant ce coupon et en le faisant parvenir à LE DEVOIR, 211, du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1, Québec.

Nom

Ancienne adresse

Nom

Nouvelle adresse

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 16



CENTRE HOSPITALIER DU SACRÉ-COEUR

DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE (Service aux handicapés) recherche

CHEF DE PROGRAMME

Fonctions:
— Analyse des besoins de la population.
— Planification, élaboration & évaluation des programmes.
— Réalisation des programmes d'information et de formation.

Exigences:
— Baccalauréat en Nursing.
— Formation en psychologie.
— Être membre de l'O.I.I.Q.
— Expérience de trois (3) ans en D.S.C.
— Expérience auprès des handicapés serait un atout.
— Bilingue.
— Sera appelé à se déplacer dans la région socio-sanitaire No 7.

Salaires:
— Selon les normes du M.A.S.
S.V.P. faire parvenir curriculum vitae à:

L'Agent de recrutement
Centre Hospitalier Sacré-Coeur
230, boul. Gamelin
Hull, (QUÉBEC)
J8Y 1W7



CONCOURS POSTE

ASSISTANT-GÉRANT

(Services à la population)

Description sommaire de la fonction:
— Sous l'autorité du gérant de la Ville, assume des responsabilités de gestion, de coordination, de contrôle et de développement auprès des services suivants: loisirs communautaires, bibliothèque, génie, aménagement, travaux publics et prévention des incendies.

Responsabilités:
— Seconde le gérant dans la mise en oeuvre des politiques et dans l'exécution des décisions du Conseil relatives aux services placés sous sa juridiction.

— Élabore et recommande les méthodes de travail et les politiques susceptibles d'améliorer l'efficacité des services dont il a la responsabilité.
— Favorise et entretient une concertation permanente entre les différents services dont il assume la responsabilité.

— Sièges au comité de gérance de la Ville.

Qualifications:
— Possède, de préférence, une formation universitaire de deuxième cycle dans une discipline appropriée et bénéficie d'une formation spécialisée en administration.
— Une solide expérience de gestionnaire dans un poste de cadre supérieur pourrait constituer une équivalence (minimum de 5 années).

Le poste offert devrait intéresser les candidats aptes à relever des défis intéressants.
Ce poste est permanent et offre des avantages sociaux très intéressants.

Les conditions salariales sont avantageuses et demeurent négociables.

Toute personne intéressée et qualifiée devra faire parvenir son "curriculum vitae" avant le 18 mars 1980 au:

bureau du Gérant au
8400 Boul. Lacordaire,
Saint-Léonard,
H1R 3B1

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée

USINE GRANDE-BAIE
PLANIFICATEUR

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée construit à Ville de la Baie, au Saguenay, l'aluminerie Grande-Baie. Pour la mise en marche et l'exploitation ultérieure de ces installations modernes, nous recherchons un planificateur.

FONCTIONS:

Le planificateur est responsable d'assister les contremaîtres d'entretien pour une réalisation plus efficace de tous les travaux d'entretien. Celui-ci aura à préparer les plans de travail, commander les pièces de rechange, participer à l'estimation du matériel et de la main-d'oeuvre requise pour l'exécution des travaux, etc.

EXIGENCES:

Le candidat devra posséder une expérience d'au moins trois (3) ans en milieu industriel surtout orientée vers les travaux d'entretien mécanique et électrique.

Le candidat devra également posséder un bon sens de l'organisation et démontrer des aptitudes pour le travail d'équipe. Il devra également avoir complété son secondaire V ou l'équivalent.

TRAITEMENT:

Le salaire sera en fonction de l'expérience et de la compétence. Régime complet d'avantages sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 29 février 1980 à l'adresse suivante:

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Service du Personnel
Usine Grande-Baie
743, boulevard Barrette
Chicoutimi (Québec)
G7J 4C4

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée

USINE GRANDE-BAIE
MECANICIENS DE MACHINES FIXES

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée construit à Ville de la Baie, au Saguenay, l'aluminerie Grande-Baie. Pour la mise en marche et l'exploitation ultérieure de ces installations modernes, nous recherchons des mécaniciens de machines fixes.

FONCTIONS:

Les titulaires de ces postes, intégrés au sein du groupe énergétique de l'usine seront chargés de la coordination des services eau-air-vapeur sur une base continue.

RESPONSABILITES:

Sous la responsabilité du contremaître, ils assureront l'opération continue de trois (3) chaudières à vapeur de 20 000 lb/heure, de cinq (5) compresseurs à vis avec sècheurs d'air de 3 000 P.M. et aussi de quatre (4) réchauffeurs d'huile caloporteuse. Le travail sera sur des quarts de rotation.

EXIGENCES:

Les candidats devront posséder des aptitudes de travail d'équipe et d'organisation, être détenteurs d'un certificat de chauffage-moteur à vapeur, classe 2, 3 et 4, et avoir complété le secondaire V ou l'équivalent.

TRAITEMENT:

Le salaire sera en fonction de l'expérience et de la compétence. Régime complet d'avantages sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 mars 1980, à l'adresse suivante:

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Service du Personnel
Usine Grande-Baie
743, boul. Barrette
Chicoutimi (Québec)
G7J 4C4

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée

Division du Transport

DESSINATEUR

NATURE DU POSTE OU FONCTIONS:

Sous la direction du chef de groupe, effectue: relevés, croquis, calculs et mise en plan nécessaires à la réalisation de projets de nature diverse, tels que:

-Aménagement ou modification de bâtiments et structures d'acier

-Installation ou modification d'équipements mécaniques

EXIGENCES:

D.E.C. en technique de conception mécanique, ou génie civil, ou l'équivalent.

EXPERIENCE:

Cinq ans environ comme dessinateur avec expérience pertinente avec la nature du poste décrit ci-dessus.

ENDROIT:

Ville de la Baie (Secteur Port-Alfred), Installations portuaires, Port-Alfred.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au

Service de l'embauche
de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Case postale 10
Port-Alfred
G7B 3R1
ou téléphoner à 418-544-3311, poste 253 avant le 1er mars 1980.

Directeur

Publicité et promotion
40 000\$ plus auto

Un nouveau départ en vue de conquérir une partie encore plus importante du marché: voilà le défi qui est lancé au professionnel de la publicité désireux de se joindre à une jeune équipe de marketing de toute première force.

Vous serez responsable d'un budget de plus de \$8 millions et dirigerez la préparation et le lancement des campagnes publicitaires et promotionnelles pour ce géant québécois de l'industrie des produits de consommation courante. Vous travaillerez étroitement avec la direction des ventes et de la recherche commerciale et assurerez la présence de la société aux quatre coins du Québec.

Votre réputation dans le monde des affaires repose sur d'importantes réalisations en publicité et en promotion qui témoignent d'une habileté à répondre aux besoins des marchés locaux et nationaux. Couramment bilingue, votre entregent de même que votre professionnalisme font de vous un gestionnaire efficace et soucieux de la qualité de l'image projetée par votre entreprise.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean-Claude Lauzon, sous le numéro de référence 1503.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

Montréal: 1806 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Excellentes perspectives d'avenir pour professionnels en ressources humaines...

De récents développements à la Banque de Montréal ont permis la création de plusieurs postes intéressants au sein du service de gestion du personnel.

Rémunération et avantages sociaux Opérations bancaires internationales

Le siège des Opérations bancaires internationales recherche un spécialiste possédant des compétences éprouvées dans la mise sur pied et l'administration de programmes de rémunération et d'avantages sociaux tels qu'ils s'appliquent à des postes à l'étranger ainsi qu'en consultation sur l'interprétation à donner aux divers programmes. Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire et de 3 à 5 ans d'expérience pertinente, de préférence au niveau international, acquise dans une institution financière, une agence gouvernementale ou une multi-nationale. Le poste intéressera les personnes dont les appointements se situent aux environs de \$20.000. La connaissance de la langue anglaise est requise.

Etudes comparatives de la rémunération

Vous devrez surveiller les pratiques employées en rémunération ainsi que sensibiliser les cadres supérieurs aux conditions changeantes du marché du travail. Ceci implique qu'il vous faudra diriger l'établissement de programmes de rémunération, à partir de leur conception jusqu'au stage final d'implantation. Un esprit analytique, une facilité de communication, une familiarité avec des projets de ce genre, une bonne connaissance des pratiques employées en compensation et de la méthodologie des enquêtes effectuées sur les salaires, ainsi qu'un baccalauréat sont requis. La connaissance de la langue anglaise est requise.

Gestion prévisionnelle

Nous recherchons une personne dynamique possédant beaucoup d'entregent pour mettre sur pied des projets et des activités se rattachant à la gestion interne des ressources humaines ainsi qu'en planification de carrière. Les titulaires posséderont une formation universitaire et une expérience antérieure en gestion prévisionnelle, recrutement ou autre champ d'activité pertinent. Ils seront bilingues, capables de communiquer efficacement à tous les niveaux, autant oralement que par écrit et posséderont les talents analytiques nécessaires à un tel cadre de travail.

Information en personnel

Il s'agira de s'impliquer activement dans ce projet pour mettre sur pied des rapports d'information de gestion visant à surveiller et à contrôler les programmes de rémunération et d'avantages sociaux établis par la Banque. Vous possédez un diplôme universitaire, un esprit de synthèse, la capacité d'interpréter des données et de rédiger des rapports concis ainsi qu'un dossier de compétence éprouvée dans un domaine pertinent. La connaissance de la langue anglaise est requise.

Chef de la rémunération et avantages sociaux

Le titulaire administre les programmes de rémunération et d'avantages sociaux du Siège social. S'assure que les directives soient respectées et conseille l'équipe de gestion sur les pratiques courantes, tout en recommandant les changements qui s'imposent. Le titulaire possède de 3 à 5 ans d'expérience en rémunération et avantages sociaux, des aptitudes à la gestion et à la communication et de bonnes compétences inter-personnelles et analytiques. La connaissance de la langue anglaise est requise.

Ces postes établis à Montréal offrent d'excellentes occasions de croissance professionnelle ainsi qu'un programme de rémunération et d'avantages sociaux des plus complet.

Veillez poster, à titre confidentiel, votre curriculum vitae en indiquant le poste désiré, à M. J. Terence Pye, Directeur de l'Emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de 0.68 la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte \$3.00 et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à 48 heures avant publication. Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Agent de la fiscalité

À cause de l'expansion du service de la fiscalité, nous recherchons les services d'un spécialiste en impôts canadiens.

Le titulaire sera d'abord responsable de la préparation des déclarations d'impôts sur le revenu et de taxes sur le capital pour la banque et ses filiales canadiennes. Des responsabilités additionnelles lui incomberont telles que communiquer avec les autorités fiscales, participer à la planification et faire des recherches fiscales.

La personne choisie détiendra un baccalauréat en commerce ou l'équivalent et au moins deux ans d'expérience en fiscalité au service de comptables agréés, d'une institution financière ou gouvernementale. Une connaissance de l'impôt sur le revenu des particuliers et taxe de vente serait considérée comme un atout majeur. Le bilinguisme serait souhaitable.

Ce poste intéressera les personnes ayant un esprit analytique, la capacité d'identifier les problèmes possibles et d'y apporter une solution pratique.

Nous offrons une rémunération intéressante et un éventail complet d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à Monsieur J. Terence Pye, Directeur de l'Emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal



Conseil des ports nationaux

National Harbours Board

Port de Prince Rupert, Colombie-Britannique

FONCTIONS: Le directeur général est responsable de l'aménagement et l'exploitation des installations du CPN à l'intérieur du port de Prince Rupert. Il dirige le personnel engagé dans les activités financières, la planification et l'entretien nécessaire du bon fonctionnement du port, à l'administration et au contrôle des actifs du Conseil au port de Prince Rupert.

EXIGENCES: Le candidat possède un diplôme universitaire en commerce, en administration d'affaires, en génie ou tout autre domaine connexe. Une expérience exceptionnelle dans le milieu opérationnel ou dans l'administration des affaires peut suppléer au diplôme universitaire.

EXPERIENCE: Une compétence et une expérience dans le domaine portuaire et/ou des transports sont préférables. La capacité de communiquer effectivement est indispensable.

SALAIRE: Traitement initial à l'intérieur de la catégorie \$28.700 à \$33.000 compte tenu de la compétence, avec des revues périodiques de traitement selon le rendement.

DEMANDE D'EMPLOI: Adresser toute demande avant le 13 mars, 1980 à:

Monsieur W.J. Scott Président
Administration portuaire de Prince Rupert
Case postale 730
Prince Rupert, C.B.
V8J 3S1

Directeur Général

SPORTS

Jim Craig signe avec les Flames

Deux joueurs de l'équipe olympique des USA joueront contre le Canadien ce soir

BLOOMINGTON, Minn. (AP) — Steve Christoff, l'un des artisans de la victoire américaine au tournoi olympique de Lake Placid, a signé un contrat de trois ans avec les North Stars du Minnesota et participera à son premier match ce soir au Forum face au Canadien de Montréal.

ancien joueur olympique américain ce soir au Forum. Steve Janaszak, l'adjoint du gardien Jim Craig, a également signé un contrat avec les North Stars. Janaszak sera l'adjoint de Gilles Meloche en l'absence de Gary Edwards, blessé. Enfin le directeur-général de l'équipe, Lou Nanne, espère conclure une entente avec Phil Verchota, un autre membre de l'équipe américaine.

professionnels sur le plus connu des membres de l'équipe américaine, a dit John Marshall, porte-parole des Flames. Nous avons été très chanceux de pouvoir en arriver à une entente avec lui.

Ferrari éprouve des difficultés

JOHANNESBURG, Afrique du Sud (Reuter-AP) — L'écurie Ferrari continue d'éprouver des ennuis en formule un. Après des résultats décevants aux grands prix d'Argentine et du Brésil, voilà que la prestigieuse écurie montre des signes inquiétants à quelques jours du GP d'Afrique du Sud, qui sera disputé samedi.

47e victoire de Stenmark à sa 100e course en Coupe du Monde

WATERVILLE VALLEY (AFP) — Le Suédois Ingemar Stenmark n'a pas manqué la centième course qu'il disputait au titre de la Coupe du monde de ski alpin, hier après-midi, sur les pentes de Waterville Valley, dans le New Hampshire.

Derrière lui, ce fut l'hécatombe. Un seul des poursuivants immédiats de Stenmark, l'Allemand de l'Ouest Christian Neureuther, gé après la première manche fut en mesure de soutenir à peu près le rythme imposé par le talentueux Suédois sur le second tracé.

Match nul entre les Sabres et les Flyers

Les Nordiques généreux envers les Islanders

QUÉBEC (PC) — Si les Nordiques ont perdu 5-3 contre les Islanders de New York hier soir au Colisée, ils n'ont qu'eux-mêmes à blâmer.

gent et les Islanders ont pleinement tiré profit des erreurs des Québécois.

Ziegler. Il a déjoué Edwards d'un tir bas, aidé de Bob Kelly. Gilbert Perreault avait procuré aux Sabres une avance du but en première période après avoir saisi le retour d'un tir de Richard Dunn.

HOCKEY

Table of hockey league standings including Ligue Nationale, Ligue Majeure du Québec, and Les meneurs.

SOMMAIRES

Summary table of hockey games with columns for teams, scores, and key players.

COLONIALE

La femme et la course à pied

Le YWCA de Montréal tiendra le 8 mars prochain un atelier conférence ayant pour thème «La femme et la course à pied» et dont les sujets seront les méthodes d'entraînement, les compétitions, la prévention et les premiers soins à apporter en cas d'accident, et la physiologie de la femme.

Au Parc olympique

En raison de la tenue de deux salons au stade, toutes les activités régulières sont suspendues en mars. Le salon des véhicules récréatifs, du 7 au 16 mars, présente les plus récentes découvertes techniques et les dernières améliorations au point de vue confort apportées aux roulettes, voiliers, véhicules tout-terrain ou fourgonnettes de loisirs.

Natation pour tous

Carmen Paradis, responsable de la piscine du centre Immaculée-Conception, invite adultes et enfants, débutants et avancés, à s'inscrire à l'un des nombreux cours de natation offerts par le centre de la rue Papineau.

Kino-Québec

Des programmes de conditionnement physique ainsi que plusieurs activités comme le badminton et la natation sont offerts au Centre d'éducation physique et de sports du cégep du Vieux-Montréal.

Le salon nautique

La Fédération de voile du Québec a de nouveau un kiosque au Salon nautique qui est présenté à la Place Bonaventure jusqu'au 2 mars.

Ski nordique

La 9e édition de la Coupe du Québec, une épreuve de 15 km, sera disputée le 9 mars. Le départ sera donné à 13 h 30 à Saint-Lazare.

Campeur d'hiver

La Fédération québécoise de camping et de caravaning offre à nouveau des stages de camping d'hiver au centre de plein-air La Cabouse à Saint-Donat.

Le salon nautique

La Fédération de voile du Québec a de nouveau un kiosque au Salon nautique qui est présenté à la Place Bonaventure jusqu'au 2 mars.

Ski nordique

La 9e édition de la Coupe du Québec, une épreuve de 15 km, sera disputée le 9 mars. Le départ sera donné à 13 h 30 à Saint-Lazare.

Campeur d'hiver

La Fédération québécoise de camping et de caravaning offre à nouveau des stages de camping d'hiver au centre de plein-air La Cabouse à Saint-Donat.

Le salon nautique

La Fédération de voile du Québec a de nouveau un kiosque au Salon nautique qui est présenté à la Place Bonaventure jusqu'au 2 mars.

Ski nordique

La 9e édition de la Coupe du Québec, une épreuve de 15 km, sera disputée le 9 mars. Le départ sera donné à 13 h 30 à Saint-Lazare.

Campeur d'hiver

La Fédération québécoise de camping et de caravaning offre à nouveau des stages de camping d'hiver au centre de plein-air La Cabouse à Saint-Donat.

Le salon nautique

La Fédération de voile du Québec a de nouveau un kiosque au Salon nautique qui est présenté à la Place Bonaventure jusqu'au 2 mars.

Ski nordique

La 9e édition de la Coupe du Québec, une épreuve de 15 km, sera disputée le 9 mars. Le départ sera donné à 13 h 30 à Saint-Lazare.

Campeur d'hiver

La Fédération québécoise de camping et de caravaning offre à nouveau des stages de camping d'hiver au centre de plein-air La Cabouse à Saint-Donat.

Le salon nautique

La Fédération de voile du Québec a de nouveau un kiosque au Salon nautique qui est présenté à la Place Bonaventure jusqu'au 2 mars.

Ski nordique

La 9e édition de la Coupe du Québec, une épreuve de 15 km, sera disputée le 9 mars. Le départ sera donné à 13 h 30 à Saint-Lazare.

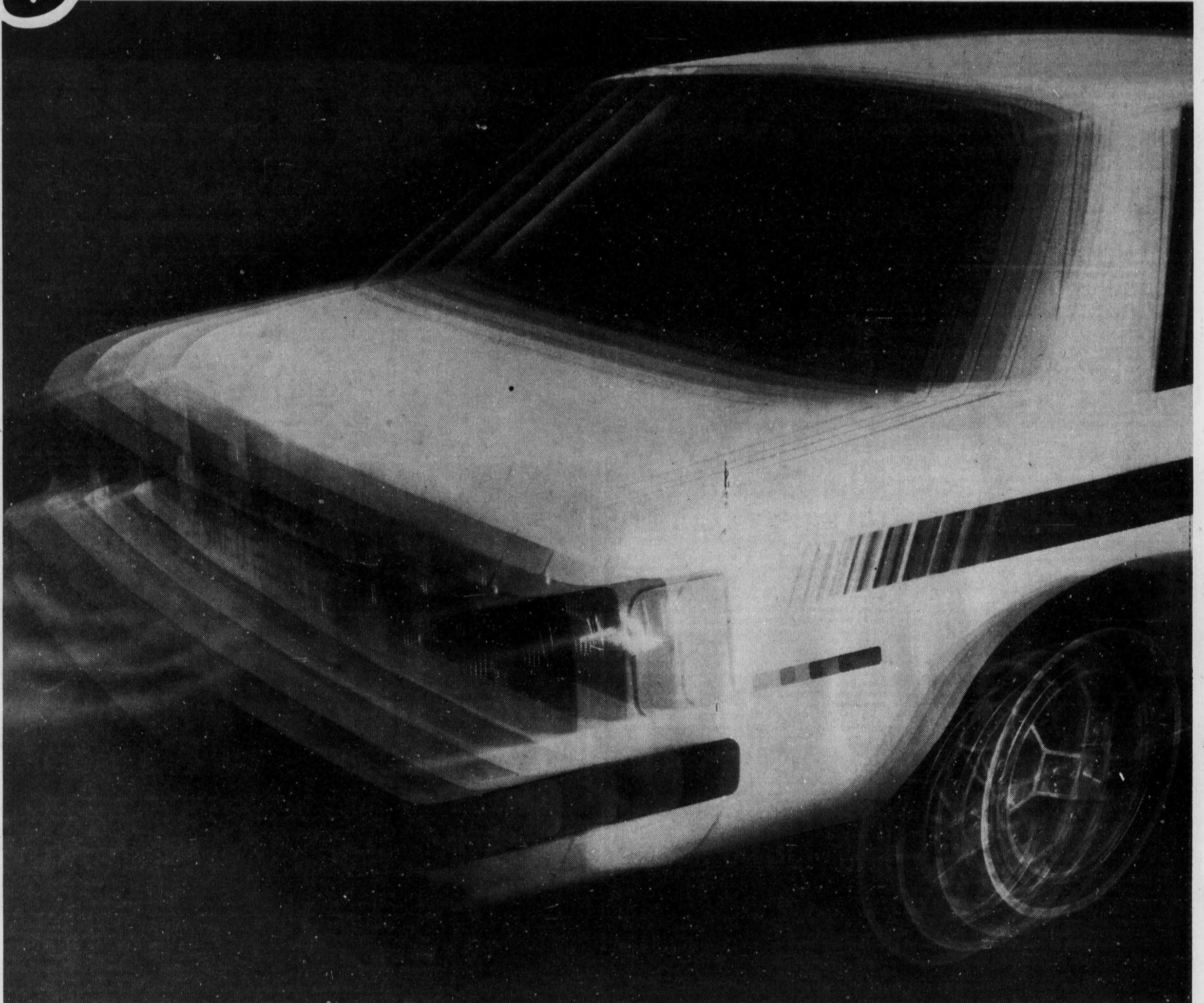
Campeur d'hiver

La Fédération québécoise de camping et de caravaning offre à nouveau des stages de camping d'hiver au centre de plein-air La Cabouse à Saint-Donat.

Advertisement for Salon Nautique 80, featuring a woman in sunglasses and text about the event on March 2nd.



J'AI COMPRIS!



0 - 100 km/h en 15 sec. = \$\$\$\$

Les départs rapides, la conduite sportive et toutes les belles performances ont toujours été les principaux arguments de vente des fabricants de voitures.

Mais les temps changent: le problème du pétrole a modifié notre attitude envers ce précieux liquide.

On a compris que c'est gaspiller l'essence que de prendre les rues

de la ville pour une piste de course, freiner ou démarrer brusquement, laisser tourner le moteur pour rien ou le pousser au maximum.

Pur gaspillage!

Des tests ont prouvé qu'en conduisant mieux et moins vite, on peut réduire jusqu'à 30%** sa consommation d'essence (à condition que la voiture soit en bon état).

Mais de nombreux automobilistes ont déjà compris que la meilleure façon d'économiser, c'est de choisir une plus petite voiture.

C'est pourquoi les fabricants s'efforcent maintenant de créer des voitures qui consomment moins. Et c'est ça, la vraie performance, de nos jours.

*60 m/h**Résultat de tests effectués par Énergie, Mines et Ressources Canada, en collaboration avec le Club Automobile du Québec.

Canada

Je ne gaspille plus le pétrole!



Poster ce bon à:
Énergie, Mines
et Ressources Canada
580, rue Booth, 6^e étage
Ottawa, Ontario K1A 0E4

énerSage


Veillez me faire parvenir _____ exemplaire(s)
du Guide du nouvel automobiliste.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____

 Énergie, Mines et Ressources Canada Energy, Mines and Resources Canada

Un changement de programme qui manque de courtoisie

par Gilles Potvin

L'avant-programme de la saison 1979-80 de l'Orchestre de chambre McGill annonçait que le cinquième concert, lundi dernier au théâtre Maisonneuve, verrait la création d'une oeuvre canadienne commandée pour groupe de jazz et cordes. Le nom du compositeur choisi pour cette commande n'était pas nommé mais l'on avait entendu à travers les branches qu'il s'agissait du célèbre Montréalais Oscar Peterson. Voici que le concert arrive et l'événement quand même attendu ne survient pas, et sans que l'on informe le public de ce qui a bien pu arriver. On ne dit pas non plus si l'oeuvre commandée sera présentée plus tard dans la saison. Il y a là, semble-t-il, un certain manque de courtoisie à l'égard d'un public qui se montre pourtant très attaché aux réalisations de cet orchestre.

Alexander Brott a néanmoins dirigé une oeuvre d'un autre compositeur canadien, Healey Willan. Britannique d'origine mais qui vint à Toronto au début du siècle. L'année 80 marque le centenaire de la naissance de ce musicien réputé. Son *Poem* pour orchestre à cordes fut d'abord écrit pour quatorze à cordes et terminé en 1930. C'est une page dans la tradition anglaise d'Elgar et de Vaughan Williams, souvent sentimentale et même larmoyante, mais d'une facture solide et fort bien écrite pour les cordes.

Paul Badura-Skoda, le réputé pianiste viennois, bien connu du public montréalais, était de retour afin d'interpréter le *Concerto en ré majeur* de Haydn et le *Concerto no 12*, en la majeur, K.

414, de Mozart. Il avait à sa disposition un superbe Bösendorfer dont on peut penser qu'à titre de Viennois, il a été entièrement satisfait. Son jeu est franc et net, axé surtout sur le mezzo-forte comme il se devait dans le répertoire d'une oeuvre canadienne commandée pour groupe de jazz et cordes. Le nom du compositeur choisi pour cette commande n'était pas nommé mais l'on avait entendu à travers les branches qu'il s'agissait du célèbre Montréalais Oscar Peterson. Voici que le concert arrive et l'événement quand même attendu ne survient pas, et sans que l'on informe le public de ce qui a bien pu arriver. On ne dit pas non plus si l'oeuvre commandée sera présentée plus tard dans la saison. Il y a là, semble-t-il, un certain manque de courtoisie à l'égard d'un public qui se montre pourtant très attaché aux réalisations de cet orchestre.

Brott a également fait entendre la *Symphonie no 44*, en mi mineur, dite «Symphonie funèbre» de Haydn et la *Symphonie no 15*, en sol majeur, K. 124, de Mozart. Avec l'addition de deux hautbois et de deux cors, l'ensemble des cordes a donné de ces deux oeuvres des exécutions propres et équilibrées, bénéficiant de la direction alerte et soignée du chef.

Trois pianistes d'une réelle distinction se produisent à Montréal cette semaine. Lundi, c'était Paul Badura-Skoda à l'Orchestre de chambre McGill. Mardi et hier, Radu Lupu était de retour à la salle Wilfrid-Pelletier comme invité au huitième des Grands concerts de l'Orchestre symphonique de Montréal. Samedi, à la salle Pollack, Anton Kuerti jouera quatre sonates de Beethoven. Dans les prochaines semaines, l'OSM accueillera aussi, Maurizio Pollini, l'un des maîtres de la présente génération des pianistes, ainsi que Martha Argerich.

Radu Lupu, pianiste roumain qui habite maintenant Londres, n'est pas un nouveau venu à l'OSM. La qualité de ses prestations antérieures avait laissé le meilleur des souvenirs et sa participation à la présentation des cinq concertos de Beethoven par l'OSM cette saison était attendue. Son exécution du *Concerto no 3*, en do mineur, cette oeuvre «intermédiaire» entre les deux premiers où l'influence de Mozart se fait sentir et les deux derniers qui sont des oeuvres de la maturité du compositeur, a effectivement comblé toutes attentes ou peu s'en faut.

Pianiste dont l'aisance technique est déconcertante, Radu Lupu a su donner de ce concerto l'interprétation la plus juste et la plus équilibrée que l'on puisse imaginer. L'on sentait à tous moments dans son jeu une préoccupation primordiale envers les valeurs expressives de la musique. Ce souci l'a porté à favoriser les passages d'une extrême douceur qu'il a fait entendre comme dans un murmure. Lorsque la musique devenait plus volontaire et même héroïque, son jeu a su cependant manifester toute la puissance et l'affirmation requises. Ce fut au total une exécution que l'on pourrait qualifier d'idéale sans beaucoup risquer de se tromper. Au pupitre, Charles Dutoit s'est également montré à la hauteur de l'occasion et il a obtenu des musiciens de l'OSM une collaboration qui se situait sur le même plan.

En début de programme, Charles Dutoit a fait entendre *Ombres*, une page brève du compositeur montréalais Bruce Mather. En peu de temps, le compositeur arrive à offrir une variété d'images changeantes, comme un kaléidoscope, grâce à une instrumentation raffinée, aux lueurs et inflexions toujours changeantes.

Outre l'exécution du concerto, ce concert ne laissera pas de souvenir bien vivace. L'oeuvre purement symphonique la plus importante était aussi la riche production d'une époque bien déterminée, une période vaste qu'englobe, vous diront les historiens de l'art, autant en architecture qu'en sculpture ou en peinture, à partir des oeuvres tardives de Michel-Ange, une grande partie de la production du Cinquecento en Italie et au nord, en réaction contre le classicisme de la Renaissance et ce, jusqu'à l'ayènement du baroque.

C'est ce tournant dans l'éternelle roue des styles artistiques, entre le baroque et le maniérisme, que nous présente en partie, au Musée des beaux-arts, l'exposition *Des Vices, du maniérisme et du baroque*. A vrai dire, il s'agit plutôt de montrer quelques spécimens de la collection du musée d'une façon attrayante, une trentaine d'oeuvres sur papier du 16^e siècle.

Mais, que viennent faire, me direz-vous, les vices là-dedans? Veux-t-on montrer ici, la préciosité du maniérisme relégué au banc des accusés? S'agit-il de montrer les défauts, à la fois du maniérisme et du baroque? Pas du tout. Les Vices sont ici des points de repère, des vices qui n'ont rien d'abstrait puisqu'il s'agit de deux styles artistiques dus à deux artistes flamands qui illustrèrent tour à tour les sept péchés capitaux.

La suite de dessins d'*Hendrick Goltzius* (1558-1616) sont parmi les

Les Expositions

Entre le maniérisme et le baroque

par René Viau

oeuvres les plus importantes à être conservées par le Cabinet des estampes et des dessins du Musée. Cette suite, renouant avec le classicisme et l'influence de Raphaël dénote l'abandon du caractère maniériste et le retour à un ton plus naturel. On est de nouveau en présence d'une conception sculpturale de la forme et de l'espace où ici les rehauts de blanc créent une animation. L'exposition comprend aussi une gravure inachevée de Goltzius, *L'adoration des bergers*, qui témoigne de la virtuosité de cet artiste comme graveur et de la maîtrise technique accomplie qu'il avait du burin. On y notera une différence intéressante entre l'exécution du visage de la Vierge idéalisée et celle des têtes de Saint-Joseph et des bergers, frustés et animés. Cela annonce, de même que les éclairages contrastés entre l'ombre et la lumière, le réalisme et la recherche des effets de lumière qui seront les préoccupations majeures de l'art des Pays-Bas au 17^e siècle.

La deuxième suite est composée de sept gravures au burin de Jacob Mathan (1571-1631) inspirées des dessins de Goltzius, son maître et beau-père. On notera ici, dans cette série plus proche de l'esprit du maniérisme, l'étirement des formes, la petitesse des têtes, l'affectation des gestes et la raideur des drapés, de même que le décalage entre les plans. On y verra ici de même que dans les autres gravures et dessins qui accompagnent l'exposition que le maniérisme, en dehors de l'Italie plonge ses racines dans la culture gothique tardive.

Ainsi, si le concept même du maniérisme et de son enchaînement au baroque n'est pas, tranché au couteau, que dire de la transition entre la renaissance et ce maniérisme si difficile à saisir hors de l'Italie, ou le classicisme ne pénètre parfois qu'avec le baroque? Du reste, le maniériste n'a pas que des défauts!

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas le but de cette exposition de démêler de telles imbroglios historiques. *Des vices, du maniérisme et du baroque* malgré son titre vise plus modestement et plus efficacement à situer autour de quelques oeuvres de la même période la très belle suite de Goltzius qui servit de modèles aux sept gravures de Jacob Mathan, récemment

acquises par le Musée. Définir, même schématiquement, avec quelques gravures de petits maîtres un siècle aussi multiple et complexe serait illusoire.

On a donc profité de l'exposition pour montrer d'autres pièces, certaines fort intéressantes, de la collection du Musée: des artistes tels Audran, Barocci, Cambiaso, Callot qui fixent le déploiement de la pompe de cour, Ghisi, Giardano, Salviati, Speckaert et Swaneburgh (une suite scénographique, notamment de dix planches allégoriques, *Le Trône de Justice*, d'après des dessins de Joachim Wytewaël, peintre très important de l'école d'Utrecht). Jusqu'au 30 mars.

LABOÏTE À ÉCHOS

Le Festival de films de jazz, commencé mercredi le 20 février se poursuivra le 5 et 12 mars à 20 h au Centre d'essai de l'Université de Montréal, 2332 boul. Édouard-Montpetit. Ces mercredis du jazz seront consacrés successivement aux «swinging bands», au jazz de Harlem et aux artistes contemporains, après avoir fait un survol historique de la musique de jazz au cours de la première soirée de projections. Les étudiants de l'Atelier de jazz de l'Université de Montréal prolongeront la soirée avec des «jams» après chacune des projections, sous la direction de Al-Hajj Sayyid Abdul Al-Khabyr. Renseignements 343-6524 ou 6529.

À *L'Objectif* de Radio-Québec du 2 mars, à 19 h 30 on présentera un dossier sur le Parti libéral du Québec. Animée par Gilles Gougeon et Marie-Hélène Poirier, cette émission sera diffusée en direct quelques heures après la clôture du congrès d'orientation du Parti libéral du Québec. On y analysera l'évolution du PLQ depuis l'arrivée de Claude Ryan et on se demandera s'il a réussi à mettre tous ses hommes en place. Claude Ryan et Robert Bourassa accorderont une entrevue exclusive à Gilles Gougeon.

Une Fédération internationale du cinéma super 8

A la suite de la tenue récente à Montréal du Festival international de cinéma super 8, des représentants de la France, Belgique, Angleterre, Italie, Venezuela et du Québec ont fondé la *Fédération internationale du cinéma super 8* dont le siège social sera à Montréal, plus précisément au cégep Ahuntsic. La Fédération a décidé d'établir trois secrétariats nationaux à Bruxelles pour l'Europe, Caracas pour l'Amérique latine et Montréal pour l'Amérique du Nord. Des élections ont placé M. Julio Neri du Venezuela président de la Fédération, Robert Malengreau de Belgique, vice-

LOUISE PORTAL dans **CORDELIA**
un film de **JEAN BEAUDIN**
une production de l'Office National du Film du Canada

le DAUPHIN 1 Sem.: 7.20 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.00 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.30
BEAUDIN PRES. D'IBERVILLE 721-6060

UNE COMÉDIE MORDANTE LE MONDE DE LA FINANCE!
MICHEL SERRAULT
L'ASSOCIÉ
un film de **RENÉ GAINVILLE**
PARISIEN: 12.10, 2.00, 3.55, 5.50, 7.45, 9.40.
LAVAL: 7.00, 9.00.

Le PARISIEN 3 LAVAL 3
486 STE CATHERINE 0 866 3856 CENTRE LAVAL 688 7776

On rit comme dans les meilleures comédies... **FRANCE SOIR**
UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI
ANNIE GIRARDOT PATRICK DEWAERE
ALBERTO SORDI **MIOU MIOU**
LE GRAND EMBOUTEILLAGE
1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE 0 866 3856

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
présente
LE CÉLÈBRE GUITARISTE
andres segovia
Dans un programme d'oeuvres de CHILESOTTI, HANDEL, SCARLATTI, HAYDN, TANSMAN, TORROBA, TURINA, TARREGA et ALBENIZ.
LUNDI, 3 MARS 20H30
Billets: \$15, \$12, \$9 et \$7. En vente à la Place des Arts et à Montréal Trust P.V.M.
CHARGE 935-0678 MASTERCHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

colloque nbj 1980
«la nouvelle écriture»
Le vendredi 29 février de 9h00 à 18h00
Ouvert au public / entrée libre
Communications et participation de
André Beaudet, Victor-Lévy Beaulieu, Claude Beausoleil, Normand de Bellefeuille, Nicole Brossard, François Charron, Collectif érudite
Animateur: Michel Beaulieu
Hugues Corriveau, Roger DesRoches, Philippe Haec, Francine Sallant, France Théoret, Marie-Claire Vaillancourt, Yolande Villemaire
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Pavillon Hubert Aquin - Pièce AM 050 (niveau métré)
Colloque organisé par La Nouvelle barre du jour en collaboration avec le Module Études littéraires de l'UQAM
400 est. Ste-Catherine (coin St-Denis)

AIDES BÉNÉVOLES DEMANDÉS
Le Théâtre International de Montréal, situé à La Poudrière de l'Île Ste-Hélène est à la recherche de deux aides bénévoles (bilingues) pour le mois de mars.
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
Gisèle Perrault à 526-0821

les ballets jazz de Montréal
28-29 février
1^{er}-2 mars
20h30
Billets: \$12, \$10, \$7, \$5, \$4.
Membres de l'Âge d'Or et étudiants/réduction de 50% sur les billets de \$12 et \$10.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (2^e étage) - HX 129
Général: du lundi au samedi, inclusivement de midi à 21 heures
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

2e SEMAINE
CINÉMA LIBRE PRÉSENTE
vie d'Ange
EXTRAITS DE CRITIQUES
«Pour ceux qui cherchent un cinéma différent, un cinéma autre, fait autrement, un cinéma qui n'endort pas mais qui secoue le coeur, l'intelligence, l'être tout entier...»
Richard Gay, *Le Devoir*
«Un cinéma qui vient des tripes. Une espèce en voie de disparition.»
Luc Perreault, *La Presse*
Sur Semaine 19 et 21 heures.
SAM. DIM. 13h - 15h - 17h - 19h - 21h.
Ouimetoscope
1204, est rue Ste-Catherine
525-8600

VITTORIO GASSMAN
ANDRÉE LACHAPPELLE
un film de **DINO RISI**
SÉLECTION CANNES 1979
ET GAGNANT LE PRIX DU MEILLEUR RÔLE DE COMPOSITION MASCULIN
STEFANO MADIA
DÈS DEMAIN
CHER PAPA
avec **AUORE CLÉMENT - JULIEN GUIOMAR - MARIO VERDON - JOANNE CÔTÉ**
une production canado-italo-française. Proscop Films (Montréal), Dean Film (Rome) A.M.F.L. (Paris) en association avec la S.O.I.C.C. et I.O.R.T.O. distribué par UNIPRO FILMS INC.
DERNIÈRE JOURNÉE LIGABUE
7:15-9:30
15 MILTON 842-6053 (Angle rue Sherbrooke & rue St-Laurent)

LES JOIES, LES TRISTESSES, LES ESPIRS ET LES DÉCEPTIONS Y SONT DÉPEINTS AVEC FORCE...
DÈS DEMAIN
les orphelins
DU PLOMB DANS L'AILE...
avec **IOUSAS BOUDRAITIS** un film de **NIKOLAI GOUBENKO**
DERNIÈRE JOURNÉE KEIKO 7:00-9:30
Élysée 2

"On rit beaucoup" - FRANCE SOIR
"Un film génial" - FRANÇOISE SAGAN
un film de **LUIGI COMENCINI**
avec **UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI ANNIE GIRARDOT PATRICK DEWAERE ALBERTO SORDI**
LE GRAND EMBOUTEILLAGE
DÈS DEMAIN
2^e FILM **Le témoin** NOIRET / SORDI
DERNIÈRE JOURNÉE ALIEN 9:30 FURIE 7:15
Cinéma 7^e art 722 0302 3180 rue BELANGER

"UN MIRACLE S'EST PRODUIT: UN GRAND FILM QUÉBÉCOIS EST NÉ!"
—Manon Péclet, DIMANCHE MATIN
Pour une femme, la liberté commence parfois aux limites de ses émotions... 14 ANS
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
les Bons Débarras
un film de **FRANCIS MANKIEWICZ** scénario et dialogues de **REJEAN DUCHARME**
images de **MICHEL BRAULT**
avec **MARIE TIFO** **CHARLOTTE LAURIER** **GERMAIN HOUDE**
ROGER LABEL - LOUISE MARLEAU - GILBERT SCOTTE
une production de CLAUDE GODBOU et MARCIA COUELLE pour les PRODUCTIONS PRISMA
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
Dès DEMAIN!

TELEVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Chroniques
9.30 Antimagie
9.45 Les Oufs
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Reading Math makers. Write on

18 C B M T

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast

19 C F C F

5.50 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada AM

20 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"A 2000", "Tam Tam"
10.15 Feuilleton:
"Une femme seule"

10 C F T M

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Déjà
8.00 Gronico et Cie
8.30 Les 10 vous informe

11 C F T M

11.15 Bonjour le monde
12.15 Les 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz

12 C F T M

13.00 "En cas de malheur" (Français 1958)
13.15 "Les naufrages du 747" (Américain 1977)

13 C F T M

14.30 Janette veut savoir:
"Tout sur la chirurgie esthétique"
15.30 Les services à la communauté

14 C F T M

16.30 La sorcière bien-aimée
17.00 Perdus dans l'espace
18.00 Les dix vous informe

15 C F T M

20.30 Jeudi 20h 30

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246)
"Le tog" 17 h 30, 19 h 35, 21 h 35

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313)
"Last married couple in America" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20

ATWATER III, "The Jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747)
"Scavenger hunt" 18 h 15, 20 h 15

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932)
"Love just a voice" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Dr and his women" 13 h 40, 16 h 30, 18 h 20, 21 h 10

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115)
"La mort sur béquilles" 13 h 00, 18 h 25, 20 h 00, "Un petit mélo dans la vie" 14 h 50, 16 h 30, 21 h 55

BIJOU, 5030 Papineau (526-9131)
"Les jeunes québécoises" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 05, "Sexe à la barre" 13 h 45, 17 h 10, 20 h 55

BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725)
"Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20

BONAVENTURE II, "The electric horse" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20

BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5096)
"Un petit mélo dans la vie" 18 h 10, 21 h 50, "L'amour sur béquilles" 18 h 55

BROSSARD II, "Rome violente" 19 h 10, 21 h 20, "La novice se dévotie" 21 h 15

BROSSARD III, "Rocky 2, la revanche" 19 h 10, 21 h 20

CHAMPLAIN I, 1815 est. Ste-Catherine (524-1685)
"Rocky 2, la revanche" 19 h 10, 21 h 20

CHAMPLAIN II, "Le mariage de Maria" 19 h 10, 21 h 20

CHATEAU I, 6955 St-Denis (271-1103)
"Emmanuelle prisonnière de Canibal" 12 h 40, 15 h 40, 18 h 40, 21 h 45, "Evelyn" 14 h 15, 17 h 20, 20 h 30

CHATEAU II, "Observations charnelles" 12 h 40, 15 h 40, 18 h 40, "La dernière maison sur la gauche" 14 h 35, 18 h 40, 21 h 25

CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141)
"Un risque à courir" 19 h 20, "Les Charlots en délire" 21 h 00

CINÉMA MASCOUCHE II, "Quand la panthère rose s'en mêle" 19 h 30, "Rocky 2, la revanche" 21 h 10

CINÉMA DE MONTREAL, 1584 est. Mont-Royal (521-7870)
"Catstrope" 12 h 30, 18 h 05, "Super express 109" 14 h 10, 19 h 45, "Le roman d'Élis" 18 h 00, 21 h 30

CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302)
"Turle" 19 h 15, "Alien, le huitième passage" 21 h 30

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Joseph (844-8734)
Prix de la critique, Projections, en présence du réalisateur du film ayant mérité le Prix de la Critique 20 h 00

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (496-7395)
"Crusading" 19 h 20, 21 h 30

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8550)
"Les jeunes québécoises" 18 h 40, 21 h 35, "Les travaux pratiques de l'amour" 20 h 20

COMPLEXE DES JARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141)
"Mesdames, messieurs, bonsoir" 12 h 40, 14 h 50, 16 h 35, 19 h 05, 21 h 10

COMPLEXE DES JARDINS II, "La dérobade" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05

COMPLEXE DES JARDINS III, "Les jeunes Québécoises" 12 h 05, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35, "Vos plaisirs mesdames" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05

COMPLEXE DES JARDINS IV, "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349)
"Passion" (de

Ernst Lubitsch, 1919) 19 h 00, "Les deux pieds dans la même botte" (de Pierre Rose, 1972) 21 h 00

CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528)
"Last married couple in America" 19 h 05, 21 h 10

CÔTE-DES-NEIGES II, "The 39th step" 19 h 05, 21 h 10

CRÉMAZÉE, 8610 St-Denis (388-4210)
"Manhattan" 19 h 20, 21 h 20

DAUPHIN I, 2896 Beaubien (721-0606)
"Dauphin" 19 h 20, 21 h 30

DAUPHIN II, "Clair de femme" 19 h 30, 21 h 30

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586)
"American gigolo" 19 h 10, 21 h 20

DORVAL II, "10 h 10, 16 h 20, 21 h 50, 20 h 40, "High school boys" 12 h 50, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30

DORVAL III, "Going in style" 19 h 00, 21 h 00

DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 6855 Clarendon (341-3190)
"The 10th" 19 h 30, 21 h 30

DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 10

ÉLYSÉE I, "Keiko" 19 h 00, 21 h 30

GREENFIELD I, 519 Taschereau Greenfield Park (871-4100)
"Les bronzés font du ski" 18 h 10, "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 45

GREENFIELD II, "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 18 h 45, "La partouze de minuit" 20 h 15

GREENFIELD III, "10 h 10, 19 h 00, 21 h 10, GUY, 1435 Guy (531-2912)
"Violation de Claudia" 12 h 00, 14 h 10, 16 h 20, 18 h 30, 20 h 40, "High school boys" 12 h 50, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30

JEAN-TALON, 4255 Jean-Talon (725-7000)
"L'amour sur béquilles" 19 h 30, "Un petit mélo dans la vie" 19 h 30, 21 h 30

KELLY, 1810 ouest, Sherbrooke (489-9707)
"489-9707" 19 h 05, "Bugs Bunny road runner movie" 19 h 00, 21 h 00

LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829)
"Scavenger hunt" 18 h 55, 21 h 00

LA CITÉ II, "Canard à l'orange" 19 h 10, 21 h 10

LA CITÉ III, "10 h 10, 19 h 00, 21 h 10, LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107)
"Le rabbin au Far West" 19 h 20, "Tendre combat" 21 h 30

LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7778)
"Liés par le sang" 18 h 20, 21 h 10

LAVAL II, "Les bronzés font du ski" 18 h 05, 20 h 40, "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 40, "Un petit mélo dans la vie" 19 h 40, 21 h 30

LAVAL III, "L'associé" 19 h 00, 21 h 00

LAVAL IV, "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 18 h 20, "Amants ardents" 20 h 10, 19 h 40, "La rage du sang" 20 h 15

LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207)
"Rocky 2, la revanche" 19 h 00, 21 h 15

LAVAL-ODEON II, "L'amour sur béquilles" 19 h 40, "Un petit mélo dans la vie" 19 h 40, L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (787-9397)
"En haut: Passion secrète de Sigurd Freud" (de John Huston) 18 h 00, En bas: "Jimmy Hendrix at Berkeley" 19 h 30, 20 h 30, Entrée libre

LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437)
"American Gigolo" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 20, 21 h 50, 22 h 05, "Héro à large" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 40

LOEWS II, "Slap shot" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05

LOEWS III, "Midnight madness" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00

LOEWS IV, "Star trek" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10

MERCIER, 4260 est. Ste-Catherine (255-5224)
"Rome violente" 19 h 30, "La novice se dévotie" 21 h 10

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579)
"Guyana cult of the damned" 19 h 00, 21 h 00

WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477)
"American gigolo" 12 h 40, 14 h 40, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00

YORK, 1467 Ste-Catherine (937-8978)
"Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 00

Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
Les Ballets Jazz de Montréal, 20 h 30

THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est. Notre-Dame (879-1306)
"Parce que c'est la nuit..." spectacle conçu réalisé et joué par Chantal Beaudry, Marika Botes, Louise Laprade, Nicole Leclair, 20 h 30

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, "Le jardin de la maison Blanche" (de Jean Barbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gaudin, André Gosselin, Francis Vinson. Mise en scène: Pierre St-Amant. 20 h 30

THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
"Pauvre Assassin" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshkevsky, Albert Millard. Mise en scène: Hélène Loiselle. Mar. à ven.: 20 h 30, Sap.: 17 h 00, 21 h 00

THÉÂTRE DU QUATRE, 404 St-Sauveur, 100 Avenue des Pins (645-7277)
"La Duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gauthier. Mise en scène: André Brassard. 20 h 30

THÉÂTRE DU RIDEAU VENT, 4664 St-Denis (844-1793)
"Butley" de Simon Gray avec Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Jacqueline Laroche, Yvan Thoun, Donald Pilon, Sophie Faucher, François Trotter. Mise en scène: Yvette Brind'Amour. Mar. à sam.: 20 h 00, Dim.: 19 h 00

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-7958)
"Passage de Madeline" de Madeline Geoffard avec Francine Beaudry, Joanne Conr, Marie-Denise Daudelin, Pascal Desgranges, Marie Dupont, Jo-

Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
Les Ballets Jazz de Montréal, 20 h 30

THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est. Notre-Dame (879-1306)
"Parce que c'est la nuit..." spectacle conçu réalisé et joué par Chantal Beaudry, Marika Botes, Louise Laprade, Nicole Leclair, 20 h 30

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, "Le jardin de la maison Blanche" (de Jean Barbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gaudin, André Gosselin, Francis Vinson. Mise en scène: Pierre St-Amant. 20 h 30

THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
"Pauvre Assassin" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshkevsky, Albert Millard. Mise en scène: Hélène Loiselle. Mar. à ven.: 20 h 30, Sap.: 17 h 00, 21 h 00

THÉÂTRE DU QUATRE, 404 St-Sauveur, 100 Avenue des Pins (645-7277)
"La Duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gauthier. Mise en scène: André Brassard. 20 h 30

THÉÂTRE DU RIDEAU VENT, 4664 St-Denis (844-1793)
"Butley" de Simon Gray avec Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Jacqueline Laroche, Yvan Thoun, Donald Pilon, Sophie Faucher, François Trotter. Mise en scène: Yvette Brind'Amour. Mar. à sam.: 20 h 00, Dim.: 19 h 00

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-7958)
"Passage de Madeline" de Madeline Geoffard avec Francine Beaudry, Joanne Conr, Marie-Denise Daudelin, Pascal Desgranges, Marie Dupont, Jo-

Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
Les Ballets Jazz de Montréal, 20 h 30

THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est. Notre-Dame (879-1306)
"Parce que c'est la nuit..." spectacle conçu réalisé et joué par Chantal Beaudry, Marika Botes, Louise Laprade, Nicole Leclair, 20 h 30

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, "Le jardin de la maison Blanche" (de Jean Barbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gaudin, André Gosselin, Francis Vinson. Mise en scène: Pierre St-Amant. 20 h 30

THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
"Pauvre Assassin" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshkevsky, Albert Millard. Mise en scène: Hélène Loiselle. Mar. à ven.: 20 h 30, Sap.: 17 h 00, 21 h 00

THÉÂTRE DU QUATRE, 404 St-Sauveur, 100 Avenue des Pins (645-7277)
"La Duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gauthier. Mise en scène: André Brassard. 20 h 30

THÉÂTRE DU RIDEAU VENT, 4664 St-Denis (844-1793)
"Butley" de Simon Gray avec Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Jacqueline Laroche, Yvan Thoun, Donald Pilon, Sophie Faucher, François Trotter. Mise en scène: Yvette Brind'Amour. Mar. à sam.: 20 h 00, Dim.: 19 h 00

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-7958)
"Passage de Madeline" de Madeline Geoffard avec Francine Beaudry, Joanne Conr, Marie-Denise Daudelin, Pascal Desgranges, Marie Dupont, Jo-

Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
Les Ballets Jazz de Montréal, 20 h 30

THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est. Notre-Dame (879-1306)
"Parce que c'est la nuit..." spectacle conçu réalisé et joué par Chantal Beaudry, Marika Botes, Louise Laprade, Nicole Leclair, 20 h 30

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, "Le jardin de la maison Blanche" (de Jean Barbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gaudin, André Gosselin, Francis Vinson. Mise en scène: Pierre St-Amant. 20 h 30

THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
"Pauvre Assassin" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshkevsky, Albert Millard. Mise en scène: Hélène Loiselle. Mar. à ven.: 20 h 30, Sap.: 17 h 00, 21 h 00

THÉÂTRE DU QUATRE, 404 St-Sauveur, 100 Avenue des Pins (645-7277)
"La Duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gauthier. Mise en scène: André Brassard. 20 h 30

THÉÂTRE DU RIDEAU VENT, 4664 St-Denis (844-1793)
"Butley" de Simon Gray avec Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Jacqueline Laroche, Yvan Thoun, Donald Pilon, Sophie Faucher, François Trotter. Mise en scène: Yvette Brind'Amour. Mar. à sam.: 20 h 00, Dim.: 19 h 00

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-7958)
"Passage de Madeline" de Madeline Geoffard avec Francine Beaudry, Joanne Conr, Marie-Denise Daudelin, Pascal Desgranges, Marie Dupont, Jo-

Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
Les Ballets Jazz de Montréal, 20 h 30

THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est. Notre-Dame (879-1306)
"Parce que c'est la nuit..." spectacle conçu réalisé et joué par Chantal Beaudry, Marika Botes, Louise Laprade, Nicole Leclair, 20 h 30

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, "Le jardin de la maison Blanche" (de Jean Barbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gaudin, André Gosselin, Francis Vinson. Mise en scène: Pierre St-Amant. 20 h 30

THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112)
"Pauvre Assassin" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshkevsky, Albert Millard. Mise en scène: Hélène Loiselle. Mar. à ven.: 20 h 30, Sap.: 17 h 00, 21 h 00

THÉÂTRE DU QUATRE, 404 St-Sauveur, 100 Avenue des Pins (645-7277)
"La Duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gauthier. Mise en scène: André Brassard. 20 h 30

THÉÂTRE DU RIDEAU VENT, 4664 St-Denis (844-1793)
"Butley" de Simon Gray avec Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Jacqueline Laroche, Yvan Thoun, Donald Pilon, Sophie Faucher, François Trotter. Mise en scène: Yvette Brind'Amour. Mar. à sam.: 20 h 00, Dim.: 19 h 00

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-7958)
"Passage de Madeline" de Madeline Geoffard avec Francine Beaudry, Joanne Conr, Marie-Denise Daudelin, Pascal Desgranges, Marie Dupont, Jo-

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacune
Minimum 2 parutions

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$6.80 le pouce
Il n'y a pas de frais pour les illustrations

REMBOURRAGE
CHAISE LOUIS XIII
LUTÉCE REMBOURREUR, spécialiste dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chardard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633. 1-3-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER
FLORIDE: Fort Lauderdale, centre-ville, directement du propriétaire, Landscaping-nursery, terrain 2 acres s'ouvrant sur 2 rues, 2 maisons, plantes, arbustes, arbres, machinerie, équipement Green-house, couverture. Clientèle assurée. Propriétaire Mr. Vincent 305-731-6570. 3-3-80

HEURES DE TOMBÉE:
10:30 heures, le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant
15:30 heures, le vendredi.
Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.
1-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est. Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

BUREAUX À LOUER
Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES
Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.
Appelez à frais virés
Marthe Richard
1-514-886-3879
J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI
Couple français, dix ans d'expérience prouvée de responsabilité à l'étranger
Lui: Ingénieur civil, spécialiste de direction et de gestion de grands projets complexes.
Elle: Docteur en sciences économiques, spécialiste de planification sociale, nutrition et santé.
Désirant travailler au Québec ou dans un projet québécois, étudierait toute proposition de travail conjoint ou séparé.
Adresse: G.R. Volpatti
c/o SHAIMA
B.P. 6892 JEDDAH
ARABIE SAOUDITE
28-2-80

DEMANDES D'EMPLOI
ABAISSMENT 13 1/4%, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
Classe 32, dépréciation 10%, 28 logements, rive-sud, chauffage électrique payé par locataires. 10% comptant, pas d'agent S.V.P. 656-6600. 1-3-80

AMEUBLEMENT COMPLET d'un appartement 3 1/2: lit, bureau, canapé, divan-lit, fauteuils, tables, chaises, lampes, rideaux, draperies (grandes fenêtres) \$600.00, prix à discuter. 738-9056. 29-2-80

BUREAUX À LOUER
6385 est, rue Sherbrooke près du Métro
420 p.c. \$225. mois
530 p.c. \$355. mois
556 p.c. \$370. mois
387-2593
29-2-80

222 centrales nucléaires dans le monde

STOCKHOLM (AFP) — La mise en service de 20 nouveaux réacteurs atomiques dans le monde en 1979 a porté à 222 le nombre de centrales en fonctionnement, indique un rapport publié hier à Stockholm par l'association «Énergie Nucléaire et Environnement».

La production totale de ces réacteurs a été de 650 térawattheures (1 twh = 1 milliard kwh), dont 280 twh pour les États-Unis où il y a 72 centrales en service. Dans les pays socialistes, il y a actuellement 43 réacteurs dont 32 en URSS. Les autres pays où l'électro-nucléaire est une source d'énergie sont le Japon (22 réacteurs), la Grande-Bretagne (18), la France (15), la RFA (11), le Canada (9), la Suède (6), l'Italie (4), la Suisse (4), la Belgique (3), l'Inde (3), l'Espagne (3), la Finlande (2), Taiwan (2), les Pays-Bas (2), la Corée du Sud (1), l'Argentine (1) et le Pakistan (1).

Par rapport à la population, l'utilisation de l'énergie atomique est la plus importante en Suède où les six réacteurs en service ont produit 21 twh pour 8,3 millions d'habitants en 1979. Le sort du programme nucléaire suédois qui prévoit la mise en service de six autres tranches sera décidé par voie de référendum le 23 mars prochain.

Laurin annonce des subventions à des médias non francophones

Comme première retombée des huit colloques du gouvernement du Québec avec les minorités ethniques ou plus précisément «les communautés culturelles», comme il le préférait le désigner, le ministre d'État au Développement culturel, le Dr Camille Laurin, a annoncé une brochure de 11 subventions à des médias non-francophones, totalisant \$84.000.

Ces subventions sont accordées dans le cadre du programme d'aide aux médias communautaires par le ministère des Communications. Interrogé sur les critères qui ont présidé au choix des bénéficiaires des subventions, M. Laurin a dit qu'on avait choisi d'aider «ceux qui en avaient le plus besoin». Il a ajouté que cette aide pourrait éventuellement être institutionnalisée. Il n'écarter pas la possibilité

d'une forme d'aide pour assurer que les grands quotidiens «nationaux» puissent être disponibles dans les régions périphériques au même prix que dans les grands centres.

M. Laurin a d'ailleurs noté que l'aide aux médias communautaires a fortement augmenté en trois ans puisqu'elle est passée de moins de \$1 million en 1976 à \$3 millions en 1979.

Les subventions ont été annoncées en présence de près d'une trentaine de représentants de communautés culturelles, réunis au bureau de M. Laurin, à l'Office de la langue française. M. Laurin a annoncé que le mémoire comportant les principales recommandations recueillies au cours des colloques ethniques sera présenté au conseil des ministres très bientôt. Dans le domaine de l'embauche, dans

la fonction publique et dans celui d'une meilleure information concernant les services sociaux, M. Laurin a dit qu'il a déjà saisi les ministères concernés de ces problèmes.

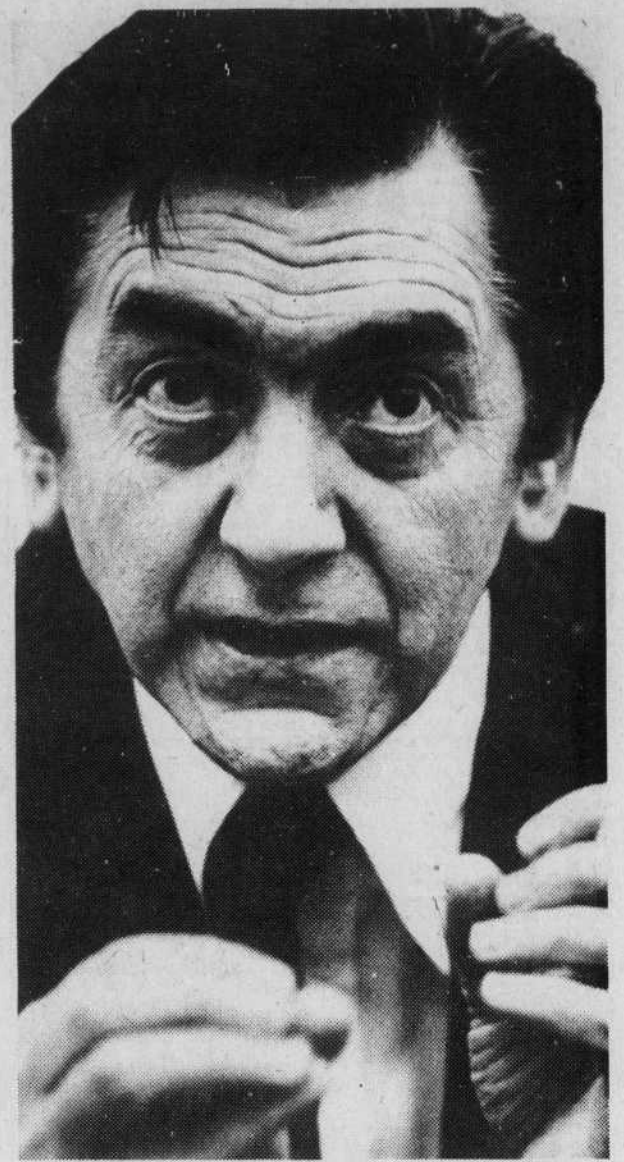
À Montréal, Communications-Québec s'est doté d'un personnel nouveau chargé de répondre aux besoins d'information pour les communautés anglophone, italienne, grecque, roumaine et portugaise. De plus, le budget de Radio-Québec pour l'année 1980-81 devrait permettre à cet organisme de poursuivre la réalisation d'émissions portant sur les diverses communautés qui composent le Québec d'aujourd'hui, que M. Laurin voit comme «une société formée de plusieurs communautés culturelles».

Certains représentants grecs et italiens ont demandé au ministre de ne pas «laisser tomber le mot ethnique» et suggéré que l'on parle plutôt de communauté culturelle ethnique ou encore de culture immigrée. M. Laurin a dit que l'expression «communautés culturelles» était à l'étude et qu'il était prêt à recevoir des suggestions.

Les subventions annoncées, qui totalisent \$84.000, sont réparties comme suit:

- \$15.000 au Anglophone Committee for Social Action pour la publication du journal gaspésien «SPEC»;
- \$10.000 à la publication anglophone «The Montreal Review»;
- \$7.500 à la Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec, Inc. pour la publication de la revue «La Voix multi-culturelle»;
- \$7.000 à l'Aigle juif Kanader Adler Ltée pour la publication du journal «Kanader Adler»;
- \$7.000 à la communauté juive sépharade du Québec pour la publication du journal «Voix Sefarad»;
- \$9.000 à la Fédération des associations roumaines du Canada pour la publication du journal «Le Courrier Roumain»;
- \$2.500 à l'Association des travailleurs grecs pour la publication du journal «Nouvelles ouvrières»;
- \$10.000 à l'Association culturelle helléno-québécoise pour le développement du bulletin de l'Association;
- \$7.000 au Black Committee Communication Media Inc. pour la réalisation, à Radio Centre-Ville et à National Cablevision des émissions «Black Speaks» et «Black Is»;
- \$5.000 à la publication «Aventino» de la communauté italienne;
- \$2.500 à l'Association culturelle italo-québécoise.

DON DE SANG, DON DE VIE



M. Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel

Le CTC verse \$632,000 aux grévistes de Bell Canada

OTTAWA (PC) — Tout en promettant son appui, le Congrès du travail du Canada a versé \$632.000 aux 7.400 grévistes de la société Bell.

Le président du CTC, M. Dennis McDermott, a annoncé que les 2,3 millions de membres de la plus importante centrale syndicale au pays seraient appelés à contribuer davantage à la cause des téléphonistes.

Dans une conférence de presse, M. McDermott a rappelé que la grève a été déclenchée, il y a cinq semaines, parce que la compagnie refuse d'accorder les augmen-

tations salariales recommandées par le conciliateur.

Pour M. McDermott, il ne fait pas de doute que Bell essaie d'écraser le Syndicat des travailleurs en communication, qui représente les standardistes et les préposés à la cantine du Québec et de l'Ontario.

Le président du CTC a souligné que Bell avait 70 filiales, un actif de \$9 milliards et des profits de plus de \$400 millions l'an dernier.

Son but, selon lui, est de faire comprendre à ses salariés qu'il ne sert à rien d'avoir un syndicat légitime, que le

syndicat de boutique valait beaucoup mieux.

Et si le mouvement syndical laisse Bell «pulvériser le STC, ce sera le feu vert à tous les employeurs réactionnaires en puissance du pays de faire de même».

Le président du STC, M. Fred Pomeroy, a par ailleurs dit que la grève coûtait mensuellement \$100.000 pour la nourriture et \$400.000 pour les loyers et les hypothèques.

Or, a ajouté M. Pomeroy, le fonds de grève ne s'élève plus qu'à \$100.000, à la suite de la grève des techniciens de Bell l'été dernier.

Les hygiénistes dentaires réclament une autonomie de pratique professionnelle

La Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec vient de présenter un mémoire concernant le règlement adopté par l'Ordre des dentistes quant à la délégation des actes bucco-dentaires aux auxiliaires dentaires. Le document a été adressé au président de l'Office des professions, M. André Desgagné.

Les hygiénistes dentaires réclament l'intervention de M. Desgagné de même que celle du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jacques-Yvan Morin, afin que le règlement les autorise à faire les actes qui relèvent de la pratique de l'hygiène dentaire, et cela de façon autonome et non plus sous la surveillance d'un dentiste.

De plus, l'organisme insiste afin qu'aucun acte dentaire ne soit délégué aux assistants dentaires jusqu'à ce qu'ils aient reçu la formation requise. Enfin, il revendique que les actes de dentisterie opératoire, ainsi que les actes actuellement accomplis par les hygiénistes dans les cabinets de dentistes spécialistes

soient également autorisés par le règlement.

À l'heure actuelle et selon l'opinion des dentistes, le règlement autorise les hygiénistes dentaires et les assistants dentaires à accomplir un certain nombre d'actes dont plusieurs constituent la pratique courante de l'hygiène dentaire: prendre des radiographies, procéder au détartrage, au polissage des dents et des obturations, appliquer les agents anticariogènes (solution fluorée), appliquer les vernis et les agents de scellement. Les hygiénistes dentaires reçoivent une formation professionnelle de trois ans afin d'être habilités à poser de tels actes. Ils sont en outre assujettis au contrôle de leur corporation professionnelle qui surveille l'exercice de la profession par ses membres.

Le règlement stipule également que les assistants et les hygiénistes dentaires sont les personnes qui peuvent placer les pansements temporaires et cimenter les couronnes et les ponts. Il s'agit là aussi d'actes pour lesquels seuls les hygiénistes dentaires ont reçu la

formation académique appropriée.

La Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec (CPHDQ) réclame que les actes suivants soient délégués et qu'aucune surveillance ou direction n'affecte cette délégation: prendre les radiographies, procéder au détartrage et au curetage, procéder au polissage des dents et des obturations, appliquer les agents de scellement, placer et enlever les pansements temporaires obturateurs, enlever les dents primaires branlantes, placer et enlever les mainteneurs d'espace.

Les hygiénistes dentaires reçoivent une formation adéquate et même excellente pour accomplir ces actes qui constituent la majeure partie de leur pratique, soutiennent-ils dans leur mémoire. Dans le cadre de cette pratique, aucune intervention d'un dentiste ne s'avère nécessaire, fait-on valoir.

Le mémoire de la corporation professionnelle a reçu l'appui de l'Association des hygiénistes dentaires du Québec.

Procès le 28 avril pour les syndicats du Front commun

Le 28 avril prochain a été choisi hier comme date provisoire pour la tenue du procès de 41 syndicats du Front commun, qui sont accusés d'avoir transgressé la loi 62, l'autonomie, en omettant de surseoir à l'ordonnance de mettre fin à la grève, qui avait été décrétée par le gouvernement du Québec.

Le procureur des syndicats, Me Claude Melançon, a présenté un bref d'évocation voulant que la Cour des Sessions n'ait pas la juridiction demandée pour oeuvrer dans ce dossier. Il a été convenu entre Me

Melançon et le procureur de la Couronne, Me Frédéric Perron, qu'il y avait lieu d'attendre, avant de procéder, la décision que rendra la Cour supérieure sur le bref d'évocation.

Advenant que le jugement de ce tribunal soit favorable aux syndicats, cela signifierait que la Couronne, si elle entend toujours poursuivre, devrait déposer ses plaintes devant un tribunal d'une autre instance et que la décision s'appliquerait pour tout le territoire du Québec. D'autres syndicats sont également l'ob-

jet de poursuite à Québec et dans d'autres districts judiciaires.

Parmi les syndicats qui avaient été appelés à comparaître sur sommations, on reconnaît l'Alliance des professionnels paramédicaux, le Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal, le Syndicat des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame et de plusieurs autres hôpitaux montréalais, de même que les syndicats de CLSC, de centres d'accueil, de centres d'hébergement et de professionnels des affaires sociales.

La caféine provoque des malformations congénitales

WASHINGTON (AP) — La caféine, stimulant que l'on retrouve dans le café, le thé, le chocolat et les boissons à base de cola, provoque des malformations congénitales dans la progéniture de rats qui ont été nourris avec la substance, révèle une étude de l'Office américain de l'alimentation et des produits pharmaceutiques dans une étude préliminaire.

Les quantités de caféines qui ont été administrées aux rats dans cette étude étaient supérieures à celles qu'un être humain absorbe généralement, mais un porte-parole de cet office gouvernemental a souligné qu'il n'y a pas de différence importante entre les niveaux supérieurs de la consommation humaine et ce qui a été administré aux rats.

Si les résultats définitifs de cette étude ne seront pas connus avant deux mois, l'office envisage d'ores et déjà de lan-

cer une campagne d'avertissements à l'intention des femmes enceintes pour leur conseiller de n'utiliser qu'avec modération de stimulants à base de caféine.

Dans les expériences de l'office, il est arrivé que des rats naissent en étant démunis de doigts. Des études antérieures avaient suggéré que la caféine pouvait être à l'origine de malformations à la naissance, d'une diminution de la fertilité et d'autres problèmes de reproduction. Plusieurs organisations de consommateurs avaient alors demandé à l'office d'ordonner des restrictions sur l'usage de la caféine, notamment en tant qu'additif dans les boissons non alcoolisées.

L'étude rendue publique par l'office n'est cependant pas exempte de défauts. Les rats y ont été nourris de force, alors qu'une seconde étude en

cours concerne des animaux dont l'eau de boisson contient de la caféine.

Le salaire du maire est gelé

Les citoyens de Mascouche ont rejeté l'augmentation de salaire de \$17.000 que le conseil municipal avait voté pour le maire de la municipalité.

Le dernier recours qu'il reste à l'administration de Mascouche pour faire accepter l'augmentation serait de faire un référendum.

Si l'on considère que 906 propriétaires sur quelque 6.000 propriétaires ont rejeté l'augmentation, les observateurs politiques locaux sont d'avis qu'un référendum aurait peu de chances de donner un résultat positif.

RAPPELEZ-VOUS!

Il faut inscrire vos enfants

Depuis quelques années déjà, la Loi de l'instruction publique oblige les parents à inscrire leurs enfants à l'école.

Dans les jours qui viennent, il faudra donc vous acquitter de cette obligation pour vos enfants qui entrent en maternelle, au primaire ou au secondaire.

Pour fréquenter la maternelle, l'enfant doit avoir 5 ans avant le 1er octobre 1980. Pour le primaire, l'enfant doit avoir 6 ans avant le 1er octobre 1980.

Votre commission scolaire vous renseignera sur les modalités d'inscription.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

